

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SAUVEGARDER, METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE UN
PATRIMOINE RELIGIEUX DANS UNE PERSPECTIVE PÉRENNE : LE CAS DU
MONASTÈRE DES AUGUSTINES À QUÉBEC

TRAVAIL DIRIGÉ – MSL-6700
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN MUSÉOLOGIE (3420)

RESPONSABLE :
YVES BERGERON

PAR
MYRIAM MATHIEU-BÉDARD

JANVIER 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Compléter une maîtrise tout en occupant un poste à temps plein est un sérieux défi. Par moments, l'achèvement de ce travail m'apparaissait quasiment impossible. C'est grâce au soutien, à l'aide et à la patience de plusieurs que je clos ce chapitre.

Des remerciements tout particuliers vont d'abord à mon directeur de recherche, Yves Bergeron, qui a su m'épauler et m'aiguiller dans mes démarches, a été d'une grande disponibilité et m'a aidée à gérer mes attentes envers moi-même. S'il a cru que je ne terminerais pas, il ne me l'a jamais fait sentir. Pour cela, il a toute ma reconnaissance.

Merci aussi aux acteurs de la réalisation du Monastère des Augustines qui m'ont accordé des entretiens : Denis Robitaille, Catherine Gaumont, S^r Lise Tanguay, Bernard Serge Gagné et Isabelle Duchesneau. Votre grande générosité a été un apport précieux à mon travail. Merci également aux nombreux membres de l'équipe du Monastère des Augustines qui m'ont aidée dans ma recherche, en particulier Geneviève, Audrey et Chantal, aux archives. Votre aide a été tout simplement indispensable.

Merci ensuite à Geneviève, une patronne en or, d'avoir cru en moi, de m'avoir encouragée et de m'avoir donné les outils pour réussir. Merci à mes parents, Lyne-Andrée et Mario, de leur soutien inconditionnel, de m'avoir épaulée et conseillée, de m'avoir prêté leur maison comme lieu de retraite pour travailler et de ne pas m'avoir demandé (trop souvent) quand j'allais terminer. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible. Merci à ma sœur, Raphaëlle, de m'avoir envoyé des ondes positives depuis les confins de l'Ontario. Merci aux muséologettes – Samantha, Lisa, Léa et Catherine – d'avoir ensoleillé tous les jours de ma maîtrise. Finalement, merci à Alessandro d'être à mes côtés et de m'encourager depuis maintenant neuf ans, dans les meilleurs comme les moins bons moments. C'est une nouvelle page de notre vie qui commence !

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I — REVUE DE LA LITTÉRATURE, OUTILS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIE.....	7
1.1 Les enjeux du patrimoine religieux au Québec depuis 1990.....	7
1.1.1 Le patrimoine religieux bâti.....	16
1.1.2 Le patrimoine religieux immatériel.....	19
1.2 Outils conceptuels.....	23
1.3 Méthodologie de recherche.....	25
CHAPITRE II — ÉLABORER LES ORIENTATIONS DU PROJET DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES.....	28
2.1 La mission et la vision du Monastère des Augustines.....	28
2.2 Les premières démarches (1990-2003).....	29
2.2.1 La genèse et les intentions initiales (1990-2000).....	29
2.2.2 Les premiers partenariats : connaître et protéger le patrimoine des Augustines (2000-2003).....	34
2.3 La conception du projet du Monastère des Augustines : l'intégration de différents volets pour créer un complexe patrimonial (2004-2015).....	39
2.3.1 L'arrivée d'un chargé de projet et la proposition d'intégrer un centre de ressourcement et une hôtellerie culturelle (2004).....	39
2.3.2 Les comités de réflexion : vers la définition du Lieu de mémoire (2005-2007).....	41
2.3.3 La formulation de l'énoncé de mission final (2006-2007).....	49
2.3.4 La période de mûrissement et d'attente (2007-2008).....	50
2.3.5 Vers la réalisation du projet (2009-2015).....	52

2.4	Conclusion partielle	56
CHAPITRE III – GÉRER LE PATRIMOINE DES AUGUSTINES POUR EN FAVORISER LA PÉRENNITÉ		60
3.1	Mettre sur pied un modèle corporatif adapté et novateur	60
3.1.1	Le choix d'une fiducie d'utilité sociale.....	61
3.1.2	La structure corporative du projet	62
3.2	Assurer la viabilité financière du projet : un moteur de développement.....	65
3.2.1	Développer les revenus autonomes	65
3.2.2	La création d'un fonds de dotation.....	68
3.2.3	La création d'une loi d'intérêt privé.....	68
3.3	L'abandon de l'aspect de l'évangélisation au sein du Lieu de mémoire.....	69
CHAPITRE IV – METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE AU MONASTÈRE DES AUGUSTINES		71
4.1	L'expérience de visite.....	72
4.2	Conserver et révéler l'esprit du lieu par la réhabilitation architecturale et la muséologie	76
4.2.1	La réhabilitation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.....	78
4.2.2	Le concept muséologique.....	84
4.3	Transmettre le patrimoine par sa « traduction » et son actualisation dans une perspective contemporaine.....	94
4.3.1	Le patrimoine social : l'actualisation de la mission des Augustines.....	95
4.3.2	Une muséologie qui mise sur la traduction	103
CONCLUSION		109
ANNEXE A CERTIFICATS D'APPROBATION ÉTHIQUE POUR LA RÉALISATION D'ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES.....		115
ANNEXE B LIGNE DU TEMPS DU PROJET DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES.....		118
ANNEXE C PLAN DES ÉTAGES DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES		123

ANNEXE D MISSION DU LIEU DE MÉMOIRE DU MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC (ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE 2003)	124
ANNEXE E SCHÉMA DU CONCEPT DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES (2013).....	126
BIBLIOGRAPHIE	127

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
4.1 Modèle conceptuel de l'expérience de visite d'un site historique proposé par Montpetit et Bergeron (2009).....	75
4.2 Vue du hall vitré (à l'arrière-plan) qui relie les bâtiments.....	81
4.3 Vue intérieure du hall montrant le lien entre les bâtiments.....	81
4.4 Zone tampon une fois franchie la rotonde de la rue Charlevoix.....	83
4.5 Zone tampon créée par le mur d'enceinte et les jardins à partir de la rue des Remparts.....	83
4.6 Entrée du Musée près du tour et de l'ancienne porte du MAHDQ	89
4.7 Salle du Grand parloir dans l'exposition permanente.....	89
4.8 Parloir de la supérieure dans l'exposition permanente	90
4.9 Corridor de l'aile du Noviciat où les armoires murales servent de mobilier d'exposition	91
4.10 Tables de réfectoire dans le réfectoire historique, servant parfois de tables pour des repas	93
4.11 Schéma de l'offre de ressourcement au Monastère des Augustines.....	101
4.12 Vitrine contemporaine lumineuse qui traverse l'exposition.....	104
4.13 Installation du lit dans la salle <i>Soigner et guérir</i>	106

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ANQ	Assemblée nationale du Québec
CAC	Comité sur les archives et les collections
CCCSA	Comité sur le Centre Catherine-de-Saint-Augustin
CCSA	Centre Catherine-de-Saint-Augustin
CCNQ	Commission de la capitale nationale du Québec
CCR	Comité sur le Centre de ressourcement
CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CC	Commission de la culture
CPBCE	Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église
CPRQ	Conseil du patrimoine religieux du Québec
FMAMJ	Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus
FPCA	Fiducie du patrimoine culturel des Augustines
FPRQ	Fondation du patrimoine religieux du Québec
HDQ	Hôtel-Dieu de Québec
HGQ	Hôpital général de Québec
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
MAHDQ	Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MDA	Le Monastère des Augustines
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux¹ du Québec ne constituent pas des préoccupations récentes. Elles suscitent cependant un intérêt plus soutenu et généralisé depuis le début des années 1990, en réaction à un contexte de diminution de la pratique religieuse, de baisse des effectifs des communautés religieuses ainsi que de fermeture de multiples lieux de culte et autres bâtiments religieux. Ainsi, depuis environ 30 ans, l'avenir de l'immense patrimoine religieux québécois a retenu l'attention de nombreux intervenants au Québec, qu'il s'agisse de chercheurs de différentes disciplines (ex. architecture, ethnologie et études urbaines) ou d'acteurs du milieu patrimonial, de clercs, de l'État ou de la société civile. Cette préoccupation a donné lieu à plusieurs colloques, publications et organisations – sur lesquels nous reviendrons. En 2006, le rapport de la Commission de la culture (CC) de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) sur l'avenir du patrimoine religieux soulignait quatre grands enjeux relatifs à cette question, soit la connaissance, la protection, la transmission et la gestion (ANQ et CC, 2006). Dans sa foulée, diverses réflexions sur la transmission du patrimoine religieux et de son sens ont été poursuivies, tandis que les préoccupations pour le patrimoine culturel immatériel se sont développées. Plusieurs travaux récents, portant en particulier sur le patrimoine bâti et immatériel des communautés religieuses, révèlent, d'une part, une volonté d'aborder le patrimoine religieux d'une manière plus réfléchie avec une perspective intégratrice et globale qui s'éloigne des opérations de sauvetage *in extremis* et appellent, d'autre part, à la quête

¹ La définition du patrimoine religieux largement acceptée au Québec inclut le patrimoine lié à la religion et à sa pratique, qu'il soit architectural, mobilier, paysager, archivistique ou immatériel (Simard, 1998 ; Turgeon, 2005 : 21). Cette définition incorpore des éléments associés au culte (église, objets sacrés, etc.), mais aussi des éléments culturels liés à la vie des religieux et des religieuses (ex. savoir-faire, objets liés à la vie quotidienne ou institutionnelle ainsi qu'à la mission sociale) (Cf. Lucier, 2009 : 141 ; Turgeon et Saint-Pierre, 2009 : 52 ; Saint-Pierre et Simard, 2010 : 66).

du sens historique profond de ce patrimoine afin de favoriser son actualisation et sa réappropriation pour en assurer la pérennité (Lucier, 2012, 2015b ; Dufaux, 2012 ; Berthold, 2015, 2018 ; Pelchat, 2015).

Cela posé, parmi les initiatives entreprises au Québec afin de concrétiser la sauvegarde et la transmission du patrimoine religieux, le Monastère des Augustines à Québec semble se démarquer par une démarche qui rejoint les préoccupations actuelles quant à une actualisation et une réappropriation significatives, dynamiques et réfléchies. En effet, amorcé au début des années 1990, le projet du Monastère² comprend le regroupement et la mise en valeur du patrimoine mobilier, archivistique et immatériel des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Québec³, au sein de son lieu fondateur, le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec (MAHDQ). Ouvert en août 2015, l'organisme sans but lucratif (OSBL) appelé le Monastère des Augustines, créé dans la perspective de pérenniser le patrimoine et la mission sociale séculaire de cette congrégation, inclut un musée, une réserve muséale, un centre d'archives, une boutique et un restaurant, en plus d'une programmation en santé globale⁴ ainsi qu'une hôtellerie d'expérience et de ressourcement⁵. Ouverts à tous, ces deux derniers volets s'inscrivent dans la prolongation de la mission hospitalière des Augustines et de leur engagement à soigner les corps et les âmes. L'hôtellerie et le ressourcement sont aussi

² Afin d'alléger le texte et de limiter les répétitions, lorsque nous utilisons le mot « Monastère » avec une majuscule, nous faisons référence à l'organisme appelé « Le Monastère des Augustines ».

³ Nous les désignerons à l'avenir sous le nom « Augustines ». Elles sont une communauté dont le charisme s'articule autour de la vie communautaire, la prière et le service aux malades. Arrivées à Québec en 1639, elles fondent le premier hôpital au nord du Mexique, l'Hôtel-Dieu de Québec (HDQ). Elles ont aidé à poser les bases du système de santé actuel et elles ont créé onze autres hôpitaux au Québec : l'Hôpital général de Québec (1693), l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec (1873) ainsi que les Hôtels-Dieu de Chicoutimi (1884), Lévis (1892), Roberval (1918), Gaspé (1926), Saint-Georges-de-Beauce (1949), Montmagny (1951), Alma (1954), Jonquière et Dolbeau (1955). Ces hôpitaux sont aujourd'hui intégrés au système de santé public. (Cf. Berthold, 2015 ; Robitaille, 2009b : 4). Par ailleurs, *Augustines* fait référence à l'ordre, tandis qu'*augustine* fait référence à des individus.

⁴ La santé globale renvoie à une vision holistique de la santé qui fait référence à un état de bien-être de l'individu, tant physique que mental et social (Institut de la statistique du Québec, s.d.; MDA, 2013 : 11).

⁵ Le complexe patrimonial abrite aussi le Centre Catherine-de-Saint-Augustin, un « lieu de spiritualité, de commémoration et de pèlerinage » (FPCA, s.d.a) dédié à cette augustine et animé par les religieuses. Nous en parlerons rapidement, bien qu'il ne fasse pas officiellement partie du Monastère.

au cœur d'une mission sociale. En effet, des chambres sont réservées à l'hébergement des accompagnateurs de malades en traitement à l'Hôtel-Dieu de Québec (HDQ) et des proches aidants. Des activités de ressourcement sont également développées à l'intention particulière des soignants.

Convaincue que cet organisme propose une initiative originale (Robitaille, 2013a : 309 ; Turgeon, 2005 : 27) et réussie⁶ de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine d'une communauté religieuse, notamment par son actualisation de la mission des Augustines, nous proposons d'étudier, dans le cadre de ce travail dirigé, le cas du Monastère des Augustines de façon diachronique depuis les amorces du projet jusqu'à son ouverture en 2015, afin de documenter son élaboration et sa mise en œuvre. L'intérêt de ce cas nous semble entre autres découler de son envergure⁷, puisqu'il regroupe le patrimoine de l'ensemble des communautés d'un même ordre et qu'il englobe plusieurs facettes du patrimoine religieux (matériel, immatériel et immobilier). Qui plus est, nous croyons qu'une étude du Monastère cherchant à le confronter aux recherches, enjeux et préoccupations actuels quant à la mise en valeur du patrimoine religieux pourrait avoir une certaine utilité sociale en circonscrivant et en détaillant une démarche susceptible d'inspirer d'autres communautés religieuses qui doivent elles aussi réfléchir à la transmission de leur patrimoine⁸.

Notre recherche s'articule autour de la question principale suivante : comment les orientations du projet de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel des Augustines se sont-elles développées puis concrétisées au sein du Monastère ? Par « orientations », nous entendons la mission et la vision de l'organisme, qui se sont traduites par les différents volets décrits brièvement ci-devant

⁶ Nous avons adopté cette opinion après avoir réalisé un stage au Monastère à l'été 2016.

⁷ Nous pouvons également observer que ce projet a des ramifications qui dépassent les questions patrimoniales pour rejoindre des enjeux de société, notamment dans un contexte de débats sur la laïcité.

⁸ Parmi d'autres observateurs (Turgeon, 2005 : 27 ; Simard, s.d.), Denis Robitaille (2013a : 309) et Mario Dufour (2004b : 3), successivement responsables du projet, croient aussi qu'il pourrait servir d'inspiration.

et que nous exposerons plus loin. Cette question de recherche principale circonscrit le champ de notre étude aux aspects du Monastère qui sont liés à la mise en valeur patrimoniale⁹, soit le patrimoine bâti, matériel et immatériel des Augustines¹⁰ (musée et archives, réhabilitation architecturale, hébergement, programmation en santé globale et ressourcement). Par ailleurs, en raison des limites de ce type de travail et puisque nous nous intéressons surtout aux aspects conceptuels du projet, tant dans son élaboration que dans sa réalisation, nous nous attarderons moins sur des éléments comme la gestion des archives et des collections ou encore la réalisation des travaux de réhabilitation du MAHDQ qui, quoiqu'intéressants, débordent quelque peu le cadre de notre recherche¹¹.

De la question de recherche principale découlent des questions secondaires auxquelles notre étude tentera de répondre plus spécifiquement. Quel a été l'élément déclencheur du projet ? Quelles étaient les intentions des acteurs et comment se sont-elles concrétisées ? Comment la mission du Monastère s'est-elle développée ? Comment et dans quels objectifs les différents volets du projet ont-ils été élaborés ? Comment les publics cibles ont-ils été définis ? Quels concepts ont servi au développement du projet ? D'autres entreprises de mise en valeur patrimoniale ont-elles inspiré le Monastère et, si oui, en quoi ? Quelles idées ont été écartées et pourquoi l'ont-elles été ? Quelles ont été les grandes étapes de conception du projet ? Par ces questions¹², notre étude tentera de cerner, décrire et expliquer l'élaboration des volets patrimoniaux du Monastère des

⁹ Notre angle d'approche écarte ainsi d'autres éléments du Monastère qui auraient pu être étudiés, tels l'engagement en matière de développement durable ou les aspects touristiques.

¹⁰ Sur le plan du patrimoine matériel, il s'agit surtout de meubles, d'œuvres d'art, d'objets de culte et de dévotion ainsi que d'objets de la vie quotidienne, liés à la vie en communauté, aux convictions des religieuses et aux soins hospitaliers, qui proviennent des douze monastères-hôpitaux des Augustines, en plus de leurs archives. Le patrimoine immatériel, entendu dans un sens large, fait principalement référence aux savoir-faire, au mode de vie, aux traditions et à la mission des religieuses, tandis que le patrimoine bâti concerne le MAHDQ.

¹¹ Par ailleurs, conformément à notre entente avec le Monastère concernant l'utilisation des documents d'entreprise, nous parlerons du financement du projet dans des termes généraux, sans entrer dans les détails ni divulguer d'informations confidentielles. Cela dit, les principales informations concernant le financement – notamment les montants investis par les différents paliers de gouvernement – sont publiques et faciles à trouver.

¹² Notre étude étant de nature heuristique, nous ne formulons pas d'hypothèse.

Augustines, tant dans leur conceptualisation que dans les moyens employés pour leur concrétisation¹³. Elle a, ce faisant, l'objectif général de contribuer à l'avancement des connaissances sur les processus de patrimonialisation et de mise en valeur du patrimoine religieux québécois par l'étude du cas d'une communauté religieuse¹⁴. De plus, et comme déjà souligné, notre travail pourrait aussi revêtir une utilité sociale en documentant un projet dont certains aspects seraient susceptibles d'inspirer la mise en valeur du patrimoine d'autres communautés religieuses¹⁵.

Notre travail est divisé en quatre parties. À l'aide d'une revue de la littérature, le premier chapitre situe d'abord notre sujet dans le contexte de l'effervescence entourant le patrimoine religieux au Québec depuis les années 1990, notamment en ce qui a trait aux enjeux de ses connaissance, protection, gestion et transmission, en s'attardant tout spécialement à l'état de la recherche sur les patrimoines bâti et immatériel. Il se conclut par l'identification de nos outils conceptuels et de notre méthodologie. Le second chapitre présente les orientations du projet du Monastère, puis leur élaboration ainsi que celle des différents volets du complexe patrimonial en suivant l'évolution du projet à partir de 1990 et jusqu'à l'ouverture en 2015. Les deux derniers chapitres concernent la concrétisation du projet. Le troisième traite de la gestion du patrimoine des Augustines afin d'en assurer la pérennité, c'est-à-dire de la structure organisationnelle du projet et des voies empruntées pour faire en sorte qu'il soit viable. Enfin, le quatrième s'intéresse aux moyens utilisés pour mettre en valeur et chercher à transmettre le patrimoine des Augustines au sein du Monastère, moyens qui s'appuient

¹³ Nous n'évaluons donc pas l'efficacité des moyens utilisés pour concrétiser les orientations du projet.

¹⁴ Notons que le patrimoine religieux dépasse au Québec la dimension religieuse pour former un patrimoine national considéré comme fondateur, puisque structurant aussi les dimensions historique, sociale et culturelle (Cf. Lucier, 2009 ; Turgeon, 2005 ; ANQ et CC, 2006 : 10 ; CC, 2005 : 14 ; CPRQ, 2016 : 12).

¹⁵ Nous y reviendrons lorsqu'il sera question de notre méthodologie, mais notons simplement ici que notre étude n'a pas d'objectif de généralisation ou de schématisation, ce qui ne nous empêchera pas d'identifier des éléments ayant contribué au succès du projet.

notamment sur la réhabilitation architecturale et le concept muséologique ainsi que sur l'actualisation et la traduction de la mission des religieuses¹⁶.

¹⁶ Nous tenons à préciser que, compte tenu de notre objet de recherche et du mode de traitement choisi, nous reviendrons à diverses occasions sur certains éléments factuels au fil des chapitres 2 à 4. Cette reprise nous est apparue nécessaire de manière à présenter d'abord de façon chronologique les éléments clés de notre réflexion, puis à les développer et les raffiner au fur et à mesure que notre propos s'étoffera.

CHAPITRE I — REVUE DE LA LITTÉRATURE, OUTILS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIE

I.1 Les enjeux du patrimoine religieux au Québec depuis 1990

Après deux premières vagues d'intérêt dans les années 1920 puis les décennies 1960 et 1970¹⁷, les années 1990 marquent le début d'un engouement plus soutenu et diversifié pour la question du patrimoine religieux¹⁸. Depuis, le débat fait intervenir à la fois les divers paliers de gouvernement, les communautés religieuses, la société civile et les spécialistes de disciplines de plus en plus diverses (ethnologie, architecture, études urbaines, théologie, etc.) – suivant notamment l'élargissement de la notion de patrimoine¹⁹ – qui se prononcent sur les multiples facettes du patrimoine religieux, bien

¹⁷ Ces vagues d'intérêt ont été identifiées par Chhim, McKinnon et Truchon (2005 : 19 suiv.). Dans les années 1920, il s'agit surtout de préoccupations venues de l'État pour l'époque du Régime français et des biens immobiliers : on intervient pour classer des bâtiments, considérés monuments historiques en vertu de la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* (1922) (Cf. Ministère de la Culture et des Communications [MCCQ], 2015). Ensuite, dans la foulée des travaux de Gérard Morisset (dont l'*Inventaire des œuvres d'art*), de la création du ministère des Affaires culturelles (1961) et d'une nouvelle *Loi sur les biens culturels* (1972), l'intérêt dépasse le patrimoine bâti dans les années 1960 et 1970 : on se met à classer des biens mobiliers. En plus de l'État, les communautés religieuses commencent à s'intéresser à leur patrimoine, archivistique et mobilier, entre autres en réaction aux disparitions provoquées par la modernisation issue du concile Vatican II.

¹⁸ Il est néanmoins intéressant de noter quelques événements qui ont précédé la période d'effervescence des années 1990. Par exemple, en 1979 paraissait l'ouvrage *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois* sous la direction de l'ethnologue Jean Simard. Suivant le rejet de la religion dans la foulée de la Révolution tranquille, ce livre avait comme objectif de « tirer du mépris le plus général ce patrimoine collectif » (Simard, 1979 : 2) qu'est la religion populaire des Québécois. Cinq ans plus tard, en 1984, à l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II, le Musée du Québec prépare une grande exposition consacrée au patrimoine religieux dont il ne faut sans doute pas sous-estimer l'importance dans l'intérêt renouvelé pour ce patrimoine. Un catalogue d'exposition en deux tomes, *Le Grand Héritage. L'Église catholique et la société du Québec* (Trudel, 1984a) et *Le Grand Héritage. L'Église catholique et les arts au Québec* (Trudel, 1984b), accompagne l'exposition qui traite, comme les titres l'indiquent, des rôles de l'Église dans la société ainsi que dans les arts québécois.

¹⁹ En effet, selon Jean Simard (1998 : 16), le regard sur le patrimoine religieux s'est élargi depuis les années 1980, ne se limitant plus aux églises et aux œuvres qu'elles recèlent. On constate aussi que

que, comme nous le verrons, le patrimoine bâti tend à dominer le discours. Si la question prend autant d'ampleur – les auteurs sont unanimes (Simard, 1998 : 9 ; Turgeon, 2015 : 18 ; Lefebvre, 2015 : 200 ; ANQ et CC, 2005 : 14, 17) –, c'est en raison du contexte préoccupant du patrimoine religieux – que certains qualifient de « crise » (Turgeon et Saint-Pierre, 2009 : 47) –, qui se trouve menacé puisque le mouvement de laïcisation et la baisse drastique de la pratique religieuse amorcés depuis les années 1960 entraînent la disparition progressive des communautés religieuses ainsi que la fermeture de paroisses et de divers bâtiments religieux. C'est donc un sentiment d'urgence (Lefebvre, 2015 : 200) devant une situation concrète qui pousse les acteurs à intervenir – la crainte de la perte incitant à se réclamer d'un patrimoine (Turgeon, 2005 : 18) –, ce qui crée un débat qui est devenu un véritable enjeu de société (Conseil du patrimoine religieux du Québec [CPRQ], 2016 : 3) afin d'assurer le transfert de l'immense patrimoine religieux québécois à de « nouveaux utilisateurs » (Simard, 1998 : 9). Cet engouement a aussi amené des intervenants à constater l'attachement collectif des Québécois au patrimoine religieux, dont l'intérêt dépasse la simple sphère religieuse²⁰ (Turgeon, 2005 : 17 ; ANQ et CC, 2005 : 14 ; *Id.*, 2006 : 10).

Avant d'analyser les différents enjeux qui ont émergé depuis 30 ans, rappelons rapidement l'évolution des interventions au cours de cette période afin de mieux comprendre le contexte actuel, sa complexité et les enjeux qui en découlent. Depuis les

l'élargissement de la notion de patrimoine a mené la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, entrée en vigueur en 2012, à intégrer le patrimoine culturel immatériel. Comme déjà mentionné, le patrimoine religieux peut être paysager, bâti, mobilier, archivistique et immatériel.

²⁰ Cet attachement, qui fait des biens religieux un véritable « patrimoine » puisqu'il exprime un désir de « conserver, transmettre, mettre en valeur et promouvoir comme un moyen d'affirmation d'une fierté nationale » (Turgeon, 2005 : 17-18), est expliqué par le rôle structurant qu'a joué l'Église catholique dans l'histoire du Québec, non seulement au niveau spirituel, mais également au niveau de la vie culturelle et sociale (*Ibid.* : 18 ; CC, 2005 : 13 ; Lucier, 2009). Jean Simard (1998 : 9), Morisset et Noppen (2005 : 73) et Chhim, McKinnon et Truchon (2005 : 19) soulignent à quel point ce patrimoine a marqué l'imaginaire et témoigne de la spécificité du Québec. Le patrimoine religieux québécois est un patrimoine fondateur et national (Cf. Turgeon, 2005 ; ANQ et CC, 2006 : 10 ; ANQ et CC, 2005 : 14 ; CPRQ, 2016 : 12 ; Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, 2010 ; Berthold, 2015). On fait même référence au patrimoine religieux comme étant « Le grand héritage » (Trudel, 1984a).

années 1990, le Québec a vu apparaître nombre d'associations et de sociétés qui ont permis de sensibiliser à la fois les élus et la population au patrimoine religieux et d'inciter à poser des gestes concrets pour sauvegarder ce patrimoine. L'historien et ethnologue Jean Simard (1998 : 11 suiv.) souligne à ce sujet que ce sont les communautés religieuses qui ont donné le coup d'envoi²¹, suivies des pouvoirs publics qui ont commandé diverses études²². Ces développements ont notamment permis d'établir, sous forme de financement, un partenariat entre l'État québécois et la Fondation du patrimoine religieux du Québec (FPRQ) qu'il a aidé à créer en 1995, afin de contribuer à la restauration et à l'entretien de bâtiments religieux. Parallèlement, la réflexion était alimentée par l'organisation du Premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église (1997) à Québec. Par ailleurs, les ethnologues Laurier Turgeon et Louise Saint-Pierre notent que l'année 2004 a marqué un moment décisif pour l'avancement de la question avec l'organisation d'un colloque international sur l'avenir du patrimoine religieux²³ ainsi que l'annonce de la tenue d'une consultation générale sur le sujet par la Commission de la culture (2009 : 48). La multiplication des colloques par la suite permet la rencontre des différents intervenants et témoigne d'une prolifération des acteurs qui se prononcent sur la question du patrimoine religieux, qui

²¹ Cela s'est fait notamment par l'intermédiaire de la Corporation du tourisme religieux du Québec (1988), de l'association patrimoniale interconfessionnelle montréalaise Living Stones-Pierres Vivantes (1992) et de Mission patrimoine religieux (1995), dont les missions concernent la sensibilisation au patrimoine religieux, surtout bâti, et sa promotion (Simard, 1998 : 11). Ce coup d'envoi est notamment associé aux lettres circulaires sur l'avenir des biens d'Église adressées aux communautés religieuses par la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église ; nous y reviendrons au chapitre suivant.

²² Simard (1998 : 12) fait référence à un bilan commandé en 1992 par le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à l'étude exploratoire commandée par le gouvernement fédéral en 1989. On peut aussi citer l'étude dans laquelle Simard fait ces observations, soit celle de la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ), dont le rapport est intitulé *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations* (Simard, 1998). Cette même commission (aujourd'hui le Conseil du patrimoine culturel du Québec) publiait en 2000 un rapport intitulé *Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec – problématique, enjeux, orientations*, dont les propositions s'articulaient autour de 1) « la reconnaissance publique de la valeur patrimoniale », 2) « le respect des droits des propriétaires de biens patrimoniaux », 3) « le rôle actif de ces propriétaires dans la reconnaissance, la préservation et la mise en valeur du patrimoine » et 4) « l'intervention de l'ensemble des citoyens dans le processus de reconnaissance du patrimoine » (CBCQ, 2000 : 11).

²³ *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel* était organisé par l'Institut du patrimoine culturel (Université Laval) et la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique.

ne se limitent plus à l'État (surtout provincial) et aux religieux et incluent dorénavant notamment des universitaires de champs toujours plus nombreux²⁴. La sensibilisation des acteurs progressant, le débat devient foisonnant et la CC souligne que « le grand nombre d'initiatives [pour le patrimoine religieux] témoigne de l'importance accordée à la sauvegarde de cet héritage culturel, mais illustre aussi la complexité de la question » (2005 : 21).

S'il existe un certain consensus sur la nature des enjeux liés au patrimoine religieux qui ont émergé depuis 1990, les approches des intervenants, souvent issus de milieux différents, divergent²⁵ et de multiples lectures en découlent : autant des spécialistes des divers domaines avancent-ils des analyses cloisonnées liées à leur champ d'expertise, autant plusieurs auteurs proposent différentes façons d'aborder la question de manière globale. Par exemple, en 1998, dans un rapport préparé pour la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ) dans le but de dresser un bilan de la situation ainsi que de proposer des « orientations souhaitables et [d'] inviter à préparer l'avenir du patrimoine religieux » (1998 : 9), Jean Simard divise de façon classique le patrimoine religieux entre quatre groupes selon qu'il soit paysager, immobilier, matériel (incluant les archives et les livres) ou immatériel, appelant pour chacun d'eux à la sensibilisation des acteurs concernés (et de la population), à une meilleure gestion et à une meilleure connaissance. Nous reprenons cette approche par catégories de patrimoine dans les

²⁴ On peut mentionner les colloques annuels de Mission patrimoine religieux, le colloque *Quel avenir pour quelles églises ?* (2005) organisé entre autres par la Chaire de recherche en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal et la Fondation du patrimoine religieux du Québec, le colloque *Le patrimoine religieux du Québec : Éducation et transmission du sens* (2006) organisé par la Fondation du patrimoine religieux du Québec et la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal ou encore le 78^e Congrès de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique sur le thème *Par-delà les pierres : le patrimoine matériel et immatériel des communautés religieuses* (2011).

²⁵ Laurier Turgeon (2005) expose ce problème dans la publication associée au colloque *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel* qui a réuni des acteurs de milieux divers. Selon lui, si tous s'entendent sur l'importance du questionnement sur l'avenir du patrimoine religieux, les prises de position divergent selon les domaines. Ainsi, traditionnellement, « les ethnologues et les historiens de l'art tendent à muséifier ce patrimoine, les architectes et les urbanistes cherchent à le convertir à des fonctions sociales utilitaristes et les représentants de l'État veulent le patrimonialiser pour en faire des sites touristiques et des lieux de mémoire nationaux » (*Ibid.* : 20).

sections suivantes qui traitent des patrimoines religieux bâti et immatériel. Aux fins de la présente analyse, et afin d'organiser les enjeux liés au patrimoine religieux puis de comparer les avis des spécialistes, nous nous basons sur les catégories proposées par la Commission de la culture dans son rapport *Croire au patrimoine religieux du Québec*²⁶ (2006). Cette classification en quatre catégories (Connaître, Protéger, Transmettre et Gérer), marquée par un souci de gouvernance, permet selon nous de regrouper plus facilement les avis des différents acteurs²⁷.

Le premier enjeu soulevé par la catégorie « Connaître » est la nécessité d'avoir une excellente connaissance du patrimoine religieux, afin de pouvoir ensuite faire des choix éclairés (ANQ et CC, 2006 : 13). Les recommandations de la Commission invitent ainsi à compléter et à commander des inventaires des patrimoines religieux matériel, bâti et immatériel (*Ibid.* : 61). Il existe un consensus des auteurs (Chhim, McKinnon et Truchon, 2005 : 26 ; Simard, 2005 : 552 ; Dufour, 2009 : 40) sur ce besoin de mieux connaître le patrimoine religieux, même si tout inventaire patrimonial suscite « des débats sur la nature des éléments [...] à conserver et à sauvegarder » (Saint-Pierre et Simard, 2010 : 69). Cela dit, le patrimoine religieux immatériel, particulièrement menacé et méconnu, est celui qui soulève le plus l'intérêt des intervenants. Ainsi, avant la publication du rapport de la Commission, des ethnologues comme Diane Audy (2005 : 237), Laurier Turgeon (2005 : 30-31) et Jean Simard (1998 : 46-47)

²⁶ Ce rapport, issu d'une consultation générale sur l'avenir du patrimoine religieux, souhaitait informer la population, mobiliser les acteurs et proposer des solutions durables en élaborant 33 recommandations selon quatre catégories (ANQ et CC, 2006). Le mandat de la CC (ANQ et CC, 2005 : 27-29) demandait de se prononcer sur trois questions : Quoi ? (Quels éléments devraient être conservés et mis en valeur ?), Comment ? (Quels usages devrait-on faire des biens patrimonialisés ? Comment les financer ?), Qui ? (Comment les rôles et les responsabilités seront-ils répartis ?).

²⁷ Pour sa part, Laurier Turgeon, en introduction de la publication *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel*, organise les enjeux du patrimoine religieux selon la patrimonialisation qui aurait cours, soit le passage des biens d'Église du culturel au culturel, qu'il considère comme « l'enjeu fondamental » (2005 : 20) du patrimoine religieux. Ainsi, pour lui, la question du patrimoine religieux se rapporte à un entre-lieu, c'est-à-dire à un espace relationnel entre la sphère culturelle et la sphère culturelle où sont négociés rapports de force et stratégies d'appropriation (*Ibid.*). De cet entre-lieu découlent plusieurs autres : les entre-lieux entre Église et État, Église et musée, matériel et immatériel, tourisme et pastorale ainsi qu'entre sacré et profane (*Ibid.* : 23).

multipliaient les appels afin que le gouvernement, les acteurs concernés et la population en général se préoccupent de ce patrimoine et en fassent l'inventaire. Même en 2015, alors que des inventaires ont été réalisés, Turgeon souligne que ce travail, encore partiel, doit se poursuivre (2015 : 357). Dans un ordre d'idées un peu différent, l'ethnologue Louise Saint-Pierre et la muséologue Françoise Simard (2010) souhaitent une approche intégrée du patrimoine religieux, approche qu'elles tentent d'implanter en créant des ponts entre les inventaires des patrimoines mobilier, immobilier et immatériel, pour faire ressortir leurs liens intrinsèques et les envisager de façon plus dynamique. Cette approche favorise une connaissance approfondie du patrimoine religieux et laisse percevoir le décloisonnement des disciplines qui s'y intéressent.

Le second enjeu identifié par la Commission est celui de « Protéger » le patrimoine religieux québécois. Il concerne les mesures de protection de biens patrimoniaux, alors que la consultation publique a permis de constater une véritable volonté des Québécois en ce sens (ANQ et CC, 2006 : 23). Or, cet enjeu suscite des désaccords sur les moyens d'y parvenir, notamment parce qu'il pose la question de la propriété des biens religieux : appartiennent-ils aux communautés religieuses ou à la collectivité ? Pour sa part, la Commission reconnaît le droit de propriété²⁸ (et donc celui de disposer de leurs biens) des corporations ecclésiastiques et religieuses, tout en recommandant d'« adopter des mesures sur l'aliénation et l'utilisation des bâtiments religieux et cimetières, [de] créer un mécanisme d'aliénation et [d']imposer des charges patrimoniales à certains de ceux-ci » (*Ibid.*). En n'étant pas propriétaire, l'État limite son investissement financier, qu'il tente d'équilibrer avec celui d'intervenants civils (Lefebvre, 2015 : 205)²⁹.

²⁸ Lucie K. Morisset et Luc Noppen (2005 : 80) promeuvent l'idée que les églises sont une propriété collective qui devrait être assurée par une prise en charge par l'État. La Commission a rejeté cette idée parce que, selon elle, ce n'est pas tant le droit de propriété qui est revendiqué par les citoyens que celui de participer aux décisions liées à l'avenir des biens religieux (ANQ et CC, 2006 : 25).

²⁹ Lefebvre souligne que c'est sans doute une raison pour laquelle l'État investit surtout dans des lieux de culte encore actifs, afin de ne pas devoir entretenir des bâtiments coûteux et peu utilisés (2015 : 204).

Le troisième enjeu soulevé par la Commission est de « Transmettre » le patrimoine religieux, puisque la connaissance et la protection doivent être accompagnées de mesures visant à transmettre cet héritage aux générations actuelles et futures de façon à ce qu'elles se l'approprient pour le rendre pérenne³⁰ (ANQ et CC, 2006 : 13, 31). À ce sujet, Bernard Brodeur (2009 : 92), président de la CC de 2004 à 2007, insiste sur l'importance de transmettre le patrimoine religieux en se préoccupant de son sens, et non uniquement de ses aspects matériels. Dans un article traitant de la transmission du sens du patrimoine religieux, Mario Dufour, prêtre qui a ensuite été président de la CBCQ, souligne l'importance d'une éducation au patrimoine religieux, tant pour la population en général et les jeunes que pour le clergé et les religieux (2009 : 41). Pour lui, cette transmission est cruciale de manière à ce qu'on ne conserve pas seulement les objets, mais également leurs significations (*Ibid.* : 37). Jean Simard (1998 : 29, 49) appuie aussi l'éducation des jeunes au patrimoine religieux, tout en rappelant qu'il est important que les communautés locales s'approprient ce patrimoine. En effet, un patrimoine n'existe que si on le garde vivant (Simard, 2005 : 548 ; Turgeon, 2005 : 26). Finalement, Dufour (2009 : 43) ajoute que le grand défi de la transmission du patrimoine religieux en général consiste à l'actualiser sans en perdre le sens et les valeurs. Ici, il nous semble important de souligner la voix dissonante de l'Église sur ce sujet. En effet, l'évêque Mauro Piacenza, ancien président de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église, insiste sur le fait que la mise en valeur de ces biens devrait se faire à des fins pastorales et dans un contexte exclusivement ecclésial (2005 : 60). Ce discours s'oppose à celui qui prône une (ré)interprétation des valeurs pour actualiser le patrimoine, un discours qui devient aujourd'hui prépondérant parmi les intervenants au Québec ; nous y reviendrons.

³⁰ Ayant constaté que la population est peu sensible au sort du patrimoine religieux qui ne se trouve pas à proximité et qu'elle est peu au fait du rôle crucial de l'Église dans l'histoire du Québec, la Commission insiste sur l'importance de sensibiliser les citoyens, notamment en soutenant les initiatives de mise en valeur, en promouvant le tourisme religieux et en éduquant au patrimoine religieux, la jeunesse en particulier (ANQ et CC, 2006 : 31-35).

Le quatrième et dernier grand enjeu souligné par la Commission est celui de la saine gestion de ce patrimoine qu'on doit connaître, protéger et transmettre. Les intervenants qui se prononcent sur cette question considèrent surtout le patrimoine bâti, ce qui démontre la persistance de son importance dans le discours sur le patrimoine religieux au Québec. Sur ce dernier enjeu, et bien que tous réclament une meilleure gestion devant les besoins grandissants afin de la rendre plus cohérente et d'assurer un « financement adéquat³¹ » à long terme (ANQ et CC, 2006 : 37), les avis divergent quant aux moyens envisagés. La Commission propose surtout de renforcer le rôle du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) comme coordonnateur, d'affirmer les responsabilités locales et régionales et de transformer la FPRQ en Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) dans le but, entre autres, d'élargir son champ d'action pour inclure la restauration et la conservation du mobilier et des œuvres d'art patrimoniales (et non plus seulement du patrimoine bâti) (*Ibid.* : 38, 40). D'autres suggèrent une gestion centralisée par l'État. Ainsi, Lucie K. Morisset et Luc Noppen, des historiens de l'architecture qui se sont intéressés à la patrimonialisation du patrimoine religieux, sont favorables à la laïcisation et à l'étatisation du patrimoine religieux – à l'instar de la France – et suggèrent qu'une fiducie soit créée pour gérer l'ensemble des églises du Québec³² (2005 : 87). À l'opposé, d'autres se méfient de pareille gestion nationale et préfèrent une gestion décentralisée. Ainsi, l'architecte Tania Martin (2005 : 103) appelle plutôt à traiter le patrimoine religieux au cas par cas de manière locale, sans pour autant rejeter le développement d'un protocole à appliquer³³. De plus, alors que Morisset et Noppen appellent à une laïcisation, Dufour (2009 : 42-43) suggère de réparer la scission qu'il perçoit entre les

³¹ Sur ce point, le plus souvent soulevé durant la consultation publique, le gouvernement recommande d'assurer une diversification des modes de financement (ANQ et CC, 2006 : 47).

³² L'idée d'une « gestion financière et immobilière de type fiducie » (2005 : 21) provinciale a aussi été explorée par la Commission de la capitale nationale pour gérer le patrimoine religieux bâti excédentaire.

³³ En 2009, Martin soulignait dans un article signé avec l'architecte François Dufaux qu'il pourrait être intéressant d'explorer l'idée d'une fiducie pour gérer les actifs immobiliers des communautés religieuses et des fabriques (2009 : 85). Cette fiducie ne serait pas étatique, mais plutôt une tierce option qui éviterait l'étatisation ou la privatisation « d'un patrimoine immobilier à vocation sociale » (*Ibid.*).

transmissions matérielle et immatérielle, entre les responsabilités religieuses (pastorales) et l'administration du patrimoine religieux (laïque)³⁴. Quoi qu'il en soit, tous les intervenants insistent sur la responsabilité collective – incluant celle de la société civile – qu'est le patrimoine religieux (Simard³⁵, 1998 : 9, Commission de la capitale nationale du Québec [CCNQ], 2005 : 3 ; Turgeon, 2005 : 25 ; ANQ et CC, 2005 : 8). Pour Dufour, cela signifie que si cette responsabilité était auparavant surtout dévolue aux institutions religieuses, il importe désormais d'intégrer des nouveaux acteurs qui assureront la pérennité du patrimoine et qui en « sont tout autant partie intégrante » (2009 : 44).

Somme toute, la consultation publique sur l'avenir du patrimoine religieux de la Commission soulignait un large consensus sur l'importance de sauvegarder le patrimoine religieux (Lefebvre, 2015 : 200). Cependant, si les enjeux qui se sont développés depuis les années 1990 sont clairs – connaître, protéger, transmettre et gérer –, les intervenants ne s'entendent pas nécessairement sur les moyens d'y parvenir. Il n'existe pas, à notre connaissance, de texte qui fasse un retour critique global sur l'évolution de la situation à la suite du dépôt du rapport de la Commission, qui sert depuis de guide pour l'action gouvernementale (Turgeon et Saint-Pierre, 2009 : 49). Nous pouvons cependant relever certains éléments. D'abord, les inventaires et les enquêtes à propos du patrimoine mobilier et immobilier ont été poursuivis (Saint-Pierre et Simard, 2010 ; CPRQ, 2016) et un premier grand inventaire du patrimoine immatériel a été réalisé (Turgeon, 2015). Ensuite, les réflexions sur la transmission du patrimoine religieux ont depuis été largement alimentées³⁶, comme le montreront les deux sections suivantes. Finalement, la transformation de la FPRQ en CPRQ a élargi ses responsabilités³⁷, bien que ses champs de préoccupation n'incluent toujours pas le

³⁴ Dufour suggère aussi un rassemblement des ressources des communautés religieuses (2009 : 43).

³⁵ Simard souligne que si le rôle des villes peut grandir, celui de l'État « ne peut décroître au point de ne plus être en mesure de coordonner l'action locale ni de s'occuper des questions qui transcendent le [...] municipal » (1998 : 32).

³⁶ Voir le colloque *Le patrimoine religieux du Québec : Éducation et transmission du sens* (2006).

³⁷ Le CPRQ concentrait avant 2011 ses activités sur les lieux de culte encore utilisés (2016 : 4-5). Aujourd'hui, le CPRQ gère le programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux,

patrimoine immatériel religieux (CPRQ, 2016 : 4)³⁸. Si la question est loin d'être réglée, la théologienne Solange Lefebvre (2015 : 208) affirme que le Québec peut être une référence pour l'Europe en matière de gestion du patrimoine religieux, car, selon elle, il s'est doté de politiques claires et d'un Conseil influent, il n'a pas hésité à entreprendre un processus de sélection des églises à préserver et les édifices religieux qui y sont recyclés ont pour la plupart conservé des rôles sociaux et communautaires. En fait, on constate dans les dernières années des efforts de plus en plus soutenus pour mettre en place une vision globale et réfléchie de la question du patrimoine religieux, caractérisée par une volonté de s'éloigner des opérations de sauvegarde *in extremis*³⁹. C'est ce que révèlent aussi des études récentes qui traitent des enjeux liés au patrimoine religieux bâti et immatériel et qui montrent un décloisonnement significatif des types de patrimoines.

1.1.1 Le patrimoine religieux bâti

Comme nous l'avons vu, le patrimoine bâti a toujours figuré au premier plan de la question du patrimoine religieux, même après que celle-ci se soit progressivement élargie pour inclure d'autres catégories de patrimoine. Turgeon et Saint-Pierre soulignent à ce sujet que les fonds sont encore surtout injectés dans l'immobilier (2009 : 49). Comme l'indique la CC, la question du patrimoine religieux bâti est particulièrement

qui vise les biens immobiliers, les œuvres d'art et les orgues à tuyaux (CPRQ, 2018 : 3). Il a aussi mis sur pied des comités, dont un sur les archives qui « a pour but d'encourager et de soutenir les représentants des communautés et des traditions religieuses afin d'assurer la pérennité de leurs archives et d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir » (*Ibid.*).

³⁸ Le CPRQ adoptait d'ailleurs en 2016 un plan stratégique afin d'encourager l'entretien préventif des bâtiments, de favoriser les partenariats et de mieux soutenir les communautés locales dans la prise en charge du patrimoine religieux (2016 : 5). Il constatait toujours « l'absence de démarche concertée à plus grande échelle » (*Ibid.* : 11) et la diminution de la contribution financière de l'État (*Ibid.* : 7). Notons cependant l'annonce par le ministère de la Culture et des Communications d'un investissement de 12M\$ en 2017 pour la restauration d'églises et d'œuvres d'art religieuses au Québec, soit une bonification de 20 % du budget par rapport aux quatre années précédentes (CPRQ, 2018 : 14).

³⁹ Cependant, selon un rapport du CPRQ, la plupart des interventions se font encore dans l'urgence, devant des mobilisations de citoyens (2016 : 11). Le CPRQ note néanmoins que les conversions faites par les municipalités engendrent une stabilité des fonctions et un usage public (*Ibid.* : 9). La fonction polyvalente domine dans les conversions d'églises, suivie des fonctions résidentielles (*Ibid.*).

épineuse, surtout en ce qui a trait aux églises puisque celles-ci sont très nombreuses au Québec et que « les bâtiments des religieux et des religieuses se prêtent mieux au recyclage » (2005 : 18). Le patrimoine religieux bâti est donc toujours fortement discuté par les experts. Cet enjeu revient en fait à choisir entre l'abandon des immeubles patrimoniaux ou leur sauvegarde, en leur trouvant de nouveaux usages lorsqu'ils ne sont plus en utilisation (Dufaux, 2012 : 9 ; Lefebvre, 2015 : 201). Les auteurs s'entendent sur la nécessité de se réapproprier ces bâtiments désaffectés, dont le nombre augmente sans cesse (*Ibid.* : 208). Alors que nous avons précédemment abordé la position de certains auteurs sur la gestion du patrimoine religieux bâti, nous allons maintenant approfondir davantage la philosophie des approches de quelques-uns d'entre eux⁴⁰.

Attardons-nous tout d'abord à Martin, qui préconise la réappropriation du patrimoine bâti en vertu d'une approche originale suggérant, au lieu de cibler le patrimoine qu'il faut sauvegarder, d'identifier ce qui a déjà été perdu (2005 : 90)⁴¹. En effet, selon elle, la « compréhension historique [ouvre] des pistes de solutions » (*Ibid.* : 89) à l'enjeu du patrimoine religieux bâti. Alors que le mot « patrimoine » appelle pour certains à une sacralisation qui tend à figer l'objet, Martin invite plutôt à s'approprier ces bâtiments – dont l'évolution est normale – en évoquant la mémoire des lieux et à les réhabiliter en leur donnant de nouvelles significations qui s'inscrivent dans la continuité et rappellent la contribution des clercs à l'histoire québécoise, tout en continuant à marquer le paysage (*Ibid.* : 91, 99, 112). Elle développe aussi cette vision dans un article cosigné avec l'architecte François Dufaux, où elle indique que les recherches menées sur le terrain par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine religieux bâti révèlent que les principes qui ont informé la création, la gestion, l'usage et l'évolution du patrimoine bâti religieux devraient en « guider [la] transformation » (Martin et

⁴⁰ Nous avons délaissé l'approche de Morisset et Noppen à propos de l'avenir des églises, qui s'éloigne de notre sujet. Retenons qu'ils soulignent que la conservation ne doit pas considérer la seule valeur d'existence des bâtiments (âge, art, matérialité et position), mais aussi leur valeur d'usage (2005 : 85).

⁴¹ Selon Martin, cette approche aide à comprendre les enjeux du patrimoine religieux bâti et à prendre un recul nécessaire, ce qui permet de mieux cerner la problématique de sa conservation (2005 : 90).

Dufaux, 2009 : 84). C'est donc en s'inspirant des intentions initiales de ces bâtiments qu'on trouverait une solution de rechange à la situation actuelle (vente à rabais au privé, transfert à des agences parapubliques, etc.) qui ne conserve pas nécessairement les « intérêts communautaires » qui accompagnaient la fondation de ces bâtiments (*Ibid.* : 83). Cet intérêt pour la préservation des valeurs qui sous-tendent historiquement le patrimoine religieux bâti émerge aussi dans plusieurs autres écrits récents.

En effet, si Simard soulignait déjà en 1998 que les bâtiments religieux désaffectés devraient accueillir en priorité de nouvelles fonctions sociales, culturelles ou communautaires (1998 : 27) et que Brodeur (2009 : 92), nous l'avons vu, insiste également sur l'importance du sens du patrimoine par-delà sa seule matérialité, récemment, certains auteurs semblent aller plus loin, en appelant à respecter les valeurs du patrimoine religieux bâti et à en conserver le sens profond⁴². Des intervenants proches du milieu religieux soulignent cet enjeu. Ainsi, Dufour stipule que, dans la transformation de couvents et de lieux de culte, l'enjeu principal est de comprendre le génie des lieux⁴³ et les « éléments culturels significatifs » (2009 : 44), ce qui implique un effort de réinterprétation. Le théologien Marc Pelchat, quant à lui, appelle à respecter les significations liées au patrimoine religieux bâti (2015 : 12). Chez les architectes, qui abondent dans le même sens, on propose aussi une méthode pour y parvenir. Comme on l'a vu, l'approche de Martin vise une compréhension historique. Pour ce faire, son collaborateur à l'Université Laval, François Dufaux, utilise une méthode d'analyse morphologique, soit une archéologie architecturale, qui « cherche à cerner les intentions incarnées dans l'architecture » (2012 : 5)⁴⁴, accédant ainsi aux

⁴² La posture de Noppen et de Morisset par rapport aux couvents désaffectés se rapproche quelque peu de celle-ci. Bien qu'ils constatent que c'est surtout la position stratégique des terrains des couvents et les espaces verts les entourant qui ont historiquement suscité l'intérêt, pour eux, le problème de la conversion des couvents revient à « un problème de la transmission du sens » (2015 : 161) non résolu. En analysant quelques cas, dont le projet du Monastère, ils concluent qu'il est possible d'espérer que certaines de ces structures soient conservées comme « révélateurs identitaires » (*Ibid.* : 133), en accord avec un devoir de mémoire.

⁴³ Nous reviendrons sur l'esprit du lieu plus loin, le « génie du lieu » étant son ancêtre (Cf. Lucier, 2008).

⁴⁴ Notons que l'un des cas d'étude de Dufaux est le MAHDQ.

valeurs immatérielles qui habitent et animent les lieux, ce qu'il appelle la « spiritualité des bâtiments » (*Ibid.*) conventuels. Il s'agit pour lui d'arriver à envisager conjointement les aspects matériels et immatériels pour comprendre, dans son évolution, un lieu marqué par les pratiques religieuses, ce qui permet ensuite de réaliser une sauvegarde et une mise en valeur qui respectent les intentions historiques structurantes et les valeurs qui créent « l'expérience architecturale effective des lieux » (*Ibid.* : 21)⁴⁵. Cette approche par les valeurs développée par les architectes et encouragée par d'autres acteurs révèle non seulement une volonté de concevoir les interventions de sauvegarde dans une démarche sur le temps long et réfléchie qui respecte la mission des religieux et des religieuses, mais elle tend aussi à faire disparaître les frontières traditionnelles entre les divers champs patrimoniaux (matériel, immatériel, bâti) au moyen d'une démarche intégrée qui dépasse la convergence d'inventaires. Cela rejoint les réflexions récentes des intervenants qui s'intéressent au patrimoine religieux immatériel.

1.1.2 Le patrimoine religieux immatériel

Le champ du patrimoine religieux immatériel est sans doute celui qui s'est le plus développé dans les dernières années. En effet, si un précurseur comme Jean Simard s'en préoccupait dès les années 1990, alors qu'il menait des enquêtes orales auprès des Augustines et des Ursulines de Québec en 1997 (2004 : 119), le patrimoine immatériel, qui comprend notamment les savoir-faire, les traditions, les rituels et les gestes, a longtemps été considéré (et l'est peut-être encore ?) comme le « parent pauvre du patrimoine religieux québécois » (Audy, 2005 : 226). Après tout, ce n'est qu'en 2011 que le gouvernement du Québec reconnaît officiellement le patrimoine immatériel par

⁴⁵ Cette approche considère le patrimoine bâti comme une forme de témoignage de la culture immatérielle (où le matériel et l'immatériel sont interdépendants) et s'inscrit dans une perspective qui « reconnaît une dimension patrimoniale immatérielle aux lieux en fonction de leur valeur d'expérience » (Dufaux, 2012 : 7). Cette dernière perspective considère que le patrimoine témoigne de ses occupants, des faits et des intervenants, « dans un discours à construire et à interpréter » (*Ibid.* : 8).

son intégration dans la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*⁴⁶. S'appuyant sur ses enquêtes orales, Audy (2005) souligne que ce patrimoine est la clé de voûte du patrimoine religieux, puisqu'il permet de mieux comprendre le patrimoine bâti et mobilier, d'en révéler le sens et aussi de comprendre les religieux et les religieuses qui ont habité et utilisé ces patrimoines (*Ibid.* : 225-226). Selon elle, c'est grâce à ce sens donné par le patrimoine immatériel que le patrimoine religieux pourra être compris par les générations suivantes (*Ibid.* : 226). Cette reconnaissance de l'importance de l'immatériel s'accompagne aussi d'une prise de conscience de l'urgence d'en approfondir notre connaissance avant que les porteurs vieillissants de ce patrimoine ne disparaissent. Les ethnologues recensés sont unanimes à ce sujet : le patrimoine immatériel est menacé et il importe d'agir dès maintenant pour le sauvegarder (Turgeon, 2005 : 32 ; Audy, 2005 : 229 ; Simard, 2005 : 553)⁴⁷. Comme nous l'avons vu, le gouvernement reconnaissait en 2006 l'urgence et l'importance de remédier à cette connaissance fragmentaire du patrimoine immatériel (ANQ et CC, 2006 : 20). Après un projet-pilote (Turgeon et Saint-Pierre, 2009), un premier grand projet d'inventaire auprès d'une cinquantaine de communautés a donc été commandé et réalisé entre 2008 et 2012⁴⁸ (Turgeon, 2015). Ces avancées en matière de connaissance et de reconnaissance du patrimoine religieux immatériel ont nourri la réflexion sur la portée de celui-ci dans une perspective large.

⁴⁶ L'UNESCO définit le patrimoine culturel immatériel comme étant « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » (2003 : 2).

⁴⁷ L'enquête orale permet de révéler les humains derrière le matériel, de conserver l'émotion, l'art de vivre et la valeur symbolique (Audy, 2005 : 230, 236). Selon Laurier Turgeon (2015 : 330), l'inventaire est la base de la conservation et un outil servant à l'éducation, à la sensibilisation et à la transmission.

⁴⁸ Cet inventaire a permis des avancées considérables en élaborant une méthodologie adaptée au patrimoine religieux immatériel. Selon Turgeon, son responsable, ce projet a mis au point une méthodologie efficace qui, bien que nécessitant des ajustements, a permis de développer une expertise et de réaliser une importante opération de sauvegarde, en plus de sensibiliser les communautés religieuses et de renforcer leurs capacités à mettre en valeur leur patrimoine immatériel (2015 : 360-370).

En effet, certains auteurs ont récemment proposé des pistes et développé des concepts qui envisagent le patrimoine religieux immatériel québécois à un niveau global, en insistant sur le sens profond du legs de la religion et, plus particulièrement, des communautés religieuses. Par exemple, pour le théologien Marc Pelchat, la transmission du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, implique d'aller plus loin que la conservation de la mémoire ou des objets : il s'agit plutôt d'avoir un regard global pour assurer la transmission de l'« esprit » (2015 : 10) du patrimoine, ce qui permettra aux récipiendaires de se (re)placer dans une tradition et de se réapproprier de manière actuelle le « geste qui [l']anime » (*Ibid.* : 13). Pour Pelchat, qui décrit l'esprit à transmettre comme « ce qui a animé l'imaginaire d'un groupe religieux⁴⁹ » (*Ibid.* : 15), il importe que, dans une transmission culturelle, le patrimoine demeure *vivant* et donc que l'expérience religieuse soit actualisée et réappropriée par une relecture, ce qui exige une démarche d'accompagnement patiente pour bien cerner l'immatérialité à transmettre (*Ibid.* : 15, 20-21)⁵⁰.

Les travaux d'Étienne Berthold et de Pierre Lucier abondent dans le même sens. Pour Berthold, un urbanologue qui s'intéresse à l'histoire du patrimoine culturel, les diverses études menées sur le patrimoine des communautés religieuses par le passé permettent aujourd'hui aux historiens du patrimoine d'aborder l'héritage des communautés religieuses de manière nouvelle et interprétative, c'est-à-dire en s'attardant au sens et aux traces pérennes de leurs actions dans la culture⁵¹ (2015 : xi-xii). Ainsi, en 2015, Berthold proposait une démarche exploratoire et « archéologique » afin de retracer l'histoire des œuvres des communautés religieuses pionnières à Québec dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour découvrir la marque

⁴⁹ On devine qu'il fait sans doute référence à l'œuvre et à la mission des communautés.

⁵⁰ Pelchat cite le Monastère comme exemple d'un projet visant à transmettre l'esprit d'une communauté, bien qu'il souligne qu'on ne peut pas prédire le succès de telles entreprises à long terme (*Ibid.* : 18).

⁵¹ Pour Berthold (2018 : 4), il s'agit là d'une troisième approche du patrimoine des communautés religieuses, après les approches disciplinaires issues de l'ethnologie et de l'architecture (et de l'histoire de l'architecture), que nous avons également abordées.

durable qu'elles ont laissée dans la société et la culture québécoises (*Ibid.* : xiii, 106). Berthold qualifie cet héritage de « patrimoine social », soit un patrimoine « marqué par des savoir-faire qui s'incarnent dans un programme d'action sociale » (*Ibid.* : 105. Cf. Berthold, 2018). Il s'agit ensuite d'approfondir cette approche afin d'acquérir des connaissances sur comment « la société contemporaine perçoit cet héritage, [et] sur les modalités selon lesquelles celui-ci est toujours présent et agissant » (*Id.*, 2015 : 105)⁵², ce qui nécessite un travail d'interprétation (*Id.*, 2018 : 10).

Les travaux du philosophe Pierre Lucier croisent ceux de Berthold. Lucier propose en effet une archéologie culturelle afin de dégager les traces structurantes des œuvres des communautés religieuses dans la culture québécoise (2012 : 5). Son hypothèse est que les communautés religieuses auraient, par leurs œuvres sociales, créé un « formatage matriciel » (*Ibid.*) qui est toujours opérationnel dans la culture du Québec, par exemple dans ses modes de pensée et ses institutions. Les approches de Berthold et Lucier pourraient permettre une réactualisation et une réappropriation plus adéquates du patrimoine des communautés religieuses.

Des travaux récents de Lucier l'ont aussi conduit à s'intéresser à l'architecture (nous voyons ainsi comment les disciplines semblent de plus en plus se décroïsonner et se répondre), rappelant les travaux de Dufaux, Martin et Pelchat. Ainsi, dans un article sur la problématique des couvents, Lucier postule que la compréhension de l'esprit du lieu⁵³, « cet autre nom pour désigner le potentiel de signification du lieu » (2015b : 486),

⁵² Berthold a d'ailleurs poursuivi sa réflexion lors du colloque intitulé *Le patrimoine des communautés religieuses : empreintes et approches*, organisé en juin 2016 par la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, qui s'intéressait aux héritages des communautés religieuses dans la société. Ce colloque a donné lieu, en 2018, à une publication homonyme, dirigée par Berthold.

⁵³ Turgeon définit l'esprit du lieu comme « l'ensemble des éléments matériels (sites, paysages, bâtiments, objets) et immatériels (mémoires, récits oraux, documents écrits, rituels, festivals, métiers, savoir-faire, valeurs, odeurs), physiques et spirituels, qui donne du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère au lieu » (2010 : 397). Il dit aussi que « l'expression "esprit du lieu" énonce [...] les deux éléments fondamentaux de cette relation, l'esprit qui renvoie à la pensée, aux humains et aux éléments immatériels, et le lieu qui évoque un site géographique, un environnement physique, soit les éléments matériels » (Turgeon, 2009 : 53).

permettrait de saisir la signification culturelle de ces ensembles architecturaux, fournissant des assises pour une patrimonialisation et une réaffectation qui se feraient dans le respect de leur dimension symbolique (*Ibid.* : 483). Ainsi, puisque les œuvres et les traditions spirituelles des communautés religieuses, inscrites dans leurs règles et leurs constitutions, ont modulé l'aménagement de leurs milieux de vie, Lucier propose que cet esprit des couvents à sauver et à transmettre réside dans la correspondance entre architecture, traditions spirituelles et modalités d'action des communautés (*Ibid.* : 481).

Ces réflexions sur le patrimoine et l'apport immatériel des communautés religieuses, notamment par les traces qu'elles ont laissées dans la société et dans l'architecture de leurs bâtiments, ainsi que la source d'inspiration que ces traces peuvent représenter pour la réaffectation et la mise en valeur de leur patrimoine, révèlent un enjeu d'actualité⁵⁴.

1.2 Outils conceptuels

Notre étude, qui touche à la fois aux enjeux de connaissance, de protection, de gestion et de transmission d'un patrimoine religieux – identifiés dans notre revue de la littérature – se situe dans un champ de recherche multidisciplinaire – celui du patrimoine religieux au Québec – où les auteurs font intervenir des approches et des concepts propres à leurs domaines respectifs.

Sans inscrire notre étude dans un cadre théorique précis, nous recourons à divers outils conceptuels comme clés de lecture afin d'approfondir notre compréhension du projet du Monastère. Plusieurs d'entre eux ont été relevés dans notre revue de la littérature. D'abord, certains concepts développés par des auteurs s'intéressant au patrimoine immatériel des communautés religieuses dans une acception large, en insistant sur le sens de leur legs à la société québécoise, se révéleront sans doute pertinents pour comprendre l'interprétation du patrimoine et de l'héritage des Augustines qui est faite

⁵⁴ Cf. la publication *Le patrimoine des communautés religieuses : empreintes et approches* (2018).

au sein du Monastère, non seulement par le musée, mais aussi dans le discours qui sous-tend la continuation de la mission des Augustines. Nous ferons notamment usage du « patrimoine social » que les communautés religieuses auraient laissé au Québec selon Berthold (2015, 2018), du « formatage matriciel » des communautés religieuses qui serait toujours opérationnel dans la culture québécoise selon Lucier (2012) et de la « transmission d'un esprit » nécessaire à la transmission du patrimoine religieux selon Pelchat (2015). Notre revue de la littérature nous a aussi permis de discerner que le concept d'esprit du lieu (Lucier, 2015b ; Turgeon, 2010) ou de génie des lieux (Dufour, 2009) sera utile pour comprendre les enjeux de la création d'un « lieu de mémoire habité » (Robitaille, 2013a), de la réhabilitation architecturale et du concept muséologique dans le projet du Monastère. Nous référerons, de manière à opérationnaliser ces concepts clés, aux processus d'appropriation et de réhabilitation du patrimoine bâti qui lui donnent des significations inscrites dans la continuité (Dufaux et Martin, 2009) et qui appellent à en respecter les valeurs (Dufaux, 2012).

Nous utiliserons également le processus de patrimonialisation tel que le décrit Jean Davallon, la réalisation du projet du Monastère reposant entre autres sur la patrimonialisation d'une partie des biens mobiliers, archivistiques et immobiliers des Augustines. Davallon définit la patrimonialisation comme « le processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels, de sorte que ce collectif se trouve devenir l'héritier de ceux qui les ont produits et qu'à ce titre il a l'obligation de les garder afin de les transmettre » (2014 : 1). Il identifie les étapes ou « gestes » de la patrimonialisation comme suit : 1) l'intérêt porté à un objet par un groupe qui lui reconnaît une certaine valeur, 2) la production de savoir (connaissances) sur l'objet et son contexte d'origine, 3) la déclaration du statut de patrimoine par une « instance autorisée », 4) l'organisation de l'accès collectif à l'objet patrimonial (ex. exposition), 5) la transmission aux prochaines générations (*Ibid.* : 1-2).

1.3 Méthodologie de recherche

Notre cadre conceptuel précisé, ajoutons que notre travail consiste en une étude monographique d'un projet d'institution, soit en une étude de cas. Conformément à la nature de cette approche méthodologique, notre recherche a des visées descriptives, exploratoires et explicatives (Roy, S.N., 2006 : 166) ; elle n'a donc pas pour objectif d'aboutir à une généralisation ou à une schématisation. Cette stratégie méthodologique consiste en effet à enquêter de façon empirique sur un cas concret, choisi de façon non aléatoire, afin d'en décrire précisément la complexité (contexte, histoire, différents aspects) sans prétendre au général (*Ibid.* ; Hamel, 1997 : 9-10). Pour y arriver, il importe de mettre à contribution plusieurs sources de données et méthodes (*Ibid.* ; Roy, S.N., 2006 : 177).

Conséquemment, notre corpus, en plus des sources associées à nos assises théoriques, est essentiellement composé du terrain d'étude qu'est le projet du Monastère, dont la mise sur pied couvre la période allant de 1990 à 2015. Notre étude de ce terrain repose sur une collecte de données surtout qualitatives, réalisée à l'aide d'une recherche documentaire s'appuyant sur des sources variées, sur l'observation du déploiement des divers volets de l'institution (dont le concept muséologique) et sur la réalisation d'entrevues semi-dirigées. En ce qui a trait à l'observation documentaire, nous avons analysé les documents publiés au sujet du Monastère (notamment des articles scientifiques et le site Web de l'institution) ainsi que ceux qui ont été produits lors de l'élaboration du projet, que ce soit des études préparatoires ou de faisabilité, des rapports d'étape ou de comités, des appels d'offres, des plans d'affaires ou autres, produits par le chargé de projet, des professionnels et des consultants impliqués dans la réalisation du projet, tels des muséologues, des architectes, des archivistes ou des historiens. Notre démarche s'est ici apparentée à la méthode historique : elle a cherché à retracer et à reconstituer une démarche par l'examen de documents et d'archives.

Nous avons complété notre collecte d'information en réalisant des entrevues semi-dirigées individuelles selon un échantillonnage ciblé, aussi dit non aléatoire, constitué d'acteurs qui ont joué un rôle déterminant dans divers aspects du projet du Monastère⁵⁵. Cinq acteurs clés ont été interviewés : Denis Robitaille (chargé de projet engagé par les Augustines pour la réalisation du projet de 2005 à 2016), Isabelle Duchesneau (directrice générale du Monastère), S^r Lise Tanguay (supérieure générale de la Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus [FMAMJ] et répondante pour l'ordre des Augustines dans l'avancement du projet du Monastère depuis 2000), Catherine Gaumond (directrice Musée et archives au Monastère de 2009 à 2016) et Bernard Serge Gagné (architecte senior associé chez ABCP architecture, chargé de projet pour la réhabilitation du MAHDQ)⁵⁶. D'une durée variant de 70 à 104 minutes, ces entretiens ont fait l'objet d'un enregistrement audio et se composaient de questions sur 1) l'implication de l'intervenant dans le projet, 2) l'évolution du projet et 3) les collaborateurs au projet. Ces entrevues cherchaient à compléter et à étoffer l'information tirée des archives, des articles publiés et des documents de travail⁵⁷, tout en permettant un croisement des données recueillies, ce que nous avons réalisé à l'aide d'un tableau thématique et chronologique. Elles avaient aussi comme objectif de confronter les perspectives sur le projet d'acteurs issus de milieux et de domaines d'expertise divers. À la suite de la réalisation des entretiens, nous avons procédé à une transcription semi-intégrale normalisée de chacun d'entre eux. Chaque participant a pu

⁵⁵ Afin de réaliser nos entrevues, nous avons fait une demande d'approbation éthique auprès du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) de l'UQAM. Les certificats requis se trouvent à l'annexe A. Le recrutement s'est fait par l'envoi aux individus ciblés d'un courriel comprenant une lettre d'invitation et un formulaire de consentement détaillant ce qui était attendu d'eux ainsi que les risques et les avantages de leur participation. Le consentement des participants a été obtenu une première fois lors de la réalisation de l'entretien.

⁵⁶ Cet échantillon est relativement restreint étant donné la nature heuristique de notre recherche.

⁵⁷ Nous cherchions notamment à recueillir des informations pertinentes concernant la réalisation d'un projet comme celui du Monastère qui ne sont pas nécessairement ou habituellement consignées par écrit (par exemple sur des questions qui ont été débattues, des idées qui ont été abandonnées ou des éléments qui ont servi de sources d'inspiration).

relire et valider la transcription de son propos. À cette occasion, les participants ont aussi accepté que nous révélions leur nom.

Enfin, l'analyse privilégiée a été une analyse qualitative de contenu de l'ensemble de nos données que nous avons confrontées à nos outils conceptuels afin de pouvoir bien saisir la démarche de réalisation du Monastère et la replacer dans le contexte actuel de la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

CHAPITRE II — ÉLABORER LES ORIENTATIONS DU PROJET DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES

2.1 La mission et la vision du Monastère des Augustines

Afin de pouvoir cerner, décrire et expliquer l'élaboration des orientations du Monastère ainsi que, par la suite, la façon dont elles se sont concrétisées, il importe d'abord de définir ces orientations, c'est-à-dire la mission et la vision de l'organisme. Selon le site Web du Monastère, l'énoncé de mission est le suivant :

Par sa vocation culturelle et sociale, le Monastère des Augustines témoigne du mode de vie et de la mission sociale et spirituelle des Augustines en ce pays. Inspiré par la ferveur et la compassion qui ont animé les religieuses, il prolonge la fonction d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement de ces lieux fondateurs (MDA, s.d.g).

Cet énoncé institutionnel est accompagné⁵⁸ de l'« engagement » qui suit :

Pour se ressourcer au cœur de l'Histoire. Notre engagement est d'offrir à nos visiteurs de toute culture et de tout horizon spirituel une expérience inédite de cheminement vers le mieux-être et de contact avec le patrimoine et la mémoire des Augustines (*Ibid.*).

La vision, quant à elle, telle qu'elle est formulée dans le plan d'affaires de 2013, s'articule autour de la « protection, conservation et mise en valeur de l'œuvre des sœurs augustines » (MDA, 2013 : 4) et du concept de « lieu de mémoire habité » (*Ibid.*), la

⁵⁸ Au moment de la formulation finale de la mission, celle-ci était aussi accompagnée du contexte suivant : « Conscientes de l'importance de leur patrimoine, les Augustines de la Miséricorde de Jésus ont résolu de regrouper les collections et les archives de leurs monastères et de mettre ce trésor à la disposition de la société québécoise. Berceau de l'œuvre hospitalière au pays, le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec a été désigné par l'ordre des Augustines pour recueillir cet héritage et devenir un lieu de mémoire habité. Ce projet a pris le nom de Monastère des Augustines » (Robitaille, 2008a : 8). Nous reviendrons plus loin dans ce chapitre sur l'élaboration de la mission.

mise en valeur « [prenant] tout son sens non seulement par la visite des lieux, mais aussi par l'opportunité d'y loger » (*Ibid.*). Cette vision stipule encore que le projet, conformément à la volonté des Augustines, s'appuie sur « la continuité de leur mission hospitalière » et le « respect [de] l'esprit et l'œuvre de leurs fondatrices » (*Ibid.*). Les religieuses attribuent ainsi au projet « le rôle fondamental de perpétuer, dans une vision durable, [leur] contribution sociale, culturelle, historique et spirituelle » (*Ibid.*).

De ces énoncés, retenons que les orientations, qui intègrent plusieurs volets, reposent sur la *protection*, la *conservation* et la *mise en valeur* de l'œuvre des Augustines. Cela se traduit par une volonté (venue des religieuses) de *témoigner* d'un mode de vie et d'une mission hospitalière séculaire et de *prolonger* cette dernière – soit les deux verbes clés utilisés dans l'énoncé de mission – dans une perspective non catéchétique⁵⁹, notamment en offrant une *expérience de ressourcement* et de *contact* avec le patrimoine, au sein d'un *lieu*, le MAHDQ, qu'il est possible « d'habiter ». Voyons maintenant comment ces orientations ont été développées en retraçant l'évolution du projet⁶⁰.

2.2 Les premières démarches (1990-2003)

2.2.1 La genèse et les intentions initiales (1990-2000)

L'impulsion du projet qui deviendra le Monastère est venue des Augustines elles-mêmes, il y a de cela bientôt 30 ans. Comme nous l'avons vu, les années 1990 sont marquées au Québec par la prise de conscience progressive d'un contexte de crise relatif à l'avenir du patrimoine religieux, contexte que les Augustines ont aussi constaté à l'interne, comme le révèle l'examen des résolutions votées en chapitre⁶¹ au cours de

⁵⁹ Comme nous le verrons, l'actualisation de la mission des Augustines repose tout de même sur les valeurs dites catholiques qui la sous-tendent.

⁶⁰ Pour faciliter la compréhension, une ligne du temps de l'évolution du projet se trouve à l'annexe B.

⁶¹ Les chapitres sont des assemblées tenues par des religieux d'un ordre ou d'une congrégation afin de délibérer de leurs affaires. Les chapitres généraux des Augustines ont lieu aux cinq ans.

cette période. Dès 1990, au chapitre général de l'ordre, une sous-commission sur l'avenir des archives, musées et bibliothèques historiques, formée de responsables de musées et d'archivistes⁶², soulève l'idée « d'étudier la possibilité d'envisager pour l'avenir une forme de regroupement des biens culturels, un genre de Centre culturel des Augustines de la région de Québec⁶³ » (FMAMJ et Comité du patrimoine [CP], 2000a : n.p.). Encore vague et largement hypothétique, cette intention de regroupement se précise au cours des années suivantes. Il faut dire que la décennie est propice à des constats de précarité chez les Augustines : non seulement les études actuarielles montrent la décroissance des effectifs, tant sur le plan humain que financier, mais plusieurs monastères ferment successivement leurs portes, ce qui nécessite notamment le déménagement et le regroupement d'archives et d'objets culturels⁶⁴ (Mathieu-Bédard, 2017d ; Dufour, 2004a : n.p. ; FMAMJ et CP, 2000a : n.p.). La réflexion des Augustines est aussi alimentée par la parution de lettres circulaires de la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église (CPBCE) (*Ibid.*), qui avait été créée en 1988. Intitulées *Les biens culturels des institutions religieuses* (1994), *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques* (1997), *Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église* (1999), ces lettres soulignaient entre autres l'importance d'empêcher la dispersion (par exemple en les regroupant dans des centres régionaux), de conserver et de transmettre les archives et les biens mobiliers de l'Église, témoins de sa mission, dans la perspective d'une nouvelle évangélisation⁶⁵

⁶² S^r Claire Gagnon, archiviste au MAHDQ, est souvent nommée comme une de celles qui ont permis aux Augustines de prendre conscience de la situation (Mathieu-Bédard, 2017d et Mathieu-Bédard, 2017a). Elle est nommée présidente du Comité du patrimoine en janvier 2001.

⁶³ La préoccupation des Augustines pour la préservation de leur mémoire, de leurs archives et de leurs collections de biens mobiliers n'est pas nouvelle. Par exemple, des monastères avaient créé des musées communautaires : Hôpital général (1930), Hôtel-Dieu de Québec (1958), Hôtel-Dieu de Chicoutimi (1995). Elles organisaient aussi régulièrement des activités de commémoration (Robitaille, 2010c : 12).

⁶⁴ Il est alors question des monastères de Montmagny (1993), Saint-Georges-de-Beauce (1995), Gaspé (1995) et Lévis (1997). Ceux d'Alma (1988) et de Jonquière (1993) ont aussi fermé, mais ils ne sont pas évoqués à l'époque parce que les monastères du Saguenay-Lac-Saint-Jean voulaient explorer les possibilités de conservation et de mise en valeur régionales (FMAMJ et CP, 2000a : n.p. ; *Id.*, 2001a : 3).

⁶⁵ *La fonction pastorale des musées ecclésiastiques* (2001) sera aussi cruciale dans la réflexion (FMAMJ et CP, 2002 : 2-3). Elle encourage les partenariats avec des organismes civils (CPBCE, 2001 : 5). Par

(CPBCE, 1994, 1997, 1999). Ces biens pourraient ainsi servir à « orienter l'action pastorale de l'Église » (FMAMJ et Rousseau, 2000 : 5). Cette position est perceptible dans les décisions prises aux chapitres généraux de 1995 et 2000. En 1995, la sous-commission sur l'avenir des archives, musées et bibliothèques historiques relance l'idée d'un regroupement, invitant à « préparer des scénarios de regroupement pour éviter la dispersion et la perte des documents, d'objets, de volumes, témoins de la vie, de l'activité religieuse des monastères » (FMAMJ et CP, 2000a : n.p.). Le chapitre vote la création d'un Comité du patrimoine⁶⁶ – ce qui est fait en 1996 – ayant notamment pour objectif de se pencher sur cette question du regroupement (*Ibid.*). Puis, en 2000, il est résolu que les instances supérieures de l'ordre reprendront le dossier et qu'elles auront cinq ans pour étudier des scénarios de regroupement, soit pour tous les monastères ou par régions (*Ibid.*). Il est aussi décidé qu'un fonds commun⁶⁷ sera créé pour soutenir la réalisation du projet, alors décrit comme un « Centre culturel d'évangélisation », sans doute inspiré par la Commission pontificale⁶⁸ (*Ibid.* ; Robitaille, 2005b ; FMAMJ et Rousseau, 2000 : 5).

Parallèlement à ces réflexions, au tournant des années 2000, les augustines du MAHDQ faisaient face au problème de la mise aux normes de leur monastère qu'exigeait la Régie du bâtiment, monastère qui devenait aussi trop grand pour leurs besoins. Elles avaient fait appel à des architectes pour planifier la mise aux normes et évaluer divers scénarios afin de rationaliser leurs espaces (Cf. ABCP, 2001a et ABCP, 2001b). Cette situation a eu deux conséquences importantes pour notre propos. D'abord,

ailleurs, le rapport *Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec* de la CBCQ (2000) est aussi consulté par le Comité du patrimoine parmi d'autres documents (FMAMJ et CP, 2001a : 3).

⁶⁶ Ce comité est aussi parfois appelé le Comité patrimoine religieux et culturel.

⁶⁷ La résolution n° 14 stipulait qu'il serait « constitué à partir d'une base volontaire calculée sur les intérêts du surplus de capital disponible pour le partage » (FMAMJ et CP, 2000b : n.p.).

⁶⁸ Les archives de la FMAMJ révèlent que le mandat établi en janvier 2001 comprend le fait de « prendre connaissance des orientations religieuses et gouvernementales en matière de patrimoine religieux et culturel » (FMAMJ et CP, 2001b : n.p.). M^{sr} Jean-Claude Turcotte, archevêque du diocèse de Montréal, multiplie aussi à l'époque les interventions en faveur des liens entre patrimoine et pastorale. Une copie d'un de ses articles se trouve dans les archives du Comité du patrimoine (Cf. Turcotte, 2000).

il sera décidé de relocaliser les religieuses dans l'aile Saint-Augustin de leur monastère, libérant les ailes anciennes⁶⁹ qui deviennent toutes désignées pour accueillir le « Centre culturel » envisagé (FMAMJ et CP, 2001a : n.p. ; Gagnon, 2002 : 1-2). Ensuite, dans le cadre de la planification de la mise aux normes, des experts de la Ville de Québec et du MCCQ viennent au MAHDQ à la fin d'octobre 2000 afin de discuter de l'état des bâtiments. Lors de cette rencontre, ils auraient encouragé la supérieure à faire une demande de classement du monastère auprès du MCCQ et à réaliser des études sur l'architecture, les archives et les collections (*Ibid.*). Le 15 décembre suivant, la demande de classement était acheminée au Ministère (*Ibid.* ; Gagnon, 2001 : 1).

Les premières démarches en faveur du regroupement du patrimoine des Augustines culminent en janvier 2001 avec la décision du Comité du patrimoine de choisir le MAHDQ, lieu fondateur des Augustines au Canada, comme endroit où regrouper les biens culturels des monastères de Québec⁷⁰ (FMAMJ et CP, 2001a : n.p. ; Tanguay, 2005 : 191). Si dix années peuvent sembler longues pour en arriver à cette décision, nos entrevues ont révélé que cette période était nécessaire entre autres pour sensibiliser les religieuses à la réorganisation des communautés et à la question du patrimoine, les décisions devant être approuvées en chapitre⁷¹ (Mathieu-Bédard, 2017d. Cf. *Id.*, 2017a). À l'époque, certaines sœurs percevaient difficilement l'urgence de la situation, d'autres avançaient que leur mission concernait les soins et non le patrimoine et certaines désiraient simplement « vieillir tranquillement » (*Id.*, 2017d. Cf. *Id.*, 2017a).

Nous retenons du discours tenu lors de ces premières années le fait qu'à ses débuts, le projet de regroupement a surtout pour objectif d'empêcher la dispersion du patrimoine matériel afin qu'il soit conservé. Comme c'est souvent le cas, c'est ici « la crainte de

⁶⁹ Pour faciliter la compréhension, des plans des ailes et étages du Monastère se trouvent à l'annexe C.

⁷⁰ On n'exclut pas d'accueillir les biens patrimoniaux des monastères du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais ces derniers étudient encore des possibilités de regroupement régional (Tanguay, 2005 : 191).

⁷¹ Le Comité du patrimoine avait aussi comme mandat d'instaurer un mécanisme afin d'informer les religieuses et de les sensibiliser à la démarche en cours (FMAMJ et CP, 2001b : n.p.).

la perte qui [...] permet de reconnaître et de revendiquer [le] patrimoine » (Turgeon, 2005 : 18). Retenons aussi la dimension d'évangélisation que comprend alors le projet, l'Église insistant sur les liens entre patrimoine et pastorale. À ce sujet, la résolution n° 6 du chapitre de l'an 2000 souligne que les « archives, musées, bibliothèques historiques font partie de notre *héritage culturel à partager*, à exploiter à des fins d'évangélisation afin de garder mémoire de notre Institut⁷² » (FMAMJ et CP, 2000a : n.p.). Il n'est pas encore question de prolonger la mission des Augustines comme ce sera plus tard le cas ; la volonté semble plutôt concerner une mémoire et un témoignage que permet le patrimoine⁷³. Comme nous l'a rapporté S^r Lise Tanguay, ce sont les religieuses qui ont eu l'idée de regrouper leur patrimoine, mais ce sont leurs partenaires « experts » qui ont donné au projet son orientation (Mathieu-Bédard, 2017d). Au final, la période 1990-2000 correspond au premier « geste » de la patrimonialisation identifié par Davallon, c'est-à-dire celui d'un intérêt envers l'objet (ici un ensemble de biens) par un groupe qui lui reconnaît intuitivement une valeur⁷⁴ (2014 : 2). Dans ce cas-ci, les Augustines ont fait preuve d'un intérêt renouvelé pour leurs biens historiques et elles ont contacté des experts qui, discernant la valeur de l'ensemble, leur ont conseillé de commander des études à son sujet et de faire une demande de classement, ce qui a mené aux second et troisième gestes de la patrimonialisation.

⁷² Lors de notre entrevue, S^r Lise Tanguay a affirmé s'être appuyée sur l'idée du Vatican que « le patrimoine pouvait devenir lieu d'évangélisation » (Mathieu-Bédard, 2017d).

⁷³ C'est aussi ce que souligne S^r Carmelle Bisson, supérieure générale, dans une lettre de janvier 2001 à l'attention du comité du patrimoine qui parle de « permettre à notre patrimoine d'être un témoin vivant de notre culture religieuse, d'être témoin de notre histoire, d'être témoin de notre charisme, de le révéler encore au monde d'aujourd'hui » (Bisson, 2001 : n.p.).

⁷⁴ L'intérêt et la valeur des collections et du patrimoine des Augustines avaient déjà été reconnus par des experts dans le passé, comme l'ethnologue Marius Barbeau (1883-1969) et l'historien de l'art Gérard Morisset (1898-1970). Ce dernier avait par exemple visité les plus anciennes communautés religieuses de la province (comme les Augustines et les Ursulines) lors de la réalisation l'Inventaire des œuvres d'art (1937-1970) (Cf. Morisset, [v. 1943- v. 1950]). Les Augustines ont d'ailleurs fondé leurs premiers musées à cette époque : au monastère de l'Hôpital général de Québec en 1930 et au monastère de l'Hôtel-Dieu en 1958 (après avoir mis sur pied des expositions dès 1933-1934). Il serait intéressant de réfléchir sur cette période afin de mieux en saisir les ramifications. Était-ce une première phase de patrimonialisation ou une muséalisation ? Quoi qu'il en soit, à partir des années 1990, on assiste à un nouveau processus de patrimonialisation.

2.2.2 Les premiers partenariats : connaître et protéger le patrimoine des Augustines (2000-2003)

En 2000-2001, à la suite de la demande de classement du MAHDQ, les Augustines font appel au MCCQ et à la Ville de Québec afin d'obtenir de l'aide dans leurs démarches, notamment pour réaliser des études, certaines étant nécessaires pour étayer la demande de classement⁷⁵ (ABCP et consultants, 2003 : 4-5 ; Mathieu-Bédard, 2007e ; Gagnon, 2001 : 2 suiv.). C'est grâce à un financement obtenu dans le cadre de l'Entente de développement culturel entre le MCCQ et la Ville de Québec qu'une équipe multidisciplinaire de consultants est assemblée au printemps 2001 pour analyser l'architecture intérieure et extérieure du MAHDQ ainsi que pour inventorier et analyser les archives, les livres anciens et les collections de biens mobiliers de la communauté (*Ibid.* Cf. Desmeules, 2001 ; Trépanier, 2001 ; Bernier, 2001). Des études similaires sont ensuite réalisées à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et à l'Hôpital général en 2001-2002 (Cf. Desmeules, 2002 et 2003 ; Trépanier, 2002a et 2002b ; Bernier, 2002a et 2002b). Les rapports, envoyés au MCCQ, incluent diverses recommandations, notamment pour le classement de certains éléments. En novembre 2003, le MCCQ annonce les premiers classements résultant de ces démarches⁷⁶ : le MAHDQ est désigné « site historique⁷⁷ », les ailes du Jardin et du Noviciat ainsi que le chœur des religieuses⁷⁸ sont classés « monuments historiques » ; trois fonds d'archives institutionnelles du

⁷⁵ À l'époque, Robert Caron agit à titre de représentant de la Ville de Québec dans l'accompagnement du projet. Pierre Lahoud, quant à lui, est le principal répondant pour le MCCQ (Gagnon, 2002 : 3).

⁷⁶ En mars 2018, les collections d'objets et de livres anciens et le fonds d'archives des Augustines de l'Hôpital général de Québec (HGQ) sont aussi classés biens historiques en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Par ailleurs, l'HGQ avait déjà été classé « immeuble patrimonial » en 1997.

⁷⁷ En 1936, l'HDQ avait été désigné « lieu historique national du Canada ». En 2002, l'importance du site est reconnue à nouveau par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Notons que l'aile du Jardin a d'abord été construite entre 1695 et 1698 et celle du Noviciat en partie entre 1695 et 1698 et en partie en 1739-1740. Les deux ailes ont été reconstruites en 1756-1757 après un incendie en 1755. L'église a été construite entre 1800 et 1803. L'aile des Remparts, la sacristie et le chœur des religieuses ont été construits en 1930-1931. L'aile Saint-Augustin date de 1957.

⁷⁸ L'église avait été classée monument historique en 1961. La désignation du monastère repose sur « la continuité d'occupation depuis 1644, l'ancienneté de l'ensemble conventuel, son unité formelle, la présence d'un enclos conventuel représentatif de la vie monastique du 18^e siècle, la pérennité de la mission et du rôle social des Augustines » (Tanguay, 2005 : 193. Cf. MCCQ, 2004b).

MAHDQ⁷⁹, le fonds ancien de la bibliothèque ainsi que 735 objets mobiliers du monastère sont classés « biens historiques »⁸⁰ (ABCP et consultants, 2003 : 6).

Les études liées au patrimoine des communautés de Québec ainsi que le classement de plusieurs de leurs biens correspondent aux deuxième et troisième gestes de la patrimonialisation identifiés par Davallon. Les études réalisées⁸¹ « produi[sent] du savoir » sur les objets et leur « monde d'origine » (2014 : 2), ce qui permet ensuite leur reconnaissance par une instance ayant le pouvoir de le faire, soit le gouvernement du Québec (par l'entremise du MCCQ)⁸². Si les Augustines considéraient déjà ces biens comme patrimoniaux, leur statut est désormais officialisé (Cf. Bergeron, 2011 : 62 ; Robitaille, 2008d : 4).

Parallèlement au classement et à la réalisation d'inventaires, les religieuses poursuivent leurs démarches afin de créer un « centre culturel qui rende compte de la vie et de la mission hospitalière de la communauté » (Gagnon, 2002 : 1). Toujours grâce à l'Entente de développement culturel, une étude de faisabilité et de viabilité de la conversion des ailes anciennes du MAHDQ en centre de regroupement du patrimoine est commandée en 2002, les sœurs ayant officiellement décidé de libérer ces espaces pour habiter l'aile Saint-Augustin (ABCP et consultants, 2003 : 5). Réalisée par la firme ABCP en collaboration avec des consultants, les sœurs et leurs partenaires, cette

⁷⁹ Il s'agit du Fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus du MHDQ, du Fonds des enfants abandonnés et du Fonds de l'HDQ. Le classement inclut aussi un fonds d'archives privées, le Fonds de la Conférence des hôpitaux catholiques de Québec (MCCQ, 2004a). Ils « se distinguent par leur valeur de témoignage, [leur] richesse [en] informations, leur rareté, leur intégralité et leur continuité » (*Ibid.*).

⁸⁰ Les objets de la collection des Augustines de l'HDQ sont classés « en raison de leur âge, de leur longue possession par la communauté, de leur provenance, de leurs qualités artistiques, de leur association avec des activités hospitalières ou de leur usage lié à des activités traditionnelles en voie de disparition et particulières aux communautés religieuses féminines » (MCCQ, 2004a).

⁸¹ Rappelons qu'un savoir avait déjà été produit par les travaux de Gérard Morisset et Marius Barbeau.

⁸² Ces étapes répondent aussi à deux enjeux majeurs du patrimoine religieux identifiés par la CC en 2006, soit sa connaissance, afin de faire des choix éclairés à son sujet – celle du patrimoine des Augustines continuera d'ailleurs d'être enrichie – et sa protection, le classement des biens se faisant notamment dans la perspective d'en assurer la conservation (MCCQ, 2013 : 10, 12). Les inventaires sont aussi considérés comme la base de « toute stratégie de conservation [...] de toute gestion » (Turgeon, 2015 : 330).

étude déposée en 2003 est le premier document qui décrit réellement ce à quoi pourrait ressembler le « centre culturel », auquel on fait maintenant référence comme à un « lieu de mémoire »⁸³. Dans cette étude et conformément au devis de l'appel d'offres, on s'attarde surtout au patrimoine des trois communautés de Québec⁸⁴ (*Ibid.* : iii). Le concept repose sur la transformation des ailes anciennes du MAHDQ (ailes du Jardin et du Noviciat) en un immense musée⁸⁵, où, selon le souhait des Augustines, les collections des trois monastères sont mises en valeur de façon indépendante, afin de respecter la mission de chacune des communautés (*Ibid.* : 6-7 ; Mathieu-Bédard, 2017b ; *Id.*, 2017a)⁸⁶. Le « lieu de mémoire » envisagé comprend notamment, outre des salles d'expositions permanentes et temporaires, un centre d'archives, des salles de recherche, le Centre Catherine-de-Saint-Augustin⁸⁷, des espaces communs et des réserves⁸⁸ (ABCP et consultants, 2003 : 7-8). L'étude fait aussi des propositions sur différents éléments qui font alors partie du projet, dont le lieu-satellite du monastère de l'Hôpital général de Québec, où se trouverait entre autres un entrepôt-réserve, et la mise en valeur de la chapelle de fondation de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur⁸⁹ (*Ibid.* : iv).

⁸³ Notons qu'aucune référence à Pierre Nora (1997) ne se trouve dans l'étude ou dans la documentation consultée pour notre recherche, malgré l'utilisation fréquente de l'expression « lieu de mémoire ».

⁸⁴ Ce sont elles qui possèdent le patrimoine le plus considérable. D'ici 2005, il sera confirmé que le projet concerne tous les monastères des Augustines (Cf. Robitaille, 2005a).

⁸⁵ L'étude d'ABCP prévoit consacrer 10 010 m² à la conservation et la diffusion des archives et des collections (ailes du Jardin et du Noviciat et chœur des religieuses) (Pluram Urbatique, 2004 : 23).

⁸⁶ La mission hospitalière des Augustines n'est pas toujours exactement la même. Par exemple, l'Hôtel-Dieu de Québec, fondé dans le but de soigner et d'évangéliser les Amérindiens, s'est ensuite consacré aux soins des colons et est devenu un hôpital offrant des soins de médecine et de chirurgie. L'Hôpital général de Québec, quant à lui, a été créé pour les pauvres, infirmes, vieillards, aliénés et autres démunis. Il offre aujourd'hui des soins de longue durée. À l'origine, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur était voué au soin des épileptiques, des pauvres et des orphelins (Cf. Archives du Monastère des Augustines, s.d.).

⁸⁷ Catherine de Saint-Augustin est une augustine arrivée à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1648. Occupant diverses fonctions au sein du monastère et inébranlable dans sa foi, elle se voue aux malades et aux démunis et décède en 1668. Considérée comme cofondatrice de l'Église canadienne, elle est proclamée bienheureuse en 1989. Depuis sa mort, elle fait l'objet d'une vénération particulière chez les Augustines. Fondé en 1985, le Centre Catherine-de-Saint-Augustin, où sont conservés ses restes, est consacré au rayonnement de son œuvre et de son esprit (ABCP et consultants, 2003 : 30-31 ; Comité sur le Centre Catherine-de-Saint-Augustin [CCCSA], 2006 : 4). Il est inclus dans le projet du Lieu de mémoire.

⁸⁸ Ces dernières seraient dans les combles, pour les objets pouvant tolérer un tel environnement.

⁸⁹ Cette chapelle (1873) est intimement liée aux débuts de l'hôpital et à son identité. Elle a une valeur patrimoniale en raison de son décor du 19^e siècle et des statues attribuées à Pierre-Noël Levasseur qui

Concrètement, et comme envisagé dans l'étude de faisabilité, le projet s'appuie sur « le caractère unique de la visite d'un monastère de religieuses cloîtrées » (*Ibid.* : iii) et il permet de conserver les « espaces et leur ordonnancement sans dénaturation aucune » (*Ibid.* : iv). À ce sujet, le respect de l'esprit des lieux et de l'architecture est énoncé comme objectif (*Ibid.* : 7), tant au niveau de l'atmosphère, des qualités matérielles et des composantes (y compris les jardins et les espaces extérieurs) que de la logique d'occupation des bâtiments : le MHDQ représente « "l'artefact" de base, fondamental et unificateur, qui donne sens et inspiration à tout le projet⁹⁰ » (*Ibid.* : 23. Cf. *Ibid.* : 29, 44). L'étude constate d'ailleurs l'excellent état de conservation des lieux et note que les travaux à faire concernent surtout le remplacement et l'intégration subtile de nouvelles composantes électromécaniques ainsi que des interventions liées à la mise aux normes et à l'accueil du public (*Ibid.* : 4). Nous reviendrons au chapitre 4 sur cette considération pour l'esprit du lieu, qui continuera de sous-tendre le projet jusqu'à sa concrétisation. Quant à la mise en valeur des collections, qui est prévue « dans des lieux propres à leur évocation ou leur fonctionnalité » (*Ibid.*), les orientations, préliminaires, ont été élaborées autour de thématiques « inspirées du charisme des religieuses, de la spécificité [...] des communautés, de l'histoire de la médecine, des archives, des ensembles architecturaux et des lieux de prière » (*Ibid.* : iv).

Soulignons à nouveau que le projet repose alors essentiellement sur le patrimoine matériel, qu'il soit immobilier, mobilier ou archivistique (*Ibid.* : 13), sur lequel on

s'y trouvaient (Comité sur les archives et les collections [CAC], 2005 : 6). ABCP propose de relocaliser la chapelle au Lieu de mémoire (ABCP et consultants, 2003 : 32-33).

⁹⁰ Cette position rejoint le principe de « l'intégrité commémorative » promu par Parcs Canada, qui « décrit le bon état et le caractère global d'un lieu historique national » (2007 : 2). L'intégrité commémorative concerne ainsi la préservation des « ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national » (*Ibid.*), par exemple le « lieu désigné » (ex. les bâtiments, l'emplacement géographique) ou le paysage, et les « valeurs historiques propres aux ressources, valeurs qui peuvent être symboliques ou matérielles et qui, dans un cas comme dans l'autre, doivent être sauvegardées et communiquées » (*Ibid.*). L'intégrité commémorative inclut aussi la « communication efficace des motifs » (*Ibid.*). Dans le cas du Lieu historique national du Canada de l'Hôtel-Dieu de Québec, un énoncé d'intégrité commémorative est déposé en 2007, après une « demande de clarification, des objectifs de commémoration et des limites du lieu désigné » (*Ibid.* : 5) en 1936.

compte pour témoigner, par « un programme de communication muséographique vivant et actuel » (*Ibid.* : 18), des valeurs et de l'expérience des Augustines, tant sur le plan de la vie en communauté cloîtrée que sur celui du soin des malades⁹¹. Bien qu'on parle de « transmission de valeurs » dans la mission du Lieu de mémoire⁹² et que l'étude souligne que le projet permettra « [d']assurer la pérennité de [l']œuvre⁹³ » (*Ibid.* : 45. Cf. *Ibid.* : 103) des Augustines, on est encore loin des efforts actifs de continuité de la mission qui apparaîtront par la suite : dans l'esprit des concepteurs, la continuité semble principalement venir de l'expérience du cloître et de la mise en valeur des collections⁹⁴. Néanmoins, en entrant véritablement dans sa phase de conception, le projet des Augustines instaure progressivement le quatrième geste de la patrimonialisation, celui de « l'organisation de l'accès collectif à l'objet patrimonial » (Davallon, 2014 : 2), qui se traduit habituellement par son exposition. C'est en fait à partir de 2004 que se mettent en place les éléments qui permettront non seulement d'assurer l'accès au patrimoine des Augustines, mais qui tenteront aussi d'en favoriser la véritable transmission – cinquième geste de la patrimonialisation (Davallon, 2014 : 2) – par son appropriation par la collectivité (Montpetit, 2000 : 2-3), « le statut de patrimoine [étant] fondamentalement tributaire de [...] démarches répétées de mise en valeur, de diffusion, d'appropriation suggérée et de réappropriation » (*Ibid.* : 6).

⁹¹ L'enjeu de l'évangélisation n'y apparaît pas; nous reviendrons sur l'évolution de cet aspect plus loin.

⁹² La mission définie dans l'étude de faisabilité de 2003 (annexe D) comporte sept volets différents.

⁹³ Ici, « œuvre » fait référence aux actions et aux réalisations à caractère religieux et social, indissociables, des Augustines depuis leur arrivée en Nouvelle-France.

⁹⁴ L'étude de faisabilité cite deux approches privilégiées pour la mise en valeur, soit une qui traite de « l'implication soutenue des Augustines » (ABCP et consultants, 2003 : iv), liée au « vivant », et une autre rattachée aux collections (« matériel »). L'approche liée au vivant repose sur le fait de « connaître les Augustines par le vivant », par leurs valeurs et leur spiritualité, par leur action sociale et par les personnes, soit la communauté qui habite toujours le monastère (*Ibid.* : 52). L'approche matérielle se fonde sur la découverte du mode de vie de la communauté et du monastère comme milieu de vie (*Ibid.*).

2.3 La conception du projet du Monastère des Augustines : l'intégration de différents volets pour créer un complexe patrimonial (2004-2015)

2.3.1 L'arrivée d'un chargé de projet et la proposition d'intégrer un centre de ressourcement et une hôtellerie culturelle (2004)

En 2004, les Augustines engagent un premier chargé de projet, Mario Dufour⁹⁵, afin de les appuyer dans la réalisation du Lieu de mémoire au MAHDQ. Cette embauche arrive à point nommé et permet d'envisager de nouveaux moyens pour assurer la viabilité du projet (Dufour, 2004b : 2), l'étude d'ABCP et consultants ayant souligné l'importance des revenus autonomes pour le fonctionnement du Lieu de mémoire⁹⁶ (2003 : 96) – nous reviendrons sur cette question au chapitre 3. Or, comme prévu au début de 2004, le projet entraînerait un déficit (Pluram Urbatique et Architectes Lemay et Associés⁹⁷, 2004 : 24). Devant cette perspective, le chargé de projet doit réfléchir à des pistes de solution, qu'il soumet aux Augustines (Dufour, 2004b : 2 ; Mathieu-Bédard, 2017d). Émerge alors la proposition d'intégrer deux nouveaux volets qui « respectent le charisme des Augustines [et] assurent une continuité, un prolongement de [leur] œuvre séculaire » (Dufour, 2004a : n.p.) : une hôtellerie culturelle⁹⁸ et un centre de ressourcement pour les professionnels de la santé. C'est à partir de ce moment que l'on considère le patrimoine comme permettant véritablement la continuité de l'œuvre dans une perspective dynamique et que le patrimoine immatériel dans une acception large – nous y reviendrons au chapitre 4 – fait davantage son entrée dans les réflexions (Cf. *Ibid.*). Selon Dufour, ces nouveaux volets suscitent d'ailleurs l'enthousiasme des religieuses, qui y voient « une occasion novatrice et dynamisante de transmettre [leur] savoir-faire et surtout les valeurs qui [les] ont portée[s] depuis [leur] arrivée en 1639 »

⁹⁵ Il s'agit du même Mario Dufour mentionné plus tôt qui deviendra par la suite président de la CBCQ.

⁹⁶ Les revenus autonomes venaient majoritairement des droits d'entrée (ABCP et consultants, 2003 : 89).

⁹⁷ Nous y ferons dorénavant référence comme à Pluram Urbatique.

⁹⁸ ABCP avait exploré l'idée d'intégrer une hôtellerie, mais conclu que c'est l'aile Saint-Augustin qui pourrait être convertie à cet usage après le départ des religieuses (2003 : 59-60). En fait, ABCP ne recommandait pas l'ajout d'hébergement au Lieu de mémoire, citant des problèmes de gestion et d'accessibilité des différentes fonctions et le danger occasionné pour les collections (*Ibid.* : 97).

(2004b : 3). Denis Robitaille, qui a remplacé Dufour en 2005, et S^r Lise Tanguay ont également souligné lors de leurs entrevues que la dimension sociale du projet (Mathieu-Bédard, 2017a) et le sens que pouvait avoir le patrimoine, au-delà des simples biens matériels (*Id.*, 2017d), ont suscité l'adhésion des religieuses⁹⁹.

On demande alors à Pluram Urbatique de produire un plan d'affaires afin de valider l'ajout de ces nouvelles fonctions au Lieu de mémoire déjà imaginé¹⁰⁰. Le plan d'affaires présenté insiste sur le respect des valeurs de la communauté, une mission sociale et l'offre d'un produit culturel et touristique distinctif (Pluram Urbatique, 2004 : 1). En plus de mettre en valeur le patrimoine, l'entreprise d'économie sociale prévue¹⁰¹ inclut un centre de ressourcement (dont les activités comprendraient par exemple des formations et des rencontres d'échange d'expertise) et une hôtellerie monastique (34 chambres dans les anciennes cellules des sœurs) ciblant à la fois les touristes en quête d'une expérience unique et les accompagnateurs de malades venus à l'Hôtel-Dieu depuis l'extérieur de la région, dont l'accueil serait rendu possible grâce à la création d'une fondation (*Ibid.* : 6)¹⁰². Cette offre sociale pour les accompagnateurs de malades s'inscrit dans la continuité puisque, depuis 1976, les religieuses du MAHDQ proposaient ce service, appelé l'Accueil Catherine-de-Longpré (Comité sur le Centre de ressourcement [CCR], 2006 : 8 ; Robitaille, 2006b : 13). Basés sur

⁹⁹ Comme nous le verrons, les religieuses se reconnaissaient dans la mission sociale développée dans le projet du Monastère – elles considèrent notamment les soignants comme leurs héritiers –, et elles y voyaient « un prolongement de ce qu'elles sont » (Mathieu-Bédard, 2017a), contrairement par exemple aux objets et aux peintures dont elles avaient eu besoin au fil des ans. Grâce à la mission sociale du Monastère, elles percevaient également le « pouvoir d'enseignement » de leur patrimoine (*Id.*, 2017d).

¹⁰⁰ ABCP réalise aussi en 2006 une mise à jour des coûts en fonction de l'évolution du projet, qui confirme qu'il n'y a pas « d'obstacle majeur » à l'intégration d'une hôtellerie sur le plan architectural, bien que la présence de salles de bain au-dessus de salles d'exposition reste une préoccupation quant à la conservation (ABCP architecture et urbanisme, 2006 : C5-1, C3-5).

¹⁰¹ Le plan d'affaires était basé sur le modèle proposé pour les entreprises d'économie sociale du Centre local de développement de Québec (Dufour, s.d. : 2).

¹⁰² Un traiteur fournirait le déjeuner aux personnes en hébergement (Pluram Urbatique, 2004 : 6).

l'histoire, les valeurs des sœurs et la vocation existante des lieux¹⁰³, les trois volets (lieu de mémoire, centre de ressourcement et hôtellerie culturelle) sont présentés comme permettant au projet de générer des revenus et de remplir sa mission, notamment sociale¹⁰⁴ (Pluram Urbatique, 2004 : 1-3). Ils sont pourtant envisagés de façon assez distincte et complémentaire, sans véritable effort d'intégration (Cf. *Ibid.* : 6).

2.3.2 Les comités de réflexion : vers la définition du Lieu de mémoire (2005-2007)

En 2005, le projet entre dans une nouvelle phase. Comme l'indique Denis Robitaille, « le projet établi, il restait à définir plus précisément les contours du scénario envisagé et à bien en saisir les enjeux¹⁰⁵ » (2005a : 4. Cf. Mathieu-Bédard, 2017a). Sept comités de travail sont mis sur pied, regroupant environ 70 intervenants issus des milieux muséal, gouvernemental, universitaire, de la santé et des services sociaux et touristique, recrutés principalement par Mario Dufour avant son départ¹⁰⁶, en plus des Augustines – représentées au sein de tous les comités – et de leurs employés¹⁰⁷. Ainsi, les partenariats, amorcés par les sœurs cinq ans plus tôt, se multiplient de façon à former

¹⁰³ Il est question d'ajouter des vocations d'hébergement culturel et de lieu de ressourcement (Pluram Urbatique, 2004 : 8), mais le projet est aussi présenté sur le plan architectural comme « une consolidation de [sa] vocation d'hébergement et de lieu de ressourcement » (*Ibid.*).

¹⁰⁴ En 2005, Denis Robitaille (2005a : 4) évoque pour sa part cinq volets : un musée, un centre d'archives, le Centre Catherine-de-Saint-Augustin, une hôtellerie monastique et un centre de ressourcement.

¹⁰⁵ Le but est de compléter le projet pour le 400^e anniversaire de Québec en 2008 (Robitaille, 2005a : 9).

¹⁰⁶ Les responsabilités du chargé de projet comprenaient une bonne part de démarchage et de sensibilisation de différents acteurs (Dufour, 2004b : 2), ce qui a servi au recrutement pour les comités.

¹⁰⁷ Les intervenants du milieu muséal proviennent du Musée de la civilisation et du Musée des Ursulines de Québec. Ceux des gouvernements sont par exemple issus du MCCQ, de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, du Service de la culture de la Ville de Québec et de professionnels de la CCNQ. Les universitaires incluent des archivistes, des ethnologues, un étudiant en histoire de l'art et des membres de la chaire Religion, spiritualité et santé de l'Université Laval. Le milieu de la santé et des services sociaux est représenté par des spécialistes en service social, des représentants de CLSC et de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, un psychiatre, etc. Pour l'industrie touristique, l'Office du tourisme de Québec était représenté, tout comme l'Auberge Saint-Antoine et les Visites Mendel. Pour les Augustines et leurs employés, il est question des autorités de l'ordre (ex. supérieure générale, répondante pour le projet), des responsables et des animatrices du Centre Catherine-de-Saint-Augustin, des responsables de musées et des archivistes des différentes communautés, tant des religieuses que des laïcs (Cf. CAC, 2006 ; CCR, 2006 ; CAC, Sous-comité sur les archives [SCA], 2006 ; CCCSA, 2006). Notre documentation ne nous a pas permis de connaître la composition exacte de tous les comités (ex. architecture, financement et hôtellerie).

des équipes pluridisciplinaires. Les comités se réunissent d’abord en 2005-2006 afin de remplir leurs mandats¹⁰⁸ et de « créer un projet novateur, inédit, ambitieux, profondément enraciné dans l’œuvre des Augustines » (Robitaille, 2006b : 3). À la fin de 2006, ils remettent des rapports qui explicitent le concept du Lieu de mémoire et en définissent les orientations. Entre-temps, le chapitre général de 2005 entérine le choix du MAHDQ comme lieu de regroupement du patrimoine, conformément à la décision prise en 2001 par le Comité du patrimoine, et confirme que le projet concerne tous les monastères (*Id.*, 2010c : 18)¹⁰⁹. Un nouvel énoncé de mission est aussi élaboré en 2006, en marge du travail des comités – nous y reviendrons.

Les comités peuvent être regroupés en trois catégories : ceux qui travaillent sur les volets du projet (archives et collections, hôtellerie monastique, Centre Catherine-de-Saint-Augustin, centre de ressourcement), ceux qui réfléchissent sur les façons de le mettre en œuvre (financement et architecture) et un comité de direction (Cf. Robitaille, 2006a : 6), en plus du Comité du patrimoine de la FMAMJ mandaté pour suivre l’évolution du projet. Chaque comité responsable d’une composante du projet doit remettre « un rapport [en] précisant les orientations, le fonctionnement, la clientèle, [et] les besoins techniques et fonctionnels » (*Ibid.*), notamment en matière d’espace et de ressources humaines. Le Comité de direction, quant à lui, assure la coordination et la supervision des autres comités et de l’ensemble du projet¹¹⁰. Il encadre et soutient le chargé de projet (Robitaille, 2006a : 8), qui fait partie de tous les comités.

¹⁰⁸ Parmi les paramètres des comités, notons que le projet doit « viser l’équilibre financier et de ne pas reposer sur les ressources financières et humaines [...] des Augustines » (Robitaille, 2006b : 3).

¹⁰⁹ La résolution n° 28 du chapitre de 2005 stipule encore que les monastères conserveront la propriété de leurs collections et archives « par des contrats de dépôt ou de prêt au moment du versement au Lieu de mémoire » (Robitaille, 2010c : 18), que le Comité du patrimoine et le fonds du patrimoine seront maintenus. La résolution n° 29 affirme aussi que le CCSA sera financé par la FMAMJ (*Ibid.* : 19).

¹¹⁰ Il y avait au départ un comité de coordination qui incluait entre autres le chargé de projet, des sœurs – dont la supérieure du MAHDQ, deux archivistes du MAHDQ et la supérieure générale – et des représentants des institutions les plus impliquées dans le projet (Mathieu-Bédard, 2017a), comme la Ville de Québec, le MCCQ, le Musée de la civilisation et la CCNQ. Une équipe plus petite se réunissait entre les rencontres du comité de coordination. Rapidement, on a formé un seul comité de direction

En ce qui a trait aux différents volets du projet, commençons par le Comité sur les archives et les collections, qui se voit confier un mandat assez colossal visant à élaborer des recommandations sur les questions ethnologiques, muséales et archivistiques¹¹¹ du projet. En plus de veiller à l'écriture de politiques de gestion des archives et des collections¹¹², il doit notamment réfléchir aux approches de la mise en exposition – qui seront développées davantage entre 2009 et 2014 –, « fixer les paramètres de mise en valeur architecturale du monastère lors de la réalisation des expositions » (*Id.*, 2006b : 8-9) et analyser les besoins pour l'entreposage des collections, tant permanent au sein du Lieu de mémoire que temporaire lors des travaux réalisés au MAHDQ¹¹³, cet entreposage étant l'une des préoccupations principales du comité (*Id.*, 2006a : 13). Dans son rapport de 2006, le comité définit la mission du musée ainsi :

Dépositaire et gardien d'un patrimoine mobilier parmi les plus riches et les plus imposants du Québec, le musée participe à la mission du lieu de

(Robitaille, 2006a : 8), qui comprenait aussi les supérieures des monastères de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur (*Id.*, 2006c : 5), une représentante des monastères du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la religieuse responsable des questions de patrimoine au MAHDQ (Robitaille *et al.*, 2010 : 8).

¹¹¹ Ex. le comité valide l'emplacement du centre d'archives sous le chœur (Robitaille, 2006b : 6).

¹¹² La politique de gestion des archives inclut des principes qui concernent à la fois la gestion de la « mémoire consignée » des Augustines et la gestion des archives du Lieu de mémoire (Robitaille, 2006a : 10). Le rapport du comité comprend une politique de gestion des collections (CAC, 2006. Cf. Fortin, 2006), où se trouvent les axes de collectionnement (œuvre sociale, convictions, vie communautaire), les critères de sélection (la valeur d'usage et de signification prévaut), des principes de documentation et de conservation, le cadre du regroupement des collections, en plus de portraits généraux de celles-ci et d'une ébauche de principes de diffusion. Une autre étude porte sur l'évaluation marchande d'une part de la collection du MAHDQ, accompagnée de recommandations quant à sa gestion (Robitaille, 2006a : 4).

¹¹³ D'autres aspects du mandat concernent la réflexion sur le déménagement de la chapelle de fondation de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur et le concept du lieu-satellite à l'Hôpital général de Québec (HGQ). L'historien de l'art Guillaume Savard propose un scénario de mise en valeur de l'Hôpital général dans le cadre d'un mandat octroyé par le CAC (Cf. Savard, 2006 ; Robitaille, 2006c : 8). Ce scénario comprend la création d'un espace voué à M^{sr} de Saint-Vallier, fondateur de l'HGQ, l'aménagement des ailes anciennes avec des pièces de collection et la conversion du musée du monastère de l'HGQ en « dépôt vivant de biens monastiques » (*Id.*, 2006b : 7). En 2006, une étude valide l'hypothèse d'utiliser l'aile Notre-Dame-des-Anges de l'Hôpital général comme réserve du Lieu de mémoire (*Id.*, 2010b : 6, 10 ; 2006c : 7. Cf. Roy, M., 2006). Des visites des ailes anciennes du monastère seraient aussi organisées (CAC, 2006 : 28). Pour la chapelle de fondation, au lieu de la déménager, le CAC fait des propositions pour la garder enclavée dans l'hôpital, la remettre en usage, y replacer les statues de Levasseur alors en réserve et y « conserver [...] une atmosphère de recueillement, de repos et de silence, en accord avec son usage traditionnel » (CAC, 2005 : 5). Elle est finalement aménagée en « lieu de rencontre pour les usagers » (Robitaille, 2010c : 13). Le sanctuaire a été conservé et délimité par une barrière en verre.

mémoire des Augustines. Il témoigne à sa manière des convictions, de l'œuvre et du mode de vie des religieuses et participe à la vocation d'accueil et de ressourcement (CAC, 2006 : 8).

Cette mission rejoint l'énoncé de mission final du Lieu de mémoire en cours d'élaboration – abordé sous peu – et renvoie à l'idée que le musée participe au ressourcement, ce qui sera un élément important des principes qui sous-tendront la mise en valeur des collections. Pour l'heure, le rapport du comité esquisse simplement ces principes de mise en valeur, auxquels nous reviendrons au chapitre 4. Comme l'avait établi ABCP en 2003, le MAHDQ est vu comme l'artefact principal et le « principe intégrateur et interprétatif des collections », puisque leur regroupement en ce lieu « indique une volonté de faire mémoire non seulement de l'œuvre sociale des religieuses mais aussi de la vie communautaire et des convictions dans lesquelles cette œuvre s'est construite » (CAC, 2006 : 10). De plus, selon le rapport, même si les espaces d'exposition seront concentrés dans les ailes anciennes, ainsi que dans le chœur et l'église, le visiteur pourra découvrir le lieu – qui conservera son ambiance – et le patrimoine de diverses façons, entre autres par l'hébergement et le ressourcement (*Ibid.* : 63). Le comité prévoit aussi que l'exposition permanente « racontera l'œuvre, les convictions et le mode de vie des Augustines » (*Ibid.* : 64).

Pour sa part, le Comité du Centre Catherine-de-Saint-Augustin se concentre surtout sur le redéploiement et la relocalisation du Centre au sein du Lieu de mémoire, la mission de ce lieu d'évangélisation étant gérée par les religieuses¹¹⁴ (Robitaille, 2006a : 6). Il est décidé que le Centre (y compris la chaise de Catherine de Saint-Augustin) sera déménagé dans l'église et les locaux adjacents (*Id.*, 2005a : 7).

À l'aide de consultations avec des intervenants des milieux hôtelier, touristique et d'affaires, le Comité sur l'hôtellerie monastique raffine pour sa part un concept pensé

¹¹⁴ Le rapport stipule aussi que le Centre va accueillir « toute personne intéressée à mieux connaître Catherine de Saint-Augustin, même si cette visite ne se situe pas dans une démarche de foi » (CCCSA, 2006 : 5).

par la famille Price (propriétaire de l'Auberge Saint-Antoine) et qui « intègre les valeurs d'hospitalité et de ressourcement qui inspirent le Lieu de mémoire » (Robitaille, 2006a : 7). Ce concept repose entre autres sur la rupture avec le monde extérieur qu'offre le monastère (*Id.*, 2006b : 14). Au départ, certains enjeux discutés par le comité concernent les revenus limités qu'il sera possible de générer compte tenu du petit nombre de chambres envisagé (34 selon l'étude de faisabilité de 2004) ainsi que les difficultés de cohabitation entre les clients de l'hôtel et les visiteurs journaliers (*Ibid.* ; *Id.* : 2005a : 8). Afin de valider son concept, le comité fait réaliser une étude de viabilité par une firme de consultants, Planam. Sans s'étendre sur l'aspect muséal¹¹⁵ étudié ailleurs, l'étude propose un concept de « Lieu de mémoire habité¹¹⁶ » qui, selon Denis Robitaille, « s'intègre parfaitement à la mission du Lieu de mémoire » (2006c : 7), tout en générant des revenus significatifs et en ayant un faible impact sur l'aménagement du bâtiment (*Ibid.*). Ce « Lieu de mémoire habité » dont les fonctions majeures sont la muséologie et l'hébergement d'expérience (Planam, 2006 : i), « offrira [...] un lieu de souvenir, de connaissances, d'apprentissages et d'expériences » (*Ibid.*). Le visiteur pourra faire soit une visite journalière ou un séjour d'expérience en logeant au monastère, celui-ci lui faisant vivre « une expérience culturelle ou spirituelle dans un lieu d'authenticité façonné par l'histoire » (*Ibid.* : ii), en accord avec sa vocation première comme lieu de vie. Cet hébergement¹¹⁷ peut être soit touristique ou social, puisque le projet prévoit toujours des chambres à prix réduit pour les accompagnateurs de malades. Le concept inclut aussi, au premier étage de l'aile du Noviciat, le centre de

¹¹⁵ Le volet muséal aura le « rôle fondamental de transmettre l'héritage des Augustines et de perpétuer la contribution sociale, culturelle, historique et spirituelle de cette communauté » (Planam, 2006 : 1).

¹¹⁶ Planam compare trois scénarios : un « Lieu de mémoire » où l'ensemble est traité comme un musée de façon traditionnelle, un « Lieu de mémoire habité » où des fonctions muséales sont développées et les chambres sont conservées pour de l'hébergement (l'expérience est double) et un « hébergement monastique » où l'offre est distincte, avec le musée d'un côté et une hôtellerie de l'autre (2006 : 4-6). Les avantages du « Lieu de mémoire habité », outre les revenus générés, comptent la continuité de l'usage des lieux, la variété des clientèles potentielles et le service de clientèles sociales (*Ibid.* : 81). « Habité » renvoie aux sœurs qui habitent et fréquentent le lieu et à l'hébergement (Planam, 2006 : 8).

¹¹⁷ Le nombre de chambres est augmenté à 58. Il est question d'avoir des chambres aux 2^e et 3^e étages des ailes du Noviciat et du Jardin. On réutilise les cellules des religieuses. On mentionne aussi que les combles de l'aile du Noviciat pourraient être transformés en chambres plus tard (Planam, 2006 : 1).

ressourcement pour les professionnels de la santé, qui pourront profiter d'une chambre pendant leur séjour de ressourcement (*Ibid.* : 1, 9).

Comme celle de Pluram Urbatique (2004), l'étude de Planam, qui se concentre sur l'hébergement, envisage ce volet de façon distincte de la composante muséale (*Ibid.* : 1, 4) : il y a peu d'intégration entre les deux (le lien semble tenir à l'authenticité du monastère¹¹⁸), tout comme il y a, somme toute, peu d'interaction entre l'hébergement et le centre de ressourcement¹¹⁹. Par ailleurs, les intervenants constatent que l'hôtellerie monastique, bien qu'elle permette de faire l'expérience des lieux et de leur ambiance, ne peut être le seul attrait : sa « réussite [...] résidera dans la qualité de l'expérience de séjour [...], l'animation offerte et l'accès à l'ensemble des lieux et activités du Lieu de mémoire. [...] Il faudra offrir un hébergement d'expérience pas seulement un lit¹²⁰ » (Robitaille, 2006b : 13. Cf. Planam, 2006 : 3 ; MDA, s.d.b). Cet aspect et l'intégration des fonctions seront approfondis ultérieurement. Notons aussi que, dans l'articulation du concept, « l'expérience » concerne surtout l'hébergement et non la visite journalière des expositions et des lieux (le musée), exclue de la réflexion (Planam, 2006 : ii).

Pour sa part, le Comité sur le Centre de ressourcement a comme mandat d'en « définir la mission, les objectifs, la spécificité et la clientèle cible » (Robitaille, 2006b : 12). Il doit également « traduire l'expérience augustine dans un langage contemporain et universel, chercher à comprendre comment le monastère en est le témoin [et] dégager des orientations et valeurs qui orienteront le ressourcement offert¹²¹ » (*Ibid.*). Le comité a donc cherché à valider l'hypothèse du ressourcement au sein du Lieu de mémoire par des recherches et des démarches auprès du réseau de la santé et des services sociaux

¹¹⁸ Le concept proposé allie les « fonctions d'un musée et d'un lieu d'hébergement, intégrées dans un bâtiment et un environnement paisible hors du temps » (Planam, 2006 : 8).

¹¹⁹ Planam souligne que le concept de Lieu de mémoire habité « favorise une grande synergie entre le volet muséal et le volet hébergement » (2006 : 22), ce qui contredit certaines autres de ses affirmations.

¹²⁰ Notons qu'il est encore question de n'offrir que le petit déjeuner. Les autres repas seraient commandés sur demande à un traiteur ou encore aux cuisines de l'hôpital ou de la communauté (*Ibid.* : 3).

¹²¹ Cette partie du mandat est identifiée comme « une nouvelle compréhension de la définition de la mission surgie en cours de discussion en comité » (Robitaille, 2006b : 12).

(*Id.*, 2005a : 8), notamment pour bien identifier des besoins¹²². Ces démarches ont d'ailleurs amené le comité à inclure les proches aidants dans sa clientèle cible, en plus des professionnels de la santé¹²³ (*Id.*, 2006c : 6 ; CCR, 2006 : 7). Le comité a aussi cherché « à définir la philosophie du ressourcement à partir de la physionomie spirituelle des Augustines » (Robitaille, 2006a : 7). C'est en ralliant les besoins des soignants et cette physionomie – qui devient ainsi selon les maîtres d'œuvre du projet un « patrimoine immatériel et spirituel » (*Id.*, 2006b : 11) – que le comité a voulu cerner les avenues du ressourcement à offrir, développé au chapitre 4. Bien que ses recherches aient révélé que ce type de centre n'est pas rentable, le comité souligne que le Centre « enrichit le Lieu de mémoire d'une utilité sociale » (CCR, 2006 : 13). Il recommande de mettre les services en place par étapes, au vu des exigences de rentabilité du projet (*Ibid.*). « Volet secondaire » (Mathieu-Bédard, 2017e) en 2006, le ressourcement verra sa place au sein du Lieu de mémoire évoluer par la suite.

Pour ce qui est des moyens de réaliser le projet, le Comité sur l'architecture, en plus de superviser des études¹²⁴, remplit un rôle d'accompagnement des autres comités, les membres devant « donner leur avis sur les aménagements nécessaires à la réalisation du Lieu de mémoire » (Robitaille, 2006 : 11. Cf. *Id.*, 2010c : 9). Le Comité sur le financement, quant à lui, suit la réalisation des plans d'affaires et études de faisabilité et cherche des avenues de financement (privées et publiques). Il réfléchit aussi au modèle corporatif qui permettra d'assurer « la bonne marche et la pérennité du projet, la protection des biens patrimoniaux et la quiétude des communautés augustines face à

¹²² Par exemple, des recherches ont été faites sur les types de ressourcement offerts aux soignants au Québec, au Canada, en France et aux États-Unis et une recherche a été menée auprès du personnel de l'HDQ afin de comprendre ses besoins en ressourcement (Robitaille, 2006a : 7).

¹²³ On fera surtout référence aux « soignants » par la suite.

¹²⁴ Le comité doit aussi composer avec l'aménagement des espaces extérieurs et l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec qui est alors à l'étude et doit être concilié au Lieu de mémoire (Robitaille, 2005a : 7). Par ailleurs, plusieurs études sont réalisées au fil des ans : des études de contamination, des études sur la capacité portante, un audit technique de l'enveloppe extérieure, etc. (*Id.*, 2008e : 7; *Id.*, 2010a : 7).

l'avenir¹²⁵ » (Robitaille, 2006a : 4). Finalement, il étudie la création par les sœurs d'une fondation pour soutenir le projet (*Id.*, 2006c : 6), des aspects abordés au chapitre 3. Une fois le projet défini, le comité est appelé à aider à sécuriser le financement requis (*Ibid.*), par exemple auprès des différents paliers de gouvernement.

À la fin de l'année 2006, armés des rapports des comités, les maîtres d'œuvre considèrent le projet du Lieu de mémoire, « inspiré de l'œuvre sociale, culturelle et spirituelle des Augustines » (Robitaille, 2006c : 5), comme défini et viable : les comités « ont fait passer le projet d'une intuition vérifiée à un projet articulé » (*Ibid.*). Une étape importante est franchie lorsque les comités présentent les résultats de leur travail aux supérieures des communautés en novembre 2006 (*Id.*, 2007a : 5). Pour Denis Robitaille, les groupes de travail ont permis de cerner la signification de l'appellation « Lieu de mémoire des Augustines ». D'abord, le projet est défini par le *lieu*, son histoire, ses fonctions, son ambiance : les comités ont dû réfléchir à la façon dont « le potentiel offert par le monastère [peut] contribuer à la mise en valeur du patrimoine des Augustines » (*Id.*, 2006b : 4), qui est « matériel, immatériel, historique, religieux, social et scientifique » (*Ibid.*). Ensuite, le projet est *mémoire* puisqu'il ne fait pas que raconter l'histoire des Augustines ; il « convie le visiteur à emboîter leurs pas » (*Ibid.*), que ce soit par l'hébergement, le ressourcement des soignants ou la spiritualité de Catherine de Saint-Augustin. Le projet est vivant et lieu de vie puisqu'habité. Il est aussi intrinsèquement lié aux *Augustines*, puisqu'inspiré de leur mode de vie, de leur mission de soin et de leurs convictions (*Ibid.*). Cela posé, les prochaines étapes du projet sont établies comme étant la réalisation d'un plan d'affaires qui intègre l'évolution des volets, la recherche de financement, la définition de « la structure de gouvernance et d'exploitation [ainsi que] la stratégie marketing et de mise en œuvre » (*Id.*, 2006c : 11). Bien que le concept du projet semble défini et que l'inauguration soit

¹²⁵ Depuis les débuts du projet, l'importance d'un « statut organisationnel et juridique propre » (ABCP et consultants, 2003 : 18) est soulignée par les intervenants, en ce qui a trait par exemple au mode d'occupation des lieux et à la gestion du projet (propriétaire, gestionnaire, etc.).

prévue pour juin 2009, plus de huit ans s'écouleront encore avant l'ouverture du Monastère des Augustines.

2.3.3 La formulation de l'énoncé de mission final (2006-2007)

Parallèlement aux travaux des comités a lieu l'élaboration de l'énoncé de mission final du Lieu de mémoire. Nous avons déjà fait référence à la mission en sept volets proposée par ABCP en 2003 (annexe D). Par la suite, un nouvel énoncé dont nous ne connaissons pas les détails de formulation est préparé. En effet, en 2006, le cabinet-conseil Planam cite cet énoncé de mission, « tel que définit [sic] par les Augustines » (2006 : 7) :

Au cœur du Vieux-Québec, dans un îlot de verdure entouré d'une haute muraille, s'élève le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec dont les bâtiments témoignent à la fois de la stabilité d'une communauté jadis cloîtrée et des liens étroits qu'elle a établis avec son œuvre hospitalière. Conscientes de l'importance de ce patrimoine, les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Québec ont résolu de le mettre à la disposition de la société québécoise, d'y rassembler leur collection et leurs archives, d'associer les monastères de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général [sic] dans une mission commune de Lieu de mémoire. L'ensemble de ce projet a pris le nom de *Le Monastère des Augustines* (*Ibid.*).

Remarquons dans cet énoncé l'idée de « mettre à la disposition de la société québécoise » et l'appellation « Le Monastère des Augustines », qui sera le nom du complexe patrimonial créé au MAHDQ. D'ailleurs, les deux dernières phrases deviendront par la suite le « contexte » de l'énoncé de mission final. Pendant ce temps, en 2006, un nouvel énoncé est en cours d'élaboration. Selon Denis Robitaille, le travail des comités et de Planam a été utile pour définir la mission (Mathieu-Bédard, 2017a). Une fois venu le moment de formuler l'énoncé, une proposition a été rédigée et travaillée en groupes de travail, surtout par le Comité de direction. Les religieuses en ont discuté dans les monastères, les différents comités l'ont commenté et divers aspects

– mots, formulations – ont été retravaillés (*Ibid.* ; Robitaille, 2008a : 8). La version définitive de la mission est entérinée par le Comité de direction le 20 juin 2007¹²⁶.

2.3.4 La période de mûrissement et d'attente (2007-2008)

En 2007, les comités de travail sont « mis en dormance » pour la durée de la mise à jour d'un plan d'affaires, la recherche de financement et la définition de la structure légale du projet (Robitaille, 2007a : 5). C'est toujours le cabinet-conseil Planam qui est chargé de réaliser le plan d'affaires¹²⁷ remis en juin 2007. Pour ce faire, il s'appuie sur le concept hôtelier de son étude de faisabilité qui proposait, rappelons-le, un « lieu de mémoire habité », soit « un concept novateur dans l'approche muséale d'un bien patrimonial, car il permet de rendre accessible l'ensemble des usages du monastère dans sa plus grande intégrité et authenticité » (Planam, 2006 : 7) à l'aide de deux fonctions principales : muséale et d'hébergement¹²⁸. Ce concept deviendra « fédérateur de tout le reste » selon Denis Robitaille (Mathieu-Bédard, 2017a), notamment en ce qui a trait à la muséologie.

Ce plan d'affaires rassemble les idées développées au cours des dernières années et les « traduit dans une structure financière et opérationnelle » (Robitaille, 2007a : 6). Comme dans le plan d'affaires final de 2013, la vision comprend les « protection, conservation et mise en valeur de l'œuvre des sœurs augustines en Amérique du Nord » (Planam, 2007 : 3). On y insiste tout particulièrement sur l'œuvre, le projet reposant

¹²⁶ Rappelons l'énoncé final : « Par sa vocation culturelle et sociale, Le Monastère des Augustines témoigne du mode de vie et de la mission sociale et spirituelle des Augustines en ce pays. Inspiré par la ferveur et la compassion qui ont animé les religieuses, il prolonge la fonction d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement de ces lieux fondateurs ». En juin 2006, il se lisait plutôt : « Inspiré par la ferveur, la compassion et l'hospitalité dont ce lieu est témoin depuis sa fondation en 1639, le projet Le Monastère des Augustines témoignera de l'œuvre et du mode de vie des religieuses et il en prolongera la vocation d'accueil et de ressourcement. Telle sera désormais sa mission » (CAC, 2006 : 7).

¹²⁷ Le plan d'affaires est réalisé avec le chargé de projet et le comité de direction (Robitaille, 2007a : 7).

¹²⁸ Notons à titre informatif que l'Hôtel-Musée Premières-Nations à Wendake est inauguré en mars 2008. Il incorpore un hôtel où plusieurs objets de décoration ou meubles ont été créés soit par des Hurons-Wendat ou par des membres des Premières Nations ainsi qu'un musée (Cf. Tourisme Québec, 2008).

désormais sur « la continuité de [la] mission hospitalière » (*Ibid.* : 2) des sœurs. De plus, l'énoncé de mission final y est mis de l'avant pour la première fois, reflétant l'importance accordée au lieu, le MAHDQ, dans le projet. Le plan d'affaires propose à cet effet deux façons de « faire l'expérience du lieu de mémoire » (*Ibid.* : 9) : la visite et le séjour (hébergement d'expérience touristique ou social¹²⁹), qui « offrira [...] une occasion de répit et de ressourcement, un hébergement d'expérience favorisant un contact privilégié avec des lieux inspirants » (*Ibid.*). Les cinq volets du projet sont présents : musée, archives, hébergement, Centre Catherine-de-Saint-Augustin et centre de ressourcement, bien que la programmation, entre autres de ressourcement¹³⁰, et les principes de mise en valeur des collections ne soient pas encore vraiment précisés¹³¹. Le plan d'affaires traite par exemple de la structure organisationnelle envisagée, des clientèles cibles et du cadre d'intervention de mise en valeur du bâtiment, en plus de présenter une étude de marché, un plan marketing et un *pro forma* des dépenses et des revenus prévus. Enfin, il établit des conditions de réalisation du projet, qui concernent par exemple, en plus du financement public, une exemption de taxes, le modèle corporatif et le fonds de dotation des Augustines, soit divers éléments développés sous peu. Ce plan d'affaires sert de référence lors de la sollicitation de financement auprès des gouvernements¹³² (Robitaille, 2007a : 9).

¹²⁹ L'hébergement d'expérience insiste sur le respect de « l'esprit des lieux, [des] valeurs monastiques (la sobriété) et [de] l'architecture originale » (Planam, 2007 : 32), afin que le visiteur ressente cet « esprit du lieu, l'authenticité du Monastère, son cachet et toute sa richesse historique, patrimoniale, religieuse et culturelle » (*Ibid.*) (voir chapitre 4). Le volet social concerne les accompagnateurs de malades et proches aidants (Planam, 2007 : 13). Si le plan d'affaires dit que les professionnels de la santé en ressourcement pourront profiter de l'hôtellerie, ces professionnels ne semblent pas être considérés comme inclus dans le volet social (*Ibid.* : 10).

¹³⁰ La programmation est définie comme comportant cinq éléments : accueil, visites et activités régulières d'animation (incluant à l'Hôpital général), visites et activités sur mesure, ressourcement pour les soignants (formation, séminaires, rencontres de partage) et événements spéciaux (Planam, 2007 : 15).

¹³¹ Il est simplement indiqué, de façon très vague, que les « expositions permanentes et temporaires présenteront les collections réparties en quatre catégories : la vie des Augustines et leur contribution, le patrimoine religieux, le patrimoine culturel et le patrimoine médical » (Planam, 2007 : 11).

¹³² Notons que les démarches préalables aux demandes de financement officielles laissaient présager une aide financière des divers paliers de gouvernement. Le MCCQ et la Ville de Québec participaient de près au projet depuis l'an 2000 et ont financé plusieurs des études préparatoires et l'embauche d'un

Outre la formulation du plan d'affaires, la période 2007-2008 est aussi marquée par divers changements politiques qui retardent les démarches et les annonces de financement¹³³, par des problèmes liés à l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Québec¹³⁴, par la réalisation d'études supplémentaires¹³⁵ et par des réflexions sur l'exemption de taxes et le modèle corporatif (la solution proposée inclut une fiducie d'utilité sociale et deux OSBL [*Id.*, 2008a : 6]) ; nous reviendrons sur les deux derniers points au chapitre 3. Cela dit, un moment notable de cette période est l'annonce par le MCCQ en 2008 d'un accord de principe pour le financement du projet (*Id.*, 2008c : 5).

2.3.5 Vers la réalisation du projet (2009-2015)¹³⁶

L'année 2009 débute dans l'attente de la confirmation du financement, surtout de la part du gouvernement fédéral, tandis que s'amorce officiellement la mise à niveau des collections¹³⁷ à l'Hôtel-Dieu de Québec¹³⁸. En juin, après plusieurs mois de réflexion, une équipe formée d'employés du Musée de la civilisation dépose un document

chargé de projet via l'Entente de développement culturel (Robitaille, 2005a : 5). D'ailleurs, le projet figure déjà à l'époque au Programme triennal d'immobilisation de la Ville de Québec (*Id.*, 2008a : 11).

¹³³ Les demandes d'aide financière se précisent ou sont faites, le plan d'affaires aidant grandement à les appuyer (Robitaille, 2007a : 6). Les gouvernements étudient le dossier et demandent des précisions (*Id.*, 2008a : 5). Plusieurs acteurs politiques changent cependant en raison d'élections : on parle d'une nouvelle ministre du Patrimoine canadien, de nouveaux ministres de la Culture et des Communications et responsable de la Capitale-Nationale ainsi que d'un nouveau maire à Québec (*Ibid.* Cf. *Id.*, 2008e). Denis Robitaille souligne que les rencontres provoquées par ces changements « fournissent chaque fois l'occasion de constater l'intérêt suscité par le projet et l'appui qu'il ne cesse de recueillir » (2008a : 5).

¹³⁴ L'Hôtel-Dieu songe à placer l'entrée des ambulances derrière l'hôpital, ce qui les amènerait au pied du monastère. Un comité d'harmonisation des deux projets est créé (Robitaille, 2008a : 9).

¹³⁵ Par exemple, des fouilles archéologiques sont réalisées dans les voûtes du MAHDQ et l'École d'architecture de l'Université Laval continue d'étudier l'évolution architecturale du MAHDQ, non seulement des bâtiments, mais aussi des espaces intérieurs (Robitaille, 2007a : 9).

¹³⁶ Plusieurs éléments de ces dernières années ne sont que mentionnés brièvement ici ; ils sont approfondis dans les chapitres suivants, qui concernent la concrétisation des orientations du Monastère.

¹³⁷ Le Musée de la civilisation avait évalué les besoins à l'automne 2008. Cette mise à niveau, qui dure plusieurs années, inclut notamment inventaire, catalogage, marquage et emballage (Robitaille, 2009a : 5 ; *Ibid.*, 2008e : 6). Les collections sont ensuite démenagées à des emplacements temporaires (ex. Hôpital général, Séminaire de Québec) pour permettre la réalisation des travaux.

¹³⁸ D'autres études (ex. capacité portante, état des revêtements) sont aussi réalisées afin de mettre à jour ou de compléter des études précédentes et de préciser les travaux à faire à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital général où la réserve doit toujours être construite (Robitaille, 2009a : 4-5).

précisant les intentions muséologiques devant orienter « l'ensemble des interventions qui viseront la réalisation du projet, notamment en ce qui concerne les choix en architecture et en aménagement des lieux » (Bail *et al.*, 2009 : 4). Les intentions muséologiques ne se limitent donc pas à une exposition : elles concernent l'ensemble du MAHDQ, la muséologie étant appelée à avoir « un rôle ascendant sur l'aménagement des pièces du monastère » (*Ibid.*). Ces intentions ont notamment comme objectif d'assurer la cohérence du projet ainsi que « la compatibilité et la cohabitation des fonctions et des clientèles » (*Ibid.*), tout en cherchant à sauvegarder « l'âme » du monastère, ce lieu étant « chargé de sens » (*Ibid.* : 8). Pour atteindre ce dernier objectif, les intentions muséologiques misent sur la continuité (*Ibid.*). Le document indique encore que le patrimoine matériel ainsi que la mise en valeur intégrée et subtile des collections participeront à la transmission de l'esprit du lieu, au ressourcement, au répit et à l'expérience du Monastère (*Ibid.* : 4 suiv.), ce dernier continuant d'être un espace de vie pour les soignants¹³⁹. Ainsi, au-delà des objets, le « patrimoine spirituel et social fondateur » (*Ibid.* : 6) des Augustines continuera d'inspirer les soignants. D'ailleurs, les intentions muséologiques visent aussi à s'inspirer de leurs besoins et de leur expérience, « afin que le monastère donne encore l'impression qu'il est habité par des personnes et pas seulement par le souvenir des Augustines¹⁴⁰ » (*Ibid.* : 9). Cela se reflète dans l'objectif de communication principal : « Faire sentir que le charisme des Augustines [vie communautaire, prière, service aux malades] qui a porté leur œuvre continue d'habiter le lieu de mémoire¹⁴¹ » (*Ibid.* : 10).

¹³⁹ Le document identifie trois types d'expériences : l'expérience de l'accueil (valeur fondamentale des sœurs), l'expérience du monastère (le lieu, à travers notamment ses aménagements) et l'expérience des fonctions (ex. archives, hébergement social, expositions, CCSA) (Bail *et al.*, 2009 : 9-10).

¹⁴⁰ On fait référence à l'expérience des soignants comme à « l'expérience de référence » (Bail *et al.*, 2009 : 8-9). Comme nous le verrons, ceux-ci sont devenus le public de référence pour l'élaboration du projet (Mathieu-Bédard, 2017a ; Gaumond, 2016 : 2). Cela a été utile parce que plusieurs volets avaient leurs propres publics cibles. En effet, le Lieu de mémoire vise par exemple autant des clientèles touristiques diverses (tourisme d'apprentissage, culturel, religieux, de mieux-être) et des clientèles liées à sa mission sociale (accompagnateurs de malades, soignants, etc.) que les chercheurs ou les clientèles scolaires (Cf. Pluram, 2004 : 39-40 ; Planam, 2006 : ii ; Robitaille et LeBlanc, 2014 : 27 ; MDA, s.d.a).

¹⁴¹ Nous reviendrons sur les moyens employés pour conserver l'esprit du lieu au chapitre 4. Par ailleurs, inspiré des trois volets du charisme des Augustines, le fil conducteur alors identifié est le suivant

Ensuite, pour l'expérience du monastère, on mise sur l'effet de rupture avec la ville, le respect de l'intégrité et la continuité des usages (*Ibid.* : 13). Le document précise donc davantage la place de la muséologie au sein du Lieu de mémoire, alors qu'on s'était surtout attardé jusque-là au MAHDQ, l'« artefact principal ». Plusieurs principes qui y sont énoncés seront appliqués dans l'exposition permanente et l'aménagement du Monastère, après avoir été raffinés par un préconcept d'aménagement (2010), un concept muséologique (2011) et un scénario d'exposition sur lesquels nous reviendrons.

En dehors du concept muséologique qui se précise, la période 2009-2015 se distingue surtout par l'opérationnalisation du projet et la réalisation des travaux. C'est ainsi qu'à l'automne 2009, tous les éléments sont mis en place pour concrétiser le projet : la Ville de Québec¹⁴², le MCCQ et le gouvernement fédéral confirment leur appui financier et les trois composantes de la structure corporative sont reconnues comme organismes de bienfaisance par l'Agence de revenu du Canada, ce qui permet leur création officielle le 1^{er} octobre 2009. Ces étapes nécessaires franchies, la phase suivante est celle de la réalisation des travaux, qui ne peut toutefois débiter avant la fin de la planification muséographique et architecturale (Robitaille, 2010a : 8 ; Robitaille *et al.*, 2010 : 14). Qui plus est, avant d'obtenir les fonds pour effectuer les travaux, les gouvernements fédéral et provincial doivent s'entendre sur une convention de versement et de partage des coûts¹⁴³. Cette entente n'est signée qu'à l'automne 2011, ce qui retarde d'autant la réhabilitation du MAHDQ¹⁴⁴. Entre-temps, la communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec

« L'amour et le don de soi réconfortent le corps et l'âme » (Bail, *et al.*, 2009 : 10). Il ne sera cependant pas vraiment utilisé par les concepteurs de l'exposition (Mathieu-Bédard, 2017e).

¹⁴² Depuis 2006, la Ville de Québec avait inscrit une « intention de contribution » relative au projet dans son Programme triennal d'immobilisation (Robitaille *et al.*, 2010 : 10).

¹⁴³ La contribution fédérale est faite dans le cadre du programme Chantiers Canada, qui comporte des conditions spécifiques (Robitaille, 2010a : 7-8). Une convention doit aussi être conclue entre la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines et le gouvernement du Québec (*Id.*, 2010d : 5).

¹⁴⁴ À l'automne 2011 et au printemps 2012, l'embauche des professionnels signale le début des travaux (Cf. Tanguay, 2014 : 9). Des découvertes archéologiques imprévues causent d'ailleurs des retards et occasionnent des coûts supplémentaires aux travaux (FPCA, MDA et FMAMJ, 2016a : 9). En raison de ces découvertes, la salle mécanique prévue a dû être déplacée (Mathieu-Bédard, 2017b).

vote en mars 2010 pour céder les ailes anciennes, le chœur et l'église de son monastère à la nouvelle Fiducie du patrimoine culturel des Augustines¹⁴⁵ (FPCA) afin de permettre la réalisation du projet (Robitaille, 2010c : 5). Cette année-là, d'autres décisions importantes sont prises par les religieuses au chapitre général : une résolution stipule que chaque monastère dispose de cinq ans pour informer la FPCA « du moment où il confiera ses collections et archives et de la forme qu'il souhaite donner à cette entente¹⁴⁶ » (Tanguay, 2014 : 8) et une autre concerne le versement à la FPCA du Fonds du patrimoine culturel créé par les monastères (ce qui est fait en 2012). La FPCA devient d'ailleurs opérationnelle au début de 2011. On crée son conseil d'administration permanent, celui de 2009 n'ayant été que provisoire (*Ibid.* : 6). La même année, l'Assemblée nationale adopte une loi d'intérêt privé afin d'accorder au projet un statut fiscal particulier. Nous reviendrons sur cette loi, la fiducie et le fonds créé par les Augustines au chapitre 3.

Parmi les éléments les plus marquants des années qui précèdent l'ouverture du Monastère se distinguent incontestablement la révision de la place du ressourcement et l'ajout de la santé globale au concept du projet. En 2007, après la remise des rapports des comités et alors que l'équipe préparait le plan d'affaires pour les demandes de financement, il avait été décidé que la mise en place de l'offre de ressourcement se ferait après l'ouverture (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3). Le ressourcement « était alors considéré comme un complément à l'expérience de séjour et une offre adaptée aux besoins des soignants et des soignantes en particulier » (*Ibid.*). Puis, en 2012, une ressource du milieu de l'hôtellerie, Isabelle Duchesneau, est engagée pour développer les opérations et le concept du Monastère (Tanguay, 2014 : 6 ; Mathieu-Bédard, 2017c). Elle propose rapidement de faire du ressourcement une « clé de réussite du projet dans son ensemble » (MDA, 2013 : 11), en désaisonnant et en

¹⁴⁵ Les conditions et autorisations pour la cession doivent encore être établies (Robitaille *et al.*, 2010 : 14).

¹⁴⁶ En 2014, Catherine Gaumond, alors conservatrice, prépare un document de principes devant guider les monastères dans la préparation de leurs collections pour le regroupement.

bonifiant cette offre afin de rejoindre un plus large public, ce qui approfondit l'expérience vécue au Monastère et renforce l'actualisation et la continuité de la mission des sœurs, entre autres à l'aide du concept de santé globale (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 13). Cet ajout tardif au projet, développé au chapitre 4, nécessitera l'écriture d'un nouveau plan d'affaires en 2013¹⁴⁷ et provoquera des modifications au programme fonctionnel et technique¹⁴⁸ (Mathieu-Bédard, 2017a). Selon Denis Robitaille, il a aussi « donné une âme » au projet, ajoutant à son dynamisme et à son identité (*Ibid.*). Au terme de 25 ans d'élaboration et plus de deux ans et demi de travaux, le Monastère ouvre ses portes le 1^{er} août 2015, soit exactement 376 ans après l'arrivée à Québec des trois premières augustines.

2.4 Conclusion partielle

En retraçant l'évolution du projet des Augustines depuis ses débuts, nous avons cherché à établir comment ses orientations se sont développées puis ont été fixées dans un énoncé de mission. Ainsi, (i) en préservant les collections et les archives de l'ordre, (ii) en intégrant un hébergement social et culturel au MAHDQ – patrimoine immobilier et lieu de vie des sœurs – et (iii) en développant une offre de ressourcement inspirée, comme nous le verrons au chapitre 4, de l'approche des soins des Augustines, le Monastère « témoigne du mode de vie et de la mission sociale et spirituelle » des sœurs et « prolonge la fonction d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement »

¹⁴⁷ La principale différence est l'ajout du ressourcement. Par exemple, dans la description de l'offre, le plan décrit le Monastère comme offrant « un lieu de ressourcement, d'apprentissages et d'expériences, de souvenirs et de connaissances reflétant le rôle majeur joué par la communauté des Augustines dans le développement du pays » (MDA, 2013 : 16). En 2007, il était décrit comme « un lieu de souvenirs, de connaissances, d'apprentissages et d'expériences, reflétant le rôle majeur que la communauté des Augustines a joué dans le développement du continent nord-américain » (Planam, 2007 : 11).

¹⁴⁸ Le nombre de chambres prévues passe à 64. 33 d'entre elles, les chambres authentiques, se trouvent dans les anciennes cellules et ont des salles de bain communes. Les 31 autres, contemporaines, ont un style épuré et une salle de bain privée. Il y aura au final 32 chambres contemporaines. Le concept mis à jour comprend aussi un restaurant (MDA, 2013 : 14).

(MDA, s.d.g) du MAHDQ. Cela exposé, nous pouvons déjà tirer quelques conclusions partielles de notre revue de l'évolution du projet.

D'abord, nous avons pu constater une évolution de ses objectifs. Au départ, il était surtout question de rassembler les archives et les collections pour en éviter la dispersion, afin qu'elles puissent continuer à témoigner de l'histoire et de l'œuvre des sœurs, notamment dans une perspective de pastorale¹⁴⁹ (Mathieu-Bédard, 2017c ; *Id.*, 2017d ; CAC, 2006 : 6). Une fois le MAHDQ choisi comme lieu de regroupement, le projet, qui reposait encore principalement sur le patrimoine matériel, a ensuite inclus la visite du monastère comme moyen de transmettre l'expérience des Augustines dans le cadre d'un « Lieu de mémoire » qui conserverait l'esprit du lieu. Ce n'est qu'à partir du moment où la première étude de faisabilité a révélé des besoins de revenus autonomes additionnels à ceux que pourrait produire un grand musée que les objectifs ont évolué pour créer un projet qui soit véritablement « enraciné dans l'œuvre » (Robitaille, 2006b : 3) des religieuses et qui tende vers une continuité et même un renouvellement (Mathieu-Bédard, 2017e) de leur mission – adaptée au contexte contemporain –, depuis l'ajout d'une hôtellerie sociale et du ressourcement des soignants, jusqu'au développement d'une programmation articulée autour du ressourcement et de la santé globale. Ainsi, un projet qui visait initialement à ne pas perdre le sens d'un patrimoine cherche désormais la transmission active de ce sens, détaillée au chapitre 4. Ce faisant, ses objectifs rejoignent les préoccupations relevées dans notre revue de la littérature concernant la conservation et la transmission du sens du patrimoine religieux.

Nous avons également constaté que le projet a bénéficié, d'une part, d'un développement sur le temps long¹⁵⁰ et, d'autre part, d'avoir inclus un grand nombre de

¹⁴⁹ S^r Lise Tanguay nous a aussi dit qu'il n'était pas vraiment question de legs au départ, mais de regroupement. C'est lorsque les religieuses ont constaté qu'elles ne seraient plus en mesure de gérer ce patrimoine que l'idée du legs et de la transmission à la population québécoise est apparue au début des années 2000 (Mathieu-Bédard, 2017d). Cet aspect a été peu abordé jusqu'ici, mais nous y reviendrons.

¹⁵⁰ Bernard Serge Gagné, architecte responsable de la réhabilitation du MAHDQ, a souligné que cet aspect avait été une clé du succès du projet (Mathieu-Bédard, 2017b).

partenaires et d'intervenants¹⁵¹ qui l'ont enrichi de leurs expériences et expertises. L'importance du patrimoine à préserver et à transmettre et les multiples volets du complexe patrimonial appelaient de telles collaborations. Selon Denis Robitaille, l'élaboration du projet a été un travail de « discernement collectif » (dans Tanguay *et al.*, s.d. : 14. Cf. Robitaille, 2005c : 4 ; *Id.*, 2006b : 3 ; Planam, 2007). Si cette collégialité est considérée comme l'une des clés de son succès (Mathieu-Bédard, 2017b ; *Id.*, 2017a), il a été primordial de développer une vision commune chez les intervenants. Il est ressorti de nos entrevues avec quelques-uns d'entre eux que le fait d'être unis par une intention commune venue des sœurs, et à laquelle on pouvait se raccrocher, a facilité le processus, notamment en évitant qu'il devienne le projet d'une seule personne (*Id.*, 2017c ; *Id.*, 2017a ; *Id.*, 2017e). Il était donc important d'équilibrer les préoccupations individuelles (*Ibid.* ; *Id.*, 2017c ; *Id.*, 2017b). Par ailleurs, les intervenants interviewés ont évoqué la mixité des fonctions comme ayant été l'un des moteurs du projet et une source d'innovation (Gaumond, 2016 : 6 ; Mathieu-Bédard, 2017a), ce que démontreront davantage les prochains chapitres.

Qui plus est, parmi tous les acteurs impliqués, les Augustines ont joué un rôle particulièrement indispensable selon les intervenants (Robitaille, 2005c : 4 ; FPCA, MDA et FMA, 2016b : 8 ; Mathieu-Bédard, 2017a ; ABCP et consultants, 2003 : 4). Elles ont non seulement pris l'initiative du projet et développé les partenariats avec la Ville de Québec et le MCCQ, mais elles ont aussi participé à l'élaboration du Monastère, siégeant à tous les comités, entérinant son évolution en chapitre et appuyant financièrement sa réalisation¹⁵² (Robitaille, 2010c : 7). Si, comme nous l'a rapporté S^r Lise Tanguay (Mathieu-Bédard, 2017d), les « experts » ont donné au projet ses orientations, ils ont été activement accompagnés par les Augustines, ce qui leur a

¹⁵¹ Notons que le soutien des gouvernements, impliqués depuis 2000 dans le cas de la Ville de Québec et du MCCQ, a été indispensable pour permettre au projet de se réaliser, surtout au cours des premières années en permettant l'embauche du chargé de projet et la réalisation d'études préparatoires.

¹⁵² La contribution des sœurs est multiple : elles ont participé financièrement à la mise en place de la FPCA, mais elles ont aussi financé la construction de la réserve muséale et cédé le MAHDQ.

permis d'acquérir une fine connaissance du charisme des religieuses, de leur quotidien et de leur façon d'habiter le MAHDQ. En plus des enquêtes orales officielles, la présence des sœurs tout au long du processus, notamment lors de la mise à niveau des collections (*Ibid.* ; *Id.* : 2017e), a permis de mieux comprendre leur patrimoine puisqu'elles « sont les mieux placées pour témoigner de [sa] valeur et pour en indiquer le sens et l'usage » (Robitaille, 2005c : 4). En effet, « l'enquête orale permet de conserver la mémoire émotionnelle, symbolique et spirituelle des objets et des lieux » (Audy, 2005 : 236).

Finalement, nous avons aussi constaté qu'un tel projet n'a pu être réalisé sans que certaines idées ne soient mises de côté. Parmi celles-ci, signalons la place de l'évangélisation – sur laquelle nous reviendrons au chapitre 3 – et l'emplacement de la réserve muséale à l'Hôpital général. Si la réalisation du lieu-satellite a été retardée¹⁵³, l'aménagement de la réserve dans l'aile Notre-Dame-des-Anges a lui été complètement abandonné¹⁵⁴. Il a plutôt été décidé de construire un nouvel étage à l'aile Saint-Augustin du MAHDQ afin d'y placer la réserve.

Dans les deux chapitres suivants, nous nous pencherons sur la façon dont les orientations du Monastère se sont concrétisées, d'abord en nous attardant à la gestion du patrimoine pour en favoriser la pérennité, puis en analysant sa mise en valeur et les efforts faits pour en favoriser la transmission.

¹⁵³ L'espace M^{gr} de Saint-Vallier a été aménagé et des visites ont été organisées à l'Hôpital général après l'ouverture du Monastère. Des réflexions et des études sont en cours en vue d'une mise en valeur plus substantielle du monastère, notamment lorsque les religieuses n'en auront plus l'usage (Mathieu-Bédard, 2017a. Cf. FPCA, s.d.b. pour plus de détails).

¹⁵⁴ Des problèmes ont plombé la planification de la réserve. Les autorités du monastère de l'Hôpital général ont rejeté une mouture du projet (Robitaille, 2010a : 7) et des subventions n'ont pas été obtenues (*Id.* : 2010d : 6).

CHAPITRE III – GÉRER LE PATRIMOINE DES AUGUSTINES POUR EN FAVORISER LA PÉRENNITÉ

Au fil de notre travail, il est apparu essentiel de nous attarder aux moyens utilisés pour gérer le patrimoine des Augustines et tenter d'en assurer la pérennité. Après tout, le projet repose sur le transfert de ce patrimoine à de nouveaux utilisateurs et gardiens, étant donné la diminution des effectifs de l'ordre (Dufour, 2009 : 44). Rappelons que la gestion du patrimoine religieux est un des enjeux soulevés par la Commission de la culture (2006), enjeu directement lié à des questions de propriété et de financement pour la conservation ou la mise en valeur. Si la CC traite surtout du sujet au niveau provincial, le Monastère nous place à une autre échelle en examinant le cas d'une communauté qui a été proactive dans le transfert de son patrimoine à la société civile.

3.1 Mettre sur pied un modèle corporatif adapté et novateur

Sans que nous puissions identifier un moment précis dans l'élaboration du projet, l'idée du legs du patrimoine des Augustines à la société québécoise est apparue au début des années 2000, les religieuses réalisant qu'elles ne pourraient pas en assumer la gestion à long terme par manque d'effectifs (Mathieu-Bédard, 2017d). Dès 2003, l'étude de faisabilité d'ABCP et consultants souligne l'importance de créer une entité juridique « afin de protéger et de limiter l'investissement des religieuses et d'encadrer la responsabilité d'un tel projet » (ABCP et consultants, 2003 : annexe 2.3 a). Puis, en 2004 et 2005, les documents produits par les chargés de projet reflètent ce désir de legs du patrimoine, mentionnant « la transmission de ce trésor de notre patrimoine au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise » (Dufour, 2004b : 7) et que les Augustines « souhaitent offrir ces biens et ce lieu à l'usage de la collectivité et

ultimement les céder » (Robitaille, 2005c : 3). Le choix du modèle corporatif pour y arriver a nécessité une réflexion approfondie au su de la nature particulière et novatrice du projet, aux multiples volets. On a voulu attendre qu'il soit défini avant d'en créer la structure (Montminy, 2007 : 4). C'est donc après la création d'un plan d'affaires en 2007 qu'on a poussé la réflexion et choisi une structure tripartite chapeauté par une fiducie d'utilité sociale (Robitaille, 2007a : 7 ; *Id.*, 2006c : 9 ; Pluram Urbatique, 2004 : 30).

3.1.1 Le choix d'une fiducie d'utilité sociale

Divers éléments devaient être pris en compte pour définir le modèle corporatif du Lieu de mémoire. D'abord, celui-ci devait permettre la pérennité du projet et soulager les sœurs de sa gestion, tout en respectant leurs intentions, même après leur disparition (Robitaille, 2007a : 7 ; Montminy, 2007 : 8). La structure corporative devait aussi « rencontrer les exigences des subventionnaires actuels et potentiels » (Robitaille, 2007a : 7), faciliter le transfert d'actifs supplémentaires et pouvoir être reconnue comme œuvre de bienfaisance, élément indispensable puisqu'il permet d'« émettre des reçus de charité et favoris[e] l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires » (*Ibid.* Cf. Montminy, 2007 : 8). Les responsables du projet ont donc fait diverses démarches afin d'obtenir un avis juridique et des propositions de structures organisationnelles. L'idée de placer l'ensemble des actifs et des responsabilités au sein d'un même OSBL a rapidement été écartée puisqu'elle « comporte des risques importants de vulnérabilité » (*Ibid.* : 14), notamment en raison de la nature démocratique de sa gestion en conseil d'administration, ce qui pourrait éventuellement compromettre les intentions des sœurs (*Ibid.* ; Mathieu-Bédard, 2017a). C'est donc plutôt le « partage des biens et des missions entre trois organisations interreliées » (Montminy, 2007 : 14) qui a été choisi. Encore là, divers scénarios sont étudiés et le plus probant s'avère celui où la « totalité des actifs [appartient à] un seul organisme bien encadré, et la responsabilité des opérations » (*Ibid.* : 19) revient à deux autres corporations. Selon ce scénario, les actifs sont confiés à une fiducie d'utilité sociale, soit une entité juridique

qui « est constituée dans un but d'intérêt général, notamment à caractère culturel, éducatif, philanthropique, religieux ou scientifique¹⁵⁵ » (*Ibid.* : 10)¹⁵⁶. Ce type de fiducie existe depuis 1994 dans l'univers juridique québécois (Lamarre, 2011 : 4), mais il est peu utilisé pour la protection du patrimoine culturel¹⁵⁷. Ce modèle d'incorporation comporte plusieurs avantages : la fiducie d'utilité sociale peut être perpétuelle ; étant un contrat, elle est mieux encadrée par les lois que les OSBL ; elle peut être enregistrée comme organisme de bienfaisance (elle agit alors comme une fondation) (Montminy, 2007 : 11). De plus, elle peut assurer que les intentions des Augustines seront protégées à long terme puisqu'elle « offre une garantie contractuelle et inaliénable du respect de diverses conditions » (Lamarre, 2011 : 8). Elle libère aussi les sœurs « de toute responsabilité directe vis-à-vis le patrimoine affecté à la fiducie » (Montminy, 2007 : 23-24) et permet de contrôler le choix du bénéficiaire (Mathieu-Bédard, 2017a). Ici, les sœurs ont choisi la population québécoise (Cf. Robitaille, 2013b : 10 ; FPCA, s.d.d).

3.1.2 La structure corporative du projet

Au final, le modèle corporatif comprend une fiducie d'utilité sociale, la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines¹⁵⁸, et deux OSBL, le Monastère des Augustines : lieu de mémoire habité et le Centre Marie-Catherine-de-Saint-Augustin. D'un côté, la fiducie détient les actifs (physiques et financiers) et, de l'autre, les OSBL gèrent les

¹⁵⁵ « Une fiducie est une entité juridique, résultante d'un contrat, où s'engagent un constituant, un fiduciaire indépendant et un (ou des) bénéficiaire. Le constituant y transfère son patrimoine et lui affecte une fin particulière, le fiduciaire s'engage à détenir et à administrer ce patrimoine (dit d'affectation) au profit des bénéficiaires » (Montminy, 2007 : 10).

¹⁵⁶ Une autre hypothèse proposait de confier les actifs tangibles à un OSBL, qu'un autre OSBL gère le CCSA et qu'une fondation publique gère le fonds de dotation des Augustines (Montminy, 2007 : 14-17). Montminy spécifie que « l'hypothèse de "tout confier à un gouvernement" n'a jamais été sérieusement considérée » (2007 : 4), bien que les religieuses désirent qu'un palier de gouvernement soit inclus dans la structure afin d'« assurer la pérennité et la sécurité des biens en cause » (Robitaille, 2006c : 9).

¹⁵⁷ En raison de cette rareté et de cette nouveauté, la fiducie d'utilité sociale n'était parfois pas incluse aux listes d'organismes admissibles à certaines subventions. On a donc fait produire un document la situant « dans l'univers juridique civil québécois » (Lamarre, 2011 : 4) afin de favoriser son ajout à ces listes.

¹⁵⁸ C'est une fiducie d'utilité sociale à caractère culturel, éducatif, religieux et social. Elle est perpétuelle et ni la fiducie, ni les fiduciaires, ni les bénéficiaires ne peuvent en changer l'affectation (Lamarre, 2011 : 8).

opérations et remplissent une partie de la mission de la fiducie à l'aide des actifs que cette dernière met à leur disposition¹⁵⁹ (Montminy, 2007 : 25 ; Lamarre, 2011 : 5).

Après avoir consulté la Ville de Québec et le MCCQ puis obtenu la confirmation de leur statut d'organismes de bienfaisance par l'Agence de revenu du Canada¹⁶⁰, la FPCA et les OSBL sont créés le 1^{er} octobre 2009 (Robitaille, 2010a : 5). La FPCA, dont l'acte de fiducie fixe les intentions des Augustines¹⁶¹, remplit plusieurs rôles. En plus de s'assurer du respect de ces intentions et après avoir dû, en tant que propriétaire¹⁶², « entreprendre la réhabilitation, la rénovation, la restauration et la mise aux normes du MAHDQ » (MDA, 2013 : 71), elle doit assurer « la gestion des immeubles et des biens meubles » (*Ibid.*). Elle est aussi responsable du fonds de dotation qui soutient le fonctionnement du Monastère (*Ibid.* ; Robitaille, 2011 : 5) et auquel nous arrivons. En termes généraux, sa mission est « d'assurer, pour toute la population et pour les générations à venir, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et de la mémoire des Augustines du Québec » (FPCA, s.d.c), dans une « vision globale et non

¹⁵⁹ Comme l'indique Denis Robitaille, cette structure à deux vitesses permet d'avoir une entité qui possède une dimension plus pérenne liée aux intentions des sœurs et une autre qui « fait vivre l'endroit » et s'assure « que ce patrimoine-là soit adapté au monde d'aujourd'hui » (Mathieu-Bédard, 2017a.). Le contrat de fiducie inclut les Augustines en tant que constituantes, un fiduciaire indépendant (institution financière) et des représentants des bénéficiaires : deux d'entre eux viennent du Monastère et du CCSA – bénéficiaires secondaires – et un est mandaté par la Ville de Québec pour représenter la population en général (Montminy, 2007 : 19). La Ville mandate aussi un représentant au CA de la FPCA (Cf. Ville de Québec, Direction générale, 2017).

¹⁶⁰ Ce statut permet légalement le soutien financier des OSBL par la FPCA et autorise les trois entités à délivrer des reçus de charité (Robitaille, 2010a : 5).

¹⁶¹ Les intentions de la FPCA sont « d'assurer pour toute la population, dans la mesure de ses moyens et pouvoirs, la sauvegarde du patrimoine culturel des Augustines qui est confié à la Fiducie, sous quelque forme que ce soit ; que la Fiducie finance, dans toute la mesure du possible, les activités de mise en valeur de ce patrimoine culturel ; que la Fiducie assure soutien et répit à des personnes soignantes, à des aidants naturels ou à des proches qui accompagnent des malades ; que la Fiducie assure, dans toute la mesure du possible, le financement pérenne des activités de dévotion à la bienheureuse Marie-Catherine-de-Saint-Augustin » (Cliche dans Tanguay *et al.* s.d. : 45).

¹⁶² La FPCA devient propriétaire du MAHDQ (et de l'ensemble du site), cédé par contrat, en janvier 2013. La communauté conserve « un droit d'usage exclusif et permanent des espaces dont elle a besoin pour la vie quotidienne et la prière » (Tanguay, 2014 : 8). La donation des archives, collections et livres anciens, dont le regroupement était commencé, est officialisée en juin 2018 (FPCA, 2019 : 8). Notons que ce regroupement est une forme de gestion, puisqu'il témoigne d'une rationalisation des ressources.

confessionnelle » (*Id.*, s.d.d : 6) qui s'appuie sur la continuité de la contribution sociale, culturelle et spirituelle des sœurs¹⁶³. Plus spécialement, la FPCA remplit une mission sociale et culturelle qui découle de leurs intentions et reflète les volets du Monastère¹⁶⁴. Pour ce faire, la FPCA mandate par contrat le Monastère, qui gère les opérations et les activités du Lieu de mémoire : cette séparation organisationnelle et juridique entre l'entité qui possède les biens et celle qui les administre et en a l'usage assure au projet une plus grande sécurité à long terme (Lamarre, 2011 : 8). D'ailleurs, si le Monastère est subordonné à la FPCA en tant qu'affectataire, chaque entité possède son propre conseil d'administration (Montminy, 2007 : 21). En plus des échanges fréquents entre les directions générales, « un fiduciaire siège au Conseil d'administration du Monastère et un fiduciaire est nommé par ce dernier » (FPCA, 2019 : 6. Cf. Mathieu-Bédard, 2017a). Le second OSBL a, quant à lui, une mission spécifique et plus restreinte, « exclusivement centrée sur les activités du Centre Marie-Catherine-de-Saint-Augustin » (Robitaille, 2010c : 11), qui sont essentiellement religieuses et pastorales. Pour cette raison, les sœurs en conservent pour l'heure l'administration et l'animation (*Ibid.* ; *Id.*, 2005a : 11) et elles le financent (*Ibid.* ; Montminy, 2007 : 21).

3.1.2.1 L'implication des Augustines

La création de la FPCA avait comme objectif le « transfert d'actifs à usage religieux et privé vers une structure nouvelle, en vue d'un usage culturel et social » (Lamarre, 2011 : 5). Ainsi, conformément à leur volonté, la structure corporative a pris la relève des

¹⁶³ Comme nous l'a rapporté Denis Robitaille, la FPCA assume aussi le rôle de « réaliser ce que les Augustines vont lui demander en matière de patrimoine » (Mathieu-Bédard, 2017a), ce qui implique de nouveaux projets. Par exemple, le prochain gros dossier de la FPCA est l'avenir de l'Hôpital général.

¹⁶⁴ Dans les secteurs de la santé et communautaire, sa mission vise à « offrir un répit aux proches aidants, soutenir les soignants et les soignantes, accueillir les accompagnateurs de malades qui viennent de régions éloignées, reconnaître le dévouement des bénévoles du domaine de la santé et des services sociaux et encourager les groupes engagés dans le soin et le service aux autres » (FPCA, s.d.d : 7). Sur le plan culturel, c'est de « donner accès au patrimoine de valeur nationale [des Augustines] aux jeunes de milieux défavorisés et aux personnes à faible revenu [et de] favoriser l'accès aux archives des collections pour faire rayonner ce fascinant chapitre de notre mémoire collective » (*Ibid.*).

sœurs (Cf. Mathieu-Bédard, 2017a), qui n'y sont présentes que de façon minoritaire. « Elles en sont très contentes », selon S^r Lise Tanguay, voyant leur patrimoine « revivre » et servir à d'autres (*Id.*, 2017d). Ainsi, deux religieuses siègent au conseil d'administration de la FPCA et une autre est présente au conseil d'administration du Monastère. Si, pour l'instant, les sœurs jouent encore certains rôles sur les plans du financement et des orientations (*Id.*, 2017a) et si elles continueront de le faire aussi longtemps qu'elles le pourront, grâce à une structure corporative novatrice, leurs intentions seront protégées même après leur disparition.

3.2 Assurer la viabilité financière du projet : un moteur de développement

3.2.1 Développer les revenus autonomes

Nous l'avons vu, la nécessité de générer des revenus autonomes a été un moteur de développement et d'innovation pour le projet du Lieu de mémoire. En effet, suite à la première étude de faisabilité de 2003, la projection d'un déficit annuel récurrent¹⁶⁵ a incité les responsables à développer de nouvelles sources de revenus, ce qui a d'abord donné naissance au volet hôtelier et au centre de ressourcement (Cf. Pluram Urbatique, 2004 : 1, 24). À ce sujet, nos entrevues ont révélé que le MCCQ, qui collaborait avec les religieuses afin de mettre sur pied le projet, leur a indiqué qu'il ne pourrait pas financer le fonctionnement du Lieu de mémoire : celui-ci allait devoir s'autofinancer (Mathieu-Bédard, 2017a, 2017b, 2017c, 2017d, 2017e). De plus, le financement accordé pour la réalisation du projet allait être évalué en fonction de sa viabilité financière (Robitaille, 2007b : 5). Dès lors, cette question de l'autofinancement « a toujours été présente » (Mathieu-Bédard, 2017a) et tous les intervenants interviewés en ont souligné l'importance. Cela n'est pourtant pas surprenant : dans un contexte où

¹⁶⁵ Le déficit prévu est causé par « l'importance des frais fixes liés à la superficie occupée par le Lieu de mémoire [entendu comme le musée et les archives] » (Pluram Urbatique, 2004 : 24) et la faiblesse des revenus engendrés par les coûts d'entrée des visiteurs à eux seuls.

l'État diminue ses investissements (Montpetit et Bergeron, 2009 : 2 ; Mairesse, 2011a : 190), les impératifs économiques exercent une pression sur les institutions muséales¹⁶⁶ qui se voient confrontées aux exigences du marché et doivent augmenter leurs revenus autonomes¹⁶⁷ en diversifiant leurs sources de financement (*Ibid.*, 189 ; Tobelem, 2010 : 14, 44 ; Drouguet, 2015). Un phénomène similaire affecte le patrimoine en général, dont la « dimension économique » est aujourd'hui largement admise (Davallon, 2006 : 44). Le patrimoine religieux, et plus spécifiquement celui des communautés religieuses, ne fait pas exception puisque sa « mise en tourisme [...] peut s'avérer un moyen de rendre accessible, de transmettre, mais aussi de financer les projets de mise en valeur » (Marcotte et Bourdeau, 2018 : 283).

Pour Denis Robitaille¹⁶⁸, l'exigence du MCCQ a été à la fois une contrainte, une motivation et une clé de succès du Lieu de mémoire (Mathieu-Bédard, 2017a). Les responsables du projet ont dû user de créativité pour en assurer la viabilité, ce qui est devenu « une de ses marques distinctives » (FPCA, MDA et FMAMJ, 2016 : 12). Comme déjà signalé, après l'ajout d'une hôtellerie monastique et d'un centre de ressourcement, d'autres éléments ont été incorporés au concept du Lieu de mémoire dans l'objectif, notamment, d'en augmenter la rentabilité. Le nombre de chambres a presque doublé, passant de 34 à 65, et le projet comprend dorénavant non seulement des chambres authentiques qui se rapprochent du mode de vie des sœurs, mais aussi des chambres contemporaines avec salle de bain privée qui rejoignent d'autres clientèles. Tel qu'il a déjà été mentionné, l'arrivée d'Isabelle Duchesneau comme directrice du développement du concept et des opérations a également suscité la bonification de certains éléments de l'offre et de la programmation qui comptent parmi leurs objectifs d'atteindre un plus large public et un bon taux d'occupation des

¹⁶⁶ François Mairesse écrivait même en 2002 qu'« à quelques rarissimes exceptions près (comme le Musée Getty), tous les musées sont confrontés à des problèmes financiers » (2002 : 156).

¹⁶⁷ La part des droits d'entrée est souvent minime dans le financement muséal (Tobelem, 2010 : 183).

¹⁶⁸ Denis Robitaille a par exemple souligné dans son entrevue que l'indépendance financière d'un projet lui permet de rester collé à ses objectifs (Mathieu-Bédard, 2017a).

chambres, ce qui augmente de ce fait la rentabilité du Monastère (MDA, 2013 : 75). Rappelons qu'alors qu'on avait constaté que les centres de ressourcement pour soignants ne sont pas rentables (CCR, 2006 : 13), il a été décidé en 2012 de décloisonner et de désaisonnaliser l'offre de ressourcement, et de la placer au cœur du projet (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3). Le plan d'affaires de 2013 bonifie ainsi non seulement la programmation – voir le chapitre 4 – mais aussi les volets de restauration et de location d'espaces¹⁶⁹. Par exemple, au lieu d'un service de traiteur, un véritable restaurant axé sur une cuisine santé, biologique et locale est intégré à l'offre, rejoignant les concepts de ressourcement et de santé globale (MDA, 2013 : 15). Qui plus est, ce plan d'affaires souligne l'importance d'instaurer une « forfaitisation qui assurera le roulement et la maximisation des différentes sources de revenus (musée, restauration, location de salles, boutique, etc.) » (*Ibid.* : 75). Cela dit, s'il est devenu usuel pour les musées d'inclure un restaurant, une boutique et de louer des salles (Mairesse, 2011a : 182-183 ; Drouguet, 2015), l'intérêt particulier du Monastère est le développement d'un complexe patrimonial dont les volets « économiques » reposent largement sur une offre intégrée inspirée des Augustines et de l'adaptation de leur mission, dont certains aspects seront davantage détaillés plus loin.

Si ces composantes contribuent sans équivoque à la viabilité du projet, il importe de ne pas oublier l'importance d'un « constant et juste équilibre entre les volets économique, social et culturel » (MDA, 2013 : 76), afin d'éviter l'instrumentalisation, la marginalisation et l'usure du patrimoine, ce qui représente un triple défi considérable. Cette tension entre l'approche économique et l'intégrité de l'objet de patrimoine est un enjeu souligné à la fois par les responsables du projet (Mathieu-Bédard, 2017e ; *Id.*, 2017c ; *Id.*, 2017a ; FPCA, MDA et FMAMJ, 2016a : 12) et par la littérature sur le sujet (Tobelem, 2010 : 183, 204 ; Davallon, 2006 : 46).

¹⁶⁹ Le projet comporte aussi une boutique. Déjà présente dans le plan d'affaires de 2007 (Planam, 2007 : 55), elle est davantage intégrée à l'offre dans la version de 2013 (MDA, 2013 : 14, 21).

3.2.2 La création d'un fonds de dotation

Malgré ces efforts pour augmenter les revenus en bonifiant l'offre, d'autres mesures étaient nécessaires pour assurer la viabilité du projet, dont la création d'un fonds de dotation¹⁷⁰ constitué par les Augustines¹⁷¹ (Robitaille, 2008a : 6 ; *Id.*, 2007a : 6). Nous l'avons vu, dès 2000, les sœurs ont adopté une résolution afin de créer un « fonds du patrimoine culturel des Augustines », auquel tous les monastères peuvent contribuer sur une base volontaire, ce qui est fait dans les années qui suivent. Ce fonds a été versé à la FPCA en 2012 (Tanguay, 2014 : 8)¹⁷². Il finance les opérations de la FPCA (*Ibid.*), ce qui fait que les dons reçus sont entièrement affectés à sa mission sociale et culturelle (FPCA, s.d.c), et il contribue au budget de fonctionnement et aux opérations du Monastère (MDA, 2013 : 62 ; Robitaille, 2010c : 15).

3.2.3 La création d'une loi d'intérêt privé

Un autre élément essentiel à la viabilité du Monastère est une exemption de taxes (*Id.*, 2008a : 11). En effet, avant d'être cédé à la FPCA, puisqu'il appartenait aux Augustines et était affecté à des fins religieuses, le MAHDQ était notamment exempt des taxes foncières, scolaires et d'affaires (*Id.*, 2008e : 7). Or, le changement de vocation des lieux, qui passent aux mains d'une corporation laïque, met fin à ces exemptions. Le poids fiscal d'un tel ensemble étant considérable, il était impensable que le Lieu de mémoire puisse être viable tout en devant s'acquitter de l'ensemble de ces taxes (*Id.*, 2008b : 3). Les responsables du Lieu de mémoire ont donc entrepris des démarches pour solutionner ce problème qui menaçait la réalisation du projet des Augustines, de la même manière qu'il freine d'autres entreprises de reconversion de patrimoine

¹⁷⁰ Un fonds de dotation est un « fonds constitué de sommes d'argent ou de valeurs mobilières obtenues par voie de legs ou de donation et dont le capital est généralement maintenu intact ou est affecté, tout comme les produits financiers qui en découlent, aux fins déterminées par le testateur ou donateur » (Services Québec, s.d.)

¹⁷¹ On fait parfois référence à une fondation dans les documents.

¹⁷² Des campagnes de financement sont aussi réalisées pour augmenter le fonds (Robitaille, 2010c : 15).

religieux (*Id.*, 2008b : 4 ; *Id.*, 2008e : 7)¹⁷³. Au final, seule la création d'une loi d'intérêt privé permettait d'obtenir l'exemption requise (*Ibid.* : 8). Ayant reçu l'appui de la Ville de Québec et du MCCQ en ce sens, les responsables du projet ont déposé le projet de loi n° 201 qui a été adopté par l'Assemblée nationale en juin 2011. Cette loi octroie au MAHDQ « un statut fiscal particulier et permanent, unique au Québec » (Robitaille, 2011 : 5), l'exemptant « des taxes foncières, tarifs, droits et compensations¹⁷⁴ » (*Ibid.*), sauf pour l'hébergement (imposable à 70 %), la boutique et les services de restauration (*Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 2011).

3.3 L'abandon de l'aspect de l'évangélisation au sein du Lieu de mémoire

En conclusion de ce chapitre, il nous apparaît important de revenir sur l'abandon de la composante d'évangélisation du Lieu de mémoire, qui serait notamment lié à des raisons financières et organisationnelles. Selon Denis Robitaille, les religieuses et lui ont réfléchi sur cette question lors de son embauche en 2005. Pour lui, toute mission d'évangélisation devait relever d'une organisation ecclésiale et, comme les sœurs ne seraient pas en mesure de gérer le Lieu de mémoire et que le diocèse de Québec ne pouvait pas le prendre en charge, il était clair que le projet devait dépendre d'une organisation laïque et avoir un caractère profane, tout en respectant la nature religieuse du patrimoine¹⁷⁵ (Mathieu-Bédard, 2017a). Cette proposition, qui prévoyait que le CCSA allait conserver une dimension catéchétique, convenait aux sœurs et allait grandement faciliter le financement du projet par les instances gouvernementales qui, comme l'a dit S^r Lise Tanguay, « n'investissent pas dans des projets religieux » (*Id.*,

¹⁷³ Notons qu'en 2006 la CC recommandait « une mesure de dispensation pour tout projet de reconversion de patrimoine religieux selon certains critères » (Robitaille, 2008b : 5), en ce qui a trait aux taxes scolaires et municipales ainsi qu'aux droits sur les mutations immobilières (Cf. ANQ et CC, 2006 : 49).

¹⁷⁴ La cession du monastère est également exemptée de taxes (*Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec*, 2011).

¹⁷⁵ En effet, sans être un lieu d'évangélisation, le Monastère met de l'avant les valeurs des Augustines qui ramènent aux assises même du catholicisme.

2017d. Cf. *Id.*, 2017a). Maintenant que nous avons examiné les moyens employés pour gérer le patrimoine des Augustines dans une perspective pérenne, voyons plus en détail comment les orientations du Monastère tentent de favoriser la transmission de ce patrimoine à l'aide de son appropriation par de nouveaux usagers.

CHAPITRE IV – METTRE EN VALEUR ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE AU MONASTÈRE DES AUGUSTINES

Après l'intérêt pour un certain objet par un groupe social qui lui reconnaît une valeur, la production de savoir à son sujet, la déclaration de son statut de patrimoine et l'organisation de l'accès collectif à cet objet, le cinquième et dernier geste de la patrimonialisation identifié par Davallon est celui de la transmission aux générations futures (2014 : 2. Cf. *Id.*, 2006). Cette transmission dépasse la conservation et la présentation du patrimoine, dont la pérennité « suppose de lui trouver des publics, au-delà du groupe social [d'origine – ex. les Augustines] qui soient prêts à [y] porter un intérêt¹⁷⁶ » (*Id.*, 2014 : 11). La transmission implique que le patrimoine doit « pénétrer dans un jeu d'appropriation effective par la collectivité, signifier quelque chose pour quelqu'un, entrer dans le réseau des préoccupations contemporaines et contribuer au développement culturel ainsi qu'à la quête de sens des publics » (Montpetit, 2000 : 2). La transmission, qui est aussi le dernier des grands enjeux du patrimoine religieux identifiés par la CC en 2006, se trouve, nous l'avons vu, au cœur de la réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux. Plusieurs appellent en effet non seulement à sa transmission matérielle, mais aussi à celle de son sens (Brodeur, 2009 : 92) et de son « esprit » afin que les récipiendaires puissent se (re)placer dans une tradition actualisée et réappropriée grâce à une relecture (Pelchat, 2015 : 10 suiv.).

Au Monastère, les efforts de transmission du patrimoine nous semblent s'appuyer sur une démarche intégrée et sur la création d'une expérience qui repose sur l'esprit du lieu,

¹⁷⁶ On retrouve ici le paradoxe du patrimoine, qui est à la fois construit dans le présent (patrimonialisation) et compris comme étant transmis, reçu en héritage, depuis le passé. Selon Davallon, « cette coexistence [...] n'est paradoxale qu'en apparence, car sur le fond elle s'appuie sur un partage entre le patrimoine ("le vrai"), qui vient du passé, et l'usage que le présent fait de ce patrimoine » (2006 : 94). Le patrimoine aurait à la fois une nature intrinsèque et une « dimension sociale contingente liée [...] au présent » (*Ibid.*).

le patrimoine social et une approche particulière de la muséologie, le patrimoine des sœurs ayant été en bonne partie (re)muséalisé. Pour ce faire, la mise en valeur dépasse la simple présentation du patrimoine bâti et matériel : elle s'inspire fondamentalement des dimensions immatérielles du patrimoine des sœurs, qui est notamment « composé d'un ensemble de traditions, de paroles, de gestes, de pratiques, de rituels et de coutumes qui lui sont inhérents et qui le rendent vivant¹⁷⁷ » (Audy, 2005 : 225). C'est sur cette « culture religieuse » (*Ibid.*) que la compréhension et la mise en valeur du patrimoine matériel et immobilier des Augustines sont basées ; ce sont les valeurs en ayant « guidé la création et l'usage » (Robitaille, 2005c : 5) qui en ont justement inspiré le nouvel usage.

Après un survol de la notion d'expérience de visite¹⁷⁸, essentielle aux efforts de transmission du patrimoine au Monastère, nous examinerons plus en profondeur comment ce dernier envisage cette transmission en « prolonge[ant] la fonction d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement » (MDA, s.d.g) du MAHDQ. Nous verrons aussi comment il offre « une expérience inédite de cheminement vers le mieux-être et de contact avec le patrimoine et la mémoire des Augustines » (*Ibid.*). En effet, il appert que la transmission souhaitée passe par l'offre de diverses expériences et formes d'appropriation du patrimoine liées à « sa fréquentation et [à] son usage » (FPCA, MDA et FMAMJ, 2016a : 5) ainsi qu'à l'actualisation de la mission des sœurs.

4.1 L'expérience de visite

D'une manière générale, la préoccupation croissante des institutions muséales pour l'augmentation de leurs revenus autonomes, jumelée à la concurrence de plus en plus grande dans le milieu culturel, s'est accompagnée d'un souci lui aussi croissant des

¹⁷⁷ Il est question du patrimoine immatériel comme défini par l'UNESCO, mais aussi des dimensions immatérielles des objets et des lieux ainsi que du patrimoine social, sur lequel nous reviendrons.

¹⁷⁸ Au fil de notre recherche, il s'est avéré essentiel d'explorer la notion d'expérience de visite. Notre approche passe donc de structurée à mixte pour l'intégrer comme outil conceptuel et clé de lecture.

besoins et des attentes des visiteurs (Montpetit et Bergeron, 2009 : 2) et, conséquemment, de l'expérience qui leur est offerte (Tari, 2009 : 7 ; Montpetit, 2005 : 111)¹⁷⁹. Mais qu'est-ce que l'expérience de visite¹⁸⁰ ? Par définition, le mot *expérience* renvoie au « fait d'éprouver quelque chose, considéré comme un élargissement ou un enrichissement de la connaissance, du savoir, des aptitudes » (Le Robert, 2017). L'expérience peut donc permettre l'acquisition de connaissances et son accumulation devient le « vécu » unique qui compose la vie d'un individu – il est alors surtout question « d'avoir de l'expérience¹⁸¹ » (Montpetit et Bergeron, 2009 : 3). De façon processuelle, cette définition implique aussi le fait de « “faire l'expérience de quelque chose”, [...] de l'essayer, l'éprouver » (Montpetit, 2005 : 111-112) – il est alors question d'expérimentation. Ce sens rejoint aussi l'idée de « vivre une expérience », ce qui se rapporte à « un état de conscience fortement ressenti [éprouvé] à l'occasion de situations inhabituelles, voire [...] uniques qui arrivent et dont nous percevons le caractère exceptionnel » (Montpetit et Bergeron, 2009 : 3). C'est ce type d'expérience novatrice qui est surtout recherché par les visiteurs de musées et les touristes (*Ibid.*). L'expérience au sens d'expérimentation possède par ailleurs un « caractère construit » (Montpetit, 2005 : 112) que l'on retrouve dans le cadre muséal ou patrimonial : elle est en effet « préparée et mise en action par ses opérateurs, en fonction d'un projet et de

¹⁷⁹ Bien que cela déborde quelque peu de notre étude, notons que le Monastère s'insère dans le tourisme d'expérience (ou voyage d'enrichissement) qui comprend « des voyages qui font appel aux sens, stimulent l'esprit, comportent des activités uniques et touchent personnellement les voyageurs sur le plan affectif, physique, spirituel et intellectuel » (Commission canadienne du tourisme dans Planam, 2007 : 79).

¹⁸⁰ Dans notre survol de l'expérience de visite, nous nous basons d'abord sur un article du muséologue Raymond Montpetit, publié en 2005, où il cherche à situer la notion d'expérience dans les expositions, les sites historiques et les parcs et, ensuite, sur un rapport de recherche réalisé par Montpetit et Yves Bergeron, aussi muséologue, pour Parcs Canada en 2009. Dans ce rapport, les auteurs examinent un important corpus de textes sur divers aspects de l'expérience afin de dégager un « modèle conceptuel de l'expérience de visite de sites historiques qui tienne compte des diverses composantes de cette expérience » (2009 : 1). Par ailleurs, cette étude « tient compte des similarités qui existent entre la visite d'expositions dans le contexte d'un musée, théorisée et analysée en muséologie, et la visite de lieux historiques et patrimoniaux, décrite dans des études sur le patrimoine et en tourisme, ces deux types de visites misant sur une mixité de fonctions éducatives, culturelles, sociales et récréatives » (*Ibid.*). Cela convient parfaitement à notre cas, qui concerne à la fois un site historique et le musée qui y est aménagé.

¹⁸¹ Ce type d'expérience rejoint les objectifs muséaux d'éducation et d'apprentissage (Montpetit et Bergeron, 2009 : 3).

ses objectifs précis » (*Ibid.*). Cependant, une fois les composantes de l'expérience mises en place selon une stratégie donnée, « l'appropriation visée a lieu seulement quand l'expérience trouve chez le visiteur un écho, quand il réussit à l'intégrer parmi ses acquis et ainsi, à partir d'elle, à "produire du sens" » (*Ibid.* : 125). En fait, les concepteurs peuvent tout au plus créer des « occasions propices pour que des expériences puissent avoir lieu¹⁸² » (Montpetit et Bergeron, 2009 : 11), sans réellement les contrôler, car une « part majeure [...] revient à chaque subjectivité dans l'expérience vécue » (*Ibid.* : 10). Suivant l'approche constructiviste, l'expérience résulte de l'interaction entre un « cadre offert et les caractéristiques personnelles d'un visiteur » (*Ibid.* : 14. Cf. *Ibid.* : 45) et chacun la vit différemment selon ses attentes, ses motivations, sa culture, sa langue, ses observations et ses expériences (*Ibid.* : 21, 45). Ainsi, les deux types d'expérience – le vécu du visiteur et la situation construite – sont confrontés lors de la visite.

Dans un site historique, on peut également aborder l'expérience de visite comme dépendant de trois formes d'authenticité – objective, construite et existentielle – qui « contribuent à la force de l'expérience » (*Ibid.* : 41), et ce, même si l'appropriation par les visiteurs reste le facteur le plus déterminant. Ainsi, selon Montpetit et Bergeron,

l'expérience maximale vécue lors de la visite d'un site historique se déploie sur trois plans ; elle a lieu quand les objets et le site font preuve d'authenticité [authenticité objective], quand celle-ci est bien marquée et mise en exposition par les gestionnaires dans l'offre de visite [authenticité construite], et quand les visiteurs ressentent un état intense de satisfaction devant les acquis cognitifs et émotionnels que la visite leur procure [authenticité existentielle] (2009 : 41).

Au terme d'un survol des différents aspects de l'expérience, Montpetit et Bergeron proposent un modèle conceptuel de l'expérience de visite dans un site historique

¹⁸² Ainsi, les concepteurs ne peuvent que mettre en place des conditions qui selon eux favorisent l'appropriation et donc la transmission du patrimoine. La réception des moyens employés pour appuyer la transmission dépend ensuite des visiteurs et des utilisateurs.

(figure 4.1). Le schéma comporte trois colonnes. Celle de gauche concerne le site et ses responsables, qui cherchent à en préserver l'intégrité. Elle inclut les bâtiments, les objets et le cadre physique (authenticité offerte) ainsi que l'histoire que les responsables cherchent à transmettre (*Ibid.* : 61). La colonne de droite représente le visiteur et son bagage individuel. Au centre se trouve l'interaction qui a lieu lors de la visite. En plus de montrer l'apport du bagage du visiteur à sa lecture du site, cette colonne insiste sur « le fort aspect *in praesentia* qui imprègne l'expérience entière et qui se fonde sur le contact réel offert [ainsi que sur] l'aspect *in situ* qui tient [...] à la conscience d'être là, ici même, en ce lieu précis où une certaine histoire s'est véritablement déroulée » (*Ibid.*).

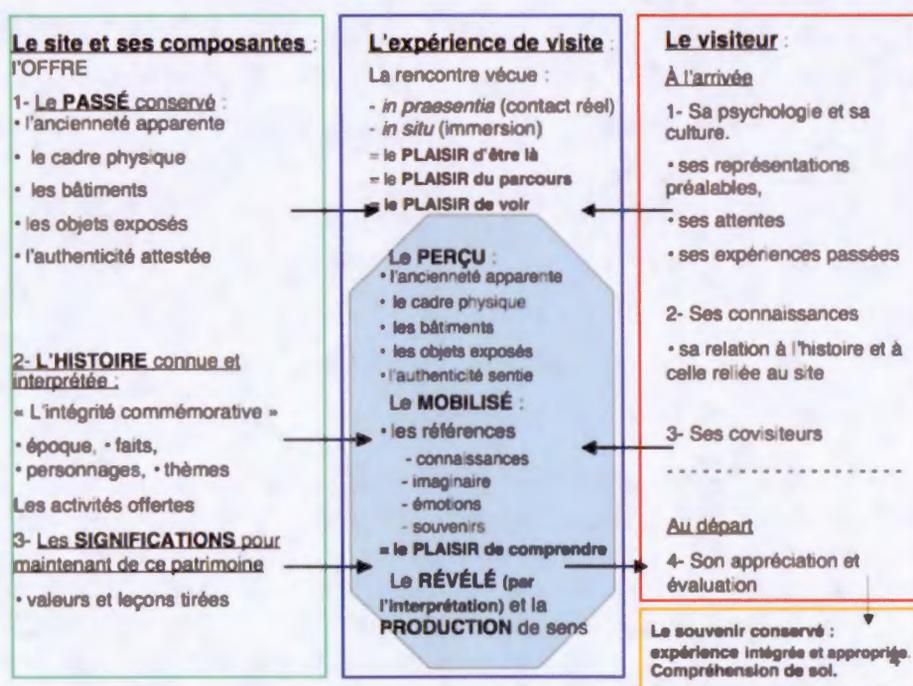


Figure 4.1 Modèle conceptuel de l'expérience de visite d'un site historique proposé par Montpetit et Bergeron (2009, p. 60)

Pour conclure ce survol de la notion d'expérience de visite, ajoutons que, de nos jours, dans les musées, l'expérience inclut l'exposition, mais aussi l'ensemble du cycle de la visite, ce qui comprend par exemple l'accueil, la boutique et la restauration (Tari, 2009 : 7). L'expérience est donc envisagée globalement. De plus, le musée n'est pas

qu'un lieu physique : il consiste en « une expérience qui se vit dans et hors des murs, il est un espace vivant et dynamique, axé vers la réflexion, la prise de conscience, la réalisation personnelle et, bien entendu, le divertissement¹⁸³ » (*Ibid.* : 16). Voyons maintenant comment le Monastère pose le cadre de l'expérience de visite à l'aide du « passé conservé » du site, et ce, en s'appuyant plus spécifiquement sur l'esprit du lieu.

4.2 Conserver et révéler l'esprit du lieu par la réhabilitation architecturale et la muséologie

Comme nous l'avons vu, à partir du moment où le MAHDQ a été choisi comme lieu de regroupement et de mise en valeur des collections et des archives des Augustines, le projet a été « défini par le lieu où il s'implante » (Robitaille, 2006b : 6) et le monastère est devenu l'artefact « fondamental et unificateur, qui donne sens et inspiration à tout le projet » (ABCP et consultants, 2003 : 23). Or, cette conception s'est reflétée non seulement dans l'intervention architecturale du MAHDQ, mais aussi dans l'intervention muséologique, puisque l'une n'était pas envisagée sans l'autre (Bail *et al.*, 2009 : 4). En effet, au Monastère, « l'expérience muséologique se confond avec le lieu » (MDA, s.d.e). Ainsi, en 2003, on déterminait que l'intervention architecturale devait « permettre la préservation du caractère des lieux tant dans leur matérialité que dans l'atmosphère qu'ils dégagent » (ABCP et consultants, 2003 : 29) et, en 2009, on spécifiait que « l'intention muséologique sera la gardienne de l'âme du lieu » (Bail *et al.*, 2009 : 4). C'est donc l'esprit du lieu que les artisans du projet cherchaient à conserver et à révéler, celui-ci étant, rappelons-le, « l'ensemble des éléments matériels [...] et immatériels [...] qui donne du sens, de la valeur, de l'émotion et du mystère au lieu » (Turgeon, 2010 : 397). Ainsi, « la matérialité du lieu permet d'évoquer la pérennité de certaines valeurs [et l]'immatérialité, c'est-à-dire l'esprit des groupes qui

¹⁸³ Ces constats sont issus d'une étude réalisée par Katy Tari pour Parcs Canada afin d'identifier des approches muséographiques et des propositions d'expérience de visite dans les musées en Amérique du Nord, en Australie et en Europe, dans l'objectif de renouveler l'offre de l'agence gouvernementale.

l'habitant, donne la possibilité de renouveler le sens du lieu » (*Id.*, 2009 : 54. Cf. *Id.*, 2008 : 3). Somme toute, l'esprit participe à la construction du lieu et le lieu « investit et structure l'esprit » (*Id.*, 2009 : 53). L'esprit du lieu est donc vivant, relationnel, appelé à évoluer. Au Monastère, c'est à l'intersection de la pérennité du matériel et d'une immatérialité notamment renouvelée que l'on a voulu conserver l'esprit du lieu. Ainsi, en matière d'expérience, les interventions architecturale et muséologique devaient permettre à l'expérience proposée de s'appuyer sur l'authenticité objective et construite liée aux collections et aux bâtiments mis en valeur, incluant l'esprit qui habite ces derniers, et ce, afin d'engendrer pour les visiteurs une authenticité existentielle.

Avant d'examiner quelques moyens utilisés pour y parvenir¹⁸⁴, il nous apparaît nécessaire d'inclure dans notre analyse les travaux de la muséologue Annette Viel, qui a notamment réfléchi à la notion d'esprit du lieu dans le cadre de sa pratique professionnelle chez Parcs Canada. Elle avance qu'au musée, l'esprit du lieu, envisagé un peu comme un fil conducteur, revient à « privilégier une approche axée sur une expérience globale plutôt qu'essentiellement sur une thématique à communiquer » (2008 : 3-4), ce qui, on le verra, est en bonne partie le cas au Monastère, qui mise sur l'expérience du cloître. De plus, selon Viel, en énonçant le respect de l'esprit des lieux comme objectif dès l'amorce d'un projet muséologique, comme cela a été fait au Monastère, on « favorise une synergie pluridisciplinaire orchestrant une vision partagée¹⁸⁵ » (*Ibid.* : 3). De fait, placer l'esprit du lieu au cœur de l'expérience muséale, « c'est inviter architectes, muséographes et chargés de projet à prendre en compte trois axiomes conceptuels qui s'interpénètrent les uns les autres et structurent l'expérience muséologique offerte au public » (*Id.*, 2003 : 227). Ces trois éléments sont les expériences de sens (suscitée par l'émotion vécue dans l'ensemble du lieu, l'esprit du

¹⁸⁴ Rappelons que notre objectif n'est pas d'évaluer si les moyens employés pour concrétiser les intentions des concepteurs fonctionnent, mais bien de présenter et d'expliquer certains de ces moyens.

¹⁸⁵ Comme l'indique par exemple le principe d'intégrité commémorative de Parcs Canada, le lieu est la principale ressource à mettre à valeur, l'objet à commémorer. L'architecture, les artefacts et autres sont des ressources qui viennent appuyer cette mise en valeur (Cf. Parcs Canada, 2007).

lieu), de connaissance (venue de l'objet et du sujet qu'on présente et interprète) et de conscience (provoquée par la réflexion qu'engendrent les deux autres expériences) (*Ibid.*). Selon Viel, la considération de ces trois expériences par les concepteurs se traduit par une expérience globale qui tient compte à la fois de la complexité du lieu¹⁸⁶ et de celle des divers publics (*Id.*, 2008 : 5).

Avant de passer au détail des interventions architecturales et muséologiques au Monastère, rappelons que, pour conserver la cohérence avec l'origine et l'esprit du lieu (Mathieu-Bédard, 2017a), ces interventions avaient pour objectif non seulement de témoigner d'un mode de vie, par exemple, mais aussi de contribuer au ressourcement offert, celui-ci étant devenu le concept englobant qui favorise l'intégration des volets du projet et ouvre davantage le « patrimoine immatériel » des religieuses à toute la population en se basant sur le soin du corps et de l'âme (Mathieu-Bédard, 2017d). En effet, le « concept de ressourcement est à l'habitation du lieu ce que le concept muséographique est à son aménagement » (MDA, 2013 : 16) ; nous y reviendrons.

4.2.1 La réhabilitation du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec

Dès 2003, ABCP – qui deviendra responsable de la réhabilitation¹⁸⁷ du MAHDQ – identifie l'approche à adopter quant à « l'artefact principal », soit, de façon générale, « la conservation [...] de ses qualités matérielles et de ses dispositions anciennes » (ABCP et consultants, 2003 : 23). Cette approche se nourrira par la suite de diverses études, dont celles menées par l'École d'architecture de l'Université Laval¹⁸⁸ sous la

¹⁸⁶ D'ailleurs, chaque lieu de mémoire « répond également à des impératifs culturels qui reflètent les valeurs collectives d'une société inscrite dans un territoire et produit d'une époque » (Viel, 2008 : 7).

¹⁸⁷ « Réhabilitation » signifie qu'on veut conserver le caractère architectural tout en projetant le bâtiment dans l'avenir – avoir une compatibilité entre l'ancien et le contemporain –, en lui ajoutant des fonctions qu'on veut compatibles avec l'essence des lieux. Au Monastère, il y a un « continuum dans la façon d'occuper le bâtiment » (Mathieu-Bédard, 2017b. Cf. ABCP Architecture, CIMA et Genivar, 2012b : n.p.).

¹⁸⁸ Durant trois étés, des étudiants de l'École d'architecture ont étudié l'histoire et l'évolution architecturale du MAHDQ notamment quant aux bâtiments et à la configuration des espaces tant intérieurs qu'extérieurs (Cf. Robitaille, 2007a : 8 ; *Id.*, 2008e : 6 ; Dufaux, 2007 ; *Ibid.*, 2008 ; Dufaux et Bisson, 2008). Ces études ont révélé les adaptations des bâtiments aux besoins des sœurs au fil des

direction de François Dufaux. Ainsi, les principes énoncés lors de l'élaboration du projet sont ceux de la continuité et de l'intervention minimale afin de respecter l'intégrité du caractère architectural des lieux¹⁸⁹ (Pluram Urbatique, 2004 : 2 ; Mathieu-Bédard, 2017b ; ABCP Architecture, CIMA et Genivar, 2012a : 2-4), soit deux principes qui rejoignent la volonté gouvernementale de protection des bâtiments et du site¹⁹⁰. Ce caractère architectural à préserver concerne à la fois les dimensions matérielles et immatérielles des lieux, puisque, comme l'indique Dufaux, « les valeurs et les rituels liés à la foi » (2012 : 9) ainsi que l'engagement spirituel et social des occupants se sont traduits dans le patrimoine religieux bâti¹⁹¹, notamment dans l'aménagement des sites et l'architecture des bâtiments conventuels (*Ibid.* : 8-9. Cf. Dalcourt, 2011 : 52). En effet, comme le souligne Pierre Lucier, les règles de vie et les constitutions des communautés religieuses ont informé l'architecture de leurs lieux de vie, qui devaient « favoriser et illustrer l'idéal religieux et communautaire poursuivi » (2015b : 483). L'architecture reflète donc une façon d'être et d'habiter les lieux qui

siècles, entre autres en raison d'innovations (ex. chauffage, électricité). Les études sur l'architecture, les enquêtes orales auprès des religieuses et les fouilles archéologiques ont permis de mieux discerner l'esprit du lieu en éclairant l'évolution et l'occupation (Robitaille, 2008d : 4). L'approche des architectes a aussi été influencée par la visite de monastères espagnols convertis en musées ou incluant un hébergement (Vallbona, Santes Creus, Poblet et Alcalá de Henares). Selon Bernard Serge Gagné, ces visites ont été inspirantes du fait de la modernité des interventions (Mathieu-Bédard, 2017b).

¹⁸⁹ Cette intégrité ne concerne pas nécessairement une « remise à l'origine », comme nous le verrons (ABCP et consultants, 2003 : 23 ; Robitaille, 2008d : 4). D'ailleurs, la réhabilitation du MAHDQ cadre avec le discours qui veut que les nouvelles fonctions des bâtiments religieux s'inspirent des valeurs et usages initiaux (Cf. Dufaux et Martin, 2009 : 83-84 ; Dufour, 2009 : 44 ; Berthold, 2018 : 11). En effet, il s'agit, tout en ouvrant le bâtiment au public et en y aménageant un musée, de prolonger et de reconverter ses fonctions d'hébergement et de ressourcement (Pluram Urbatique, 2004 : 8).

¹⁹⁰ Rappelons qu'en 2003, le MCCQ a classé le MAHDQ comme site historique et les ailes anciennes ainsi que le chœur comme monuments historiques. En plus de la durée de l'occupation du site et de la continuité de la mission de la communauté fondatrice, le classement reposait sur l'unité formelle de l'ensemble et son « enclos conventuel typique d'une communauté religieuse du XVIII^e siècle » (MCCQ, 2004b). Le classement citait également l'architecture du Régime français des ailes anciennes, « tant par la volumétrie [...] que par l'exécution de la charpente, de la maçonnerie, de la menuiserie et de la quincaillerie » (*Ibid.*). En 2002, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada réitérait l'importance du site comme lieu historique national du Canada – il avait été désigné comme tel en 1936. En 2007, Parcs Canada déposait, pour appuyer cette désignation, un énoncé d'intégrité commémorative qui influence par la suite les décisions prises pour le développement du projet (Robitaille, 2007a : 8).

¹⁹¹ Dufaux (2012 : 20-21) insiste aussi sur la relation entre les religieux et les laïcs qui intervient dans la constitution des bâtiments qui composent maintenant le patrimoine religieux bâti.

informe la réhabilitation du MAHDQ¹⁹², dont ABCP identifie trois composantes complémentaires : ladite « architecture, l'environnement paysager qui la supporte et la muséologie qui révèle [...] la logique intrinsèque à cet ensemble unique » (2011 : 1).

Afin de préserver et de mettre en valeur le cadre bâti qui participe de l'expérience proposée au Monastère, l'intervention de réhabilitation¹⁹³ a respecté l'architecture extérieure et intérieure avec ses caractéristiques monastiques, tout en intégrant le mieux possible les nouvelles fonctions et les composantes électromécaniques, et ce, en minimisant le préjudice porté à la mise en valeur de l'ensemble (ABCP et consultants, 2003 : 67)¹⁹⁴, et en réalisant le « curetage de parties du bâtiment ou d'aménagements nuisibles à l'intelligibilité¹⁹⁵ » (*Ibid.* : 50. Cf. *Ibid.* : 67 ; ABCP Architecture, CIMA et Genivar, 2012b : n.p.). Par exemple, l'ancien bâtiment reliant l'aile Saint-Augustin, le chœur et l'aile du Jardin est remplacé par un hall contemporain¹⁹⁶ et transparent, qui

¹⁹² On rejoint ici l'énoncé d'intégrité commémorative de Parcs Canada puisque la valeur historique du « lieu désigné » repose entre autres sur les caractéristiques de « l'aménagement de l'ensemble conventuel » (2007 : 9), lieu qui est aussi « porteur de nombreuses valeurs physiques de diverses natures : les matériaux de construction et leur traitement, les techniques de construction, les styles architecturaux, l'urbanisme et les aménagements paysagers [...] et les aspects évolutifs du lieu » (*Ibid.*). D'ailleurs, la valeur historique du lieu désigné concerne également le fait qu'il est habité par les Augustines depuis le 17^e siècle et qu'elles « y ont œuvré [...] en prodiguant [...] des soins corporels et spirituels » (*Ibid.*).

¹⁹³ En plus de la mise en valeur patrimoniale, les travaux visaient la mise aux normes des bâtiments, « la rénovation de la plomberie et du système électrique, [...] les aménagements des espaces en concordance avec le concept du projet [et] l'ajout de nouvelles fonctions » (MDA, 2013 : 60). D'ailleurs, le projet assume la contemporanéité des ajouts : « la mutation du cloître historique vers un musée public contemporain doit s'affirmer dans la nouvelle architecture [qu'on veut] franche, témoignant de la culture actuelle et projetant l'ensemble dans le futur » (ABCP Architecture, CIMA, Genivar, 2012b : n.p.).

¹⁹⁴ Les intentions de design et de conservation comprennent : « conserver la valeur patrimoniale des lieux », « proposer une approche d'intervention minimale (humilité) », « prôner l'intelligibilité des lieux », « préserver les éléments caractéristiques du lieu » (ABCP Architecture, CIMA et Genivar, 2012a : 2-4). Hormis les combles transformés en chambres et les aménagements liés à l'ajout de nouvelles fonctions et envisagés dans l'adéquation de leur lieu d'intégration, les ailes anciennes ont généralement conservé (ou retrouvé) leur configuration, leurs ambiances, leurs qualités physiques, architecturales et matérielles ainsi que l'ordonnement de leurs espaces (Cf. ABCP et consultants, 2003 : 44, 47, 67).

¹⁹⁵ Dans certains cas, dans le cadre de la réhabilitation, on a rétabli l'apparence d'anciens éléments dont il restait des traces (Gagné, dans Gagné *et al.*, 2016).

¹⁹⁶ Les grilles dans les vitres du hall évoquent la nature monastique du lieu (ABCP Architecture, CIMA, Genivar, 2012b : n.p.). On a aussi désencombré le MAHDQ : avec l'évolution des technologies et des besoins, différents systèmes (électrique, chauffage, téléphonie) s'étaient superposés sur les murs du

facilite la mise en valeur du monastère, le repérage et la lisibilité (figures 4.2 et 4.3) (ABCP et consultants, 2003 : 47).



Figure 4.2 Vue du hall vitré (à l'arrière-plan) qui relie les bâtiments (Photo : André-Olivier Lyra, 2015, Le Monastère des Augustines)



Figure 4.3 Vue intérieure du hall montrant le lien entre les bâtiments (Photo : André-Olivier Lyra, 2015, Le Monastère des Augustines)

monastère. Ces derniers étant principalement en pierre, on ne pouvait pas y cacher les systèmes. Un défi a été de retirer ces éléments pour la plupart désuets (qui comprenaient aussi des plafonds ajoutés pour les dissimuler), de les remplacer et de les intégrer subtilement afin de se rapprocher de l'ambiance initiale des lieux où dominaient pierre, bois et métal (quincaillerie, grilles, etc.) (Mathieu-Bédard, 2017b).

En fait, au-delà de la pérennité des édifices, on devait :

considérer les interrelations entre les composantes bâties et les qualités d'ambiance générées par la configuration des lieux, leurs qualités de composition et de matérialité, mais aussi leur caractère de lieu occupé, de lieu vivant (*Ibid.* : 44).

Comme l'indique cette citation, l'intervention s'étend aussi à la conservation de l'ambiance des lieux, qui implique autant la matérialité et la configuration que la quiétude, par exemple. Pour y arriver, on a cherché à respecter l'aspect des lieux (y compris dans le choix des matériaux) et la logique d'occupation des espaces (ACBP et consultants, 2003 : 29 ; Robitaille, 2008d : 1-2). En outre, de nombreux efforts ont été faits pour conserver l'atmosphère – paisible – du cloître¹⁹⁷ et le « mystère » qu'elle implique, malgré la nouvelle vocation publique des lieux, comme nous l'ont rapporté S^r Lise Tanguay et Bernard Serge Gagné, architecte (Mathieu-Bédard, 2017b ; *Id.*, 2017d). Par exemple, on a cherché à acclimater les visiteurs, lors de leur arrivée, au moyen d'une zone tampon entre le brouhaha de la ville et le Monastère créée non seulement par le mur d'enceinte, mais aussi par la rotonde du côté de la rue Charlevoix (figure 4.4) et la marche à l'intérieur des murs près des jardins du côté de la rue des Remparts (figure 4.5). En effet, les jardins et les murs d'enceinte – les murs de clôture – ont été conservés¹⁹⁸, ce qui contribue à l'intégrité et à l'expérience des lieux (Parcs Canada, 2007 : 12). À leur arrivée, les visiteurs suivent une sorte de parcours initiatique et cheminent à partir des lieux les plus publics vers des lieux privés, passant ainsi de la ville, à l'enceinte, à l'accueil, puis au monastère et aux chambres, ce qui conditionne aussi leur attitude. Selon Bernard Serge Gagné, ce conditionnement des visiteurs est l'une des plus grandes réussites du projet : même ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans un monastère chuchotent à leur arrivée (Mathieu-Bédard, 2017b. Cf. Robitaille, 2008d : 2).

¹⁹⁷ L'ambiance étant aussi olfactive, une fragrance a été créée pour le Monastère (Mathieu-Bédard, 2017b). L'ambiance préservée contribue aussi à l'expérience apaisante de l'hébergement (MDA, s.d.b).

¹⁹⁸ Puisque les sœurs utilisent encore leur jardin, l'aménagement s'est concentré sur l'axe transversal lié au bâtiment d'accueil. La cour carrée, qui avait été transformée en stationnement, est redevenue un jardin.



Figure 4.4 Zone tampon une fois franchie la rotonde de la rue Charlevoix (Photo : André-Olivier Lyra, 2015, Le Monastère des Augustines)



Figure 4.5 Zone tampon créée par le mur d'enceinte et les jardins à partir de la rue des Remparts (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

Pour sa part, la nouvelle occupation des espaces au Monastère a été conditionnée par les lieux (Mathieu-Bédard, 2017b), ce qui contribue aussi à en préserver l'esprit en continuant à témoigner du mode de vie des sœurs. Par exemple, l'hébergement est aménagé dans les anciennes cellules des religieuses, ce qui permet une expérience

monastique « authentique¹⁹⁹ » (MDA, s.d.a. Cf. Parcs Canada, 2007 : 15), et dans les combles ; les anciennes salles communautaires et de formation spirituelle servent pour des réunions, conférences et cours de yoga, par exemple ; le musée se déploie surtout au rez-de-chaussée, dans des salles qui orientent son discours et témoignent du mode de vie des sœurs (Mathieu-Bédard, 2017b ; Gaumont, 2018 : 96).

Au final, les interventions architecturales réalisées « sont au service du propos et des usages du lieu » (Gaumont et Bournival, 2010 : 13). En plus de respecter le caractère de l'architecture ancienne²⁰⁰ et l'aménagement du bâtiment et de contribuer à perpétuer l'esprit du lieu en préservant notamment « des traces des usages anciens » (*Ibid.*), elles permettent de garder une ambiance monastique appelant au calme, au silence et même à l'intériorité, ce qui participe de l'expérience et du ressourcement désirés. Qui plus est, le caractère architectural et les espaces conservés contribuent au concept muséologique.

4.2.2 Le concept muséologique

Afin de pouvoir examiner comment le concept muséologique du Monastère participe aux efforts de conservation de l'esprit du lieu, nous devons d'abord le décrire brièvement²⁰¹. Développé sur plusieurs années²⁰², il est à la fois « en prise sur les lieux, ses espaces et l'atmosphère qui s'en dégage » et « en prise aussi sur l'histoire [et] sur le charisme de la communauté » (Gaumont et Bournival, 2010 : 4). En soi, l'exposition permanente, intitulée *Augustines : soigner corps et âme*, « retrace l'évolution de l'engagement spirituel et social des Augustines du Québec à travers les époques »

¹⁹⁹ On a conservé les anciennes portes des cellules, ce qui ajoute à l'expérience monastique de ceux qui y séjournent puisqu'elles sont basses, irrégulières et qu'elles ne permettent pas une bonne insonorisation.

²⁰⁰ En même temps, les nouvelles composantes architecturales assument leur caractère contemporain.

²⁰¹ Nous ne faisons pas une analyse d'exposition ou de procédés. Nous cherchons, à partir des archives du projet et d'exemples de mise en valeur muséologique au Monastère, à identifier comment la muséologie favorise la transmission du patrimoine en participant à la conservation de l'esprit du lieu. Nous reviendrons ensuite plus loin sur les efforts de « traduction » intégrés à la muséologie.

²⁰² Il y a eu le rapport du Comité sur les archives et les collections (2006) et les intentions muséologiques (2009), puis un préconcept d'aménagement (2010), un concept muséologique (2011) et un scénario d'exposition. Le concept final s'est vraiment développé entre 2010 et 2015 (Mathieu-Bédard, 2017e).

(MDA, s.d.e) et s'articule autour de thématiques liées au charisme des Augustines, soit la vie communautaire, le soin des malades et la vie de prière, auxquelles s'ajoute l'accueil (ou hospitalité), une valeur clé des hospitalières (Gaumond, Bournival et Castonguay, 2014 : 5). Ainsi, c'est surtout le mode de vie des sœurs, basé sur l'équilibre et l'unité entre action et contemplation, qui structure le propos de l'exposition (Gaumond et Bournival, 2011 : 6). Comme le relèvent ses concepteurs, cet équilibre « s'exprime allégoriquement à travers le corps et l'âme » (*Ibid.*) : autant les Augustines se consacrent à une vie de prière et de soins, autant, pour elles, ces soins concernent tant le corps que l'âme des malades. Pour les sœurs, « soigner le malade, bien qu'il s'agisse d'un geste professionnel, c'est aussi rencontrer le Christ » (Robitaille dans Dalcourt, 2011 : 55). De plus, l'exposition privilégie la perspective du parcours de l'augustine depuis son entrée au monastère (Gaumond, Bournival et Castonguay, 2014 : 5), ce qui « accentue[...] la force d'évocation du cloître » comme lieu de vie (MDA, 2014 : 1). En matière d'objectifs communicationnels, le scénario d'exposition souligne qu'on cherche à « signifier » et à « faire du sens », afin de « transmettre l'évolution de l'engagement des Augustines et le sens constamment réactualisé de [celui-ci] au fil des époques » (Gaumond, Bournival et Castonguay, 2014 : 5). Ainsi, dans l'exposition, l'exploration de l'engagement des sœurs à travers les diverses facettes de leur charisme, conjuguée aux caractéristiques du lieu avec son cachet et son esprit, a entre autres pour objectif de parler aux soignants²⁰³ d'aujourd'hui, de leur fournir sens et même ressourcement (*Ibid.*). Rappelons d'ailleurs que ces derniers forment le public de référence (Gaumond, 2016 : 2 ; Bail *et al.*, 2009 : 8-9).

²⁰³ Nous reviendrons sur la traduction de la mission des Augustines plus loin, mais cet aspect de l'exposition s'inspire du fait que le Monastère « se veut le prolongement actualisé des valeurs et de la mission sociale » des Augustines, qui « se traduisent par un dévouement issu de convictions profondes au bien-être corporel et spirituel de la population » (Gaumond, Bournival et Castonguay, 2014 : 5). Le Monastère envisage donc les Augustines comme une possible source d'inspiration pour les soignants en quête de sens. D'ailleurs, à ce sujet, Catherine Gaumond nous a confié que l'arrivée d'Isabelle Duchesneau et le développement du concept de santé globale (santé du corps et de l'âme) ont grandement aidé les concepteurs de l'exposition à y intégrer le ressourcement (Mathieu-Bédard, 2017e).

Si, de façon générale, les thématiques de l'exposition permanente se déploient dans les espaces spécifiquement réservés au Musée (rez-de-chaussée des ailes du Jardin et du Noviciat, salle aux trésors adjacente au chœur), elles ne s'y limitent pas. Ainsi, des interventions muséologiques ont lieu hors du Musée en tant que tel²⁰⁴ et la muséologie vient « en appui à l'expérience de l'ensemble du lieu de mémoire » (Bail *et al.*, 2009 : 6), l'objectif étant que le « patrimoine fasse partie du quotidien [des] visiteurs et invités » (MDA, 2014 : 2). En effet, l'idée maîtresse est que le Monastère soit vivant et animé, non seulement « fréquenté, mais [...] d'abord et avant tout habité » (Gaumond et Bournival, 2010 : 9). Plus spécifiquement, le concept muséologique du Monastère et l'expérience qu'il propose reposent notamment sur une muséographie de contrastes – inspirée des contradictions apparentes de la vie des sœurs²⁰⁵ – et une muséologie d'environnement, à laquelle nous nous attarderons maintenant, puisqu'elle concerne la conservation de l'esprit du lieu qui conditionne et renforce l'expérience de visite²⁰⁶ (*Ibid.*).

²⁰⁴ Les espaces bénéficient tous d'une intervention muséologique, mais à différents niveaux. Ils sont envisagés selon une idée d'ascension entre les espaces publics (ex. accueil, rez-de-chaussée), les espaces semi-publics du 2^e étage (ex. salles de réunions, chœur) et les espaces privés (ex. chambres) (Cf. Gaumond et Bournival, 2010 : 10). Si les principales interventions se font dans les lieux directement associés aux expositions, certaines sont par exemple dans le hall d'accueil, les voûtes ou même aux étages de chambres. Par ailleurs, des meubles de collection sont aussi exposés à différents endroits dans le Monastère, notamment dans les corridors. De plus, la visite commentée comprend d'autres lieux que ceux uniquement réservés à l'exposition permanente, comme les voûtes, le chœur ainsi que le 3^e étage – où sont exposés des chefs-d'œuvre de la collection de peintures. Notons aussi que les espaces publics offrent une vue d'ensemble des thématiques, alors que, dans les espaces semi-publics ou privés, on cherche un contact plus intime et spécifique avec le patrimoine (Gaumond et Bournival, 2011 : 6-7).

²⁰⁵ Ainsi selon Catherine Gaumond et Marie-Thérèse Bournival, qui ont élaboré le concept muséologique, les règles qui régissent la vie des Augustines « expriment une vision dialectique où deux concepts apparemment contradictoires se côtoient pour se fondre et former un tout harmonieux et cohérent : le corps et l'âme, l'action et la contemplation, la communauté et l'individualité, la clôture et l'ouverture » (2010 : 7), et aussi la tradition et la modernité (Mathieu-Bédard, 2017e). Ces contrastes se traduisent notamment dans l'exposition par la présentation de paires d'objets apparemment opposés qui facilitent l'appréhension de contradictions apparentes. Parmi les objets couplés, notons un modèle anatomique d'un cœur et un buste du Christ qui représentent la science et la religion ou encore des lancettes et un crucifix censés évoquer le corps et l'esprit (Prieur, 2015 : 15).

²⁰⁶ L'importance accordée au lieu dans l'exposition et la visite du Monastère se reflète d'ailleurs dans le scénario de visite commentée élaboré en 2015, qui invite les visiteurs à se laisser « imprégner par l'esprit de ce lieu de prières, mais aussi d'actions arpenté par des centaines d'augustines » (Prieur, 2015 : 5).

4.2.2.1 La muséologie d'environnement

Bien que les intentions muséologiques insistent sur le fait que la muséologie joue un « un rôle ascendant sur l'aménagement des pièces du monastère » (Bail *et al.*, 2009 : 4), dans le cadre de l'exposition, elle se soumet en quelque sorte au lieu, qui a été façonné depuis des siècles par les religieuses qui y ont vécu. Cette idée d'une muséologie d'environnement, inspirée par Jean Davallon (1992. Cf. Mathieu-Bédard, 2017e), se base sur le « fort pouvoir d'usage et d'évocation » du MAHDQ (Gaumont et Bournival, 2010 : 9), qui possède « des valeurs et un sens immédiatement accessibles » (*Ibid.*) selon les concepteurs de l'exposition. La muséologie d'environnement, comprise comme s'adaptant à l'espace et non le contraire, révèle donc l'esprit du lieu (*Ibid.*). Selon Davallon, dans ce type de muséologie²⁰⁷, « la modalité de fonctionnement s'appuie sur un traitement de l'organisation spatiale elle-même pour en faire un ensemble de signification, lequel va appeler, de la part du visiteur, une activité d'exploration » (1992 : 173-174). Dans ce cas-ci, le visiteur est appelé à s'imprégner du cloître et des lieux de vie des sœurs (qui organisent la visite), à y déambuler et à suivre en quelque sorte le parcours d'une d'entre elles, comme nous le verrons.

De plus, pour les concepteurs de l'exposition du Monastère, une muséologie d'environnement signifie que ce n'est pas le texte qui organise la mise en espace et en exposition, mais plutôt l'espace, auquel le texte se soumet (Davallon, 1992 : 174. Cf. Gaumont et Bournival, 2010 : 9). D'ailleurs, le nombre de textes explicatifs dans *Augustines : soigner corps et âme* est somme toute réduit, l'approche privilégiée étant par « témoins » (Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 8). Il s'ensuit que les interventions du « médiateur muséologue » sont moins nombreuses, laissant parler le lieu, les objets et les sœurs²⁰⁸ (*Ibid.*). Cet effacement relatif du texte contribue d'ailleurs

²⁰⁷ Davallon traite de trois types de muséologies dans son article qui a inspiré les concepteurs de l'exposition : la muséologie d'objet, la muséologie d'idée et la muséologie d'environnement (1992).

²⁰⁸ Les concepteurs de l'exposition parlent de quatre types de témoins : les témoins écrits (ex. sentences, archives [ex. annales]), les témoins matériels (ex. objets ou installations scénographiques « sollicit[ant] la contemplation, la distraction et la curiosité » [Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 8]), les

à « favoriser la rencontre avec l'esprit du lieu » (Dufour et Hamel, 2008 : 7). En effet, « garder des espaces de silence, ou de vide, qui permettent une certaine transcendance » (*Ibid.*) y participe en laissant place à une part d'imagination et en offrant la « possibilité d'entrer en contact avec soi » (*Ibid.*).

Concrètement, en dehors de la place accordée au texte, dans *Augustines : soigner corps et âme*, la muséologie d'environnement se traduit principalement par une utilisation des salles qui s'inspire de leur usage ancien et qui est cohérente avec celui-ci, rejoignant ainsi certains efforts de réhabilitation du bâtiment et l'idée que « la continuité est la clé de sauvegarde » du lieu (Gaumont et Bournival, 2011 : 3). Nous nous attarderons maintenant à quelques exemples de cette muséologie qui se déploie en harmonie avec les usages anciens des espaces et qui se veut une immersion dans le « cadre authentique et inspirant » (MDA, s.d.e) et chargé de sens qu'est le Monastère (Gaumont et Bournival, 2011 : 7). Pour ce faire, nous décrirons plus en détail une partie du parcours.

Dès le début de l'exposition, le visiteur est appelé à entrer dans le cloître à partir du hall, résolument contemporain, ce qui « évite un contraste trop marqué entre l'intérieur et l'extérieur » (*Ibid.* : 17) du Monastère. Ainsi, le visiteur passe devant la porte du cloître et le tour²⁰⁹ (figure 4.6) pour pénétrer dans ce qui était le grand parloir, où l'ambiance diffère grandement. Cette pièce, qui permettait aux religieuses d'avoir un contact avec le monde extérieur à travers une grille, devient le premier contact du visiteur avec l'univers cloîtré des Augustines et leur œuvre, et poursuit sa vocation d'« espace de contact et d'échange entre deux mondes » (Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 15). D'ailleurs, évoquant le cloître, les grilles du parloir ont été remplacées afin de symboliser cette coupure. En matière de contenu, cette salle introduit

témoins visuels (ex. photographies, qui permettent de contextualiser) et les témoins humains (ex. les Augustines, par les enregistrements vidéo placés à divers endroits) (*Ibid.*). D'ailleurs, ces enregistrements concourent à conserver l'esprit du lieu en maintenant une présence des religieuses dans les espaces.

²⁰⁹ Le tour permet aux Augustines de faire entrer et sortir des biens à l'aide d'un tambour pivotant sans avoir à quitter le monastère et sans que les laïcs ne puissent les voir.

l'œuvre des Augustines et la fondation de leurs douze monastères-hôpitaux : « l'angle privilégié [...] est macroscopique » (Gaumont et Bournival, 2011 : 20) et des objets présentés évoquent la création des monastères et leurs fondatrices (figure 4.7).



Figure 4.6 Entrée du Musée près du tour et de l'ancienne porte du MAHDQ (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)



Figure 4.7 Salle du Grand parloir dans l'exposition permanente (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

Après ce premier contact avec le cloître, l'ancien parloir de la supérieure, où par exemple la postulante aurait été rencontrée avant son admission au monastère, présente l'entrée en religion, la vie communautaire (sœurs choristes et sœurs converses²¹⁰) et la prise du costume, celui-ci se trouvant au cœur de la scénographie dans laquelle, encore une fois, les grilles de cloître jouent un rôle important (figure 4.8). Cette salle est la première de deux – avec la salle *Soigner et guérir*, étudiée plus loin – où le corps, « dénominateur commun », est évoqué symboliquement, dans ce cas-ci par le costume (Gaumond, Bournival et Castonguay, 2014 : 17). Le visiteur progresse donc vers le cœur du monastère et une meilleure connaissance du mode de vie des Augustines.



Figure 4.8 Parloir de la supérieure dans l'exposition permanente (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

D'autres exemples de cohérence entre les usages anciens des salles et l'exposition permanente incluent l'aile du Noviciat, y compris le réfectoire historique, et la salle aux trésors adjacente au chœur des religieuses. Historiquement, l'aile du Noviciat abritait le réfectoire, la dépense, la roberie et les cuisines (Gaumond et Bournival, 2011 :

²¹⁰ Les sœurs converses s'occupaient des tâches domestiques et les choristes soignaient les malades.

55). Les thématiques qui s’y déploient sont donc associées au réfectoire (dans l’ancien réfectoire) ainsi qu’aux tâches quotidiennes et à l’entretien du cloître mis en valeur dans d’anciennes armoires murales (dans le corridor) (figure 4.9)²¹¹. Finalement, signalons la « salle aux trésors », soit une abside adjacente au chœur (et un local attenant) où sont exposés des objets de culte et de dévotion et des reliquaires, rappelant la tradition médiévale des salles aux trésors dans les monastères et les cathédrales (Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 33). Cette thématique s’accorde avec la nature de lieu de dévotion du chœur, les objets étant mis en valeur sobrement, ce qui incite à adopter une attitude contemplative (*Ibid.*). Auparavant, la salle était dédiée au recueillement et servait déjà à l’exposition des reliques (*Ibid.* : 79).



Figure 4.9 Corridor de l’aile du Noviciat où les armoires murales servent de mobilier d’exposition (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

²¹¹ D’ailleurs, la réutilisation des armoires murales est une autre façon dont la muséologie s’inspire des lieux pour se déployer et ainsi contribuer à conserver l’esprit du lieu. « Maximiser l’utilisation des espaces de présentation dans leur environnement actuel et avec leur mobilier d’origine » (Gaumont et Bournival, 2010 : 12) figurait parmi les objectifs des concepteurs de l’exposition. Qui plus est, plusieurs des sculptures des religieuses ont été replacées aux endroits où elles se trouvaient avant les travaux de réhabilitation (ex. alcôves, corridors), ce qui contribue également à la conservation de l’esprit du lieu et que les religieuses ont particulièrement apprécié, selon S^e Lise Tanguay (Mathieu-Bédard, 2017d).

4.2.2.2 Le mobilier en exposition et en utilisation dans le Monastère

Une autre facette de l'intervention muséologique qui contribue à perpétuer l'esprit du lieu du MAHDQ et à favoriser l'appropriation du patrimoine tout en tentant d'harmoniser la cohabitation entre les différentes fonctions qui s'y déploient est l'exposition, mais aussi l'utilisation de pièces de mobilier des Augustines un peu partout à travers le monastère (Cf. Gaumond et Bournival, 2011 : 5). Il s'agit d'une approche muséologique quelque peu atypique puisque les meubles en utilisation, « sans recevoir formellement le statut d'objets de patrimoine ou d'objets de musée²¹² » (Provencher St-Pierre, 2018 : 64), contribuent, comme les meubles de collection identifiés comme tels à travers les étages²¹³, à l'expérience du visiteur et à son contact avec l'histoire et le patrimoine des sœurs. Les chaises du restaurant, certaines armoires des chambres authentiques ou des salles accueillant les activités de la programmation et quelques-unes des tables de réfectoire (figure 4.10), par exemple, appartiennent à cette catégorie : elles se voient ainsi conférer un « statut utilitaire renouvelé » (*Ibid.*). C'est dire que les objets de collection et les objets « intermédiaires » se côtoient donc dans les espaces du Monastère, sans que la distinction soit toujours immédiatement perceptible pour le visiteur, « ce qui encourage un rapport de proximité avec l'objet » (*Ibid.* : 69) et crée un sentiment d'authenticité (*Ibid.* : 64). Par ailleurs, le personnel du Monastère a pu constater que le mobilier placé dans les chambres tend à être davantage « respecté » comme un objet muséal par le visiteur que celui qui est placé aux étages inférieurs (où les gens déposent leurs sacs et leurs cafés, par exemple), comme si un contact prolongé et rapproché avec le lieu et le patrimoine engendrait une forme d'intimité et une plus grande appropriation qui incite le visiteur à vouloir davantage protéger ce qui l'entoure (*Ibid.* : 65 ; Gaumond, 2016 : 5 ; *Id.*, 2018 : 97).

²¹² Ces objets sont consignés dans un catalogue réservé aux objets en usage, dont la détérioration est soigneusement surveillée et consignée (Provencher St-Pierre, 2018 : 64).

²¹³ Par exemple, certaines pièces de mobilier ont été replacées dans des « lieux stratégiques de vie communautaire » (Gaumond, 2018 : 98).



Figure 4.10 Tables de réfectoire dans le réfectoire historique, servant parfois de tables pour des repas (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

Au final, en préservant et en mettant en valeur le caractère architectural des lieux – notamment au niveau des matériaux et de l’ambiance –, puis en conservant l’agencement des espaces dont plusieurs ont ensuite été intégrés au Musée en conformité avec leur ancien usage, et en plaçant des pièces de mobilier en utilisation un peu partout dans le Monastère en plus des objets de collection, les interventions liées à la réhabilitation architecturale et à la muséologie cherchent à conserver et à révéler l’esprit du lieu par l’authenticité objective et construite des objets et des bâtiments. En effet, l’esprit du lieu est entendu et employé par les responsables du projet comme une clé de l’expérience de visite du Monastère qui favorise une appropriation et une transmission du patrimoine des Augustines, voire une forme de ressourcement.

Nous nous attarderons maintenant à l’actualisation de la mission des sœurs qui, se déployant au sein du Monastère, participe aussi sans doute à la conservation de l’esprit de ce lieu dédié aux soins des corps et des âmes depuis le 17^e siècle (Cf. Robitaille, 2008d : 5). Après tout, selon Lucier, la signification culturelle des couvents réside dans l’esprit du lieu qui naît de la correspondance entre aménagement architectural,

traditions spirituelles et modalités d'action des communautés (2015b : 481). Comme nous le verrons, cette traduction rejoint aussi fortement la volonté de s'inspirer du génie des lieux et de réinterpréter les « éléments culturels signifiants » (Dufour, 2009 : 44) des couvents (valeurs, significations) dans leur transformation, et ce, afin de leur donner des usages qui correspondent par exemple au sens historique de l'action des communautés qui les ont habités (Berthold, 2018 : 11).

4.3 Transmettre le patrimoine par sa « traduction²¹⁴ » et son actualisation dans une perspective contemporaine

En plus de miser sur l'esprit du lieu et la proximité avec le patrimoine pour favoriser une expérience de visite réussie d'un site historique, les concepteurs du Monastère ont tout particulièrement cherché à actualiser la mission des sœurs dans un contexte contemporain afin qu'elle demeure « opérante » (Gaumont, 2018 : 87. Cf. *Id.*, 2016 : 4), cette mission étant envisagée, rappelons-le, comme un patrimoine social à transmettre. La traduction de ce patrimoine est perceptible à différents niveaux au Monastère : dans la mission sociale et le concept de ressourcement et de santé globale, puis dans l'exposition permanente qui vise à rendre le patrimoine compréhensible et accessible (*Id.*, 2018 : 87 ; Mathieu-Bédard, 2017e). Ces efforts de traduction et d'actualisation cherchent à favoriser différentes expériences et formes d'appropriation (ou de réappropriation) du patrimoine afin qu'il « devienne source d'inspiration et tremplin d'action pour les générations à venir » (Tanguay, 2005 : 189). Ces efforts témoignent encore de la « vitalité et [de] la capacité d'innovation²¹⁵ » (FPCA, MDA, FMAMJ, 2016 : 5) du patrimoine, soulignée par les concepteurs du projet.

²¹⁴ L'idée de la traduction est avancée à plusieurs reprises notamment par Catherine Gaumont, lorsqu'elle évoque la démarche des responsables du projet du Monastère (2016 ; 2018 ; Mathieu-Bédard, 2017e), et par l'équipe responsable de développer le ressourcement des soignants (Gélineau *et al.*, 2016).

²¹⁵ D'ailleurs, au fil des ans, les Augustines ont dû s'adapter aux changements dans la pratique médicale tout comme à la laïcisation du réseau des soins de santé. Une « grande capacité d'adaptation, malgré le

4.3.1 Le patrimoine social : l'actualisation de la mission des Augustines

Comme nous l'avons vu, le patrimoine social des communautés religieuses est défini par Berthold comme étant « marqué par des savoir-faire qui s'incarnent dans un programme d'action sociale » (2015 : 105), ce qui permet de s'intéresser « au sens et à la pérennité des actions » (*Ibid.* : xi-xii) des communautés, comme à leurs « formes d'intervention dans le tissu social et culturel » (Lucier, 2015a : n.p.). Sans être révolutionnaire, ce concept a le mérite de rappeler, si besoin était, la contribution structurelle des communautés religieuses au développement de la société québécoise, inscrite dans les institutions et les façons de faire, ce que Pierre Lucier appelle un « formatage matriciel » (2012 : 5). De plus, selon Catherine Gaumont, le concept de Berthold a permis aux concepteurs du projet du Lieu de mémoire de mieux comprendre et expliquer leur démarche d'actualisation de la mission des sœurs²¹⁶ (Mathieu-Bédard, 2017e). Ainsi, dans le cas des Augustines, le patrimoine social qu'on désire pérenniser concerne la mission hospitalière vouée au soin des corps et des âmes²¹⁷ ainsi que les valeurs qui la sous-tendent²¹⁸ (Cf. Gaumont, 2018 : 93 ; Mathieu-Bédard, 2017c), valeurs qui, actualisées, permettent au Monastère de s'inscrire dans la continuité et de devenir, selon les concepteurs du projet, un « lieu d'expérimentation via un patrimoine immatériel » (MDA, 2013 : 25). Les fondements de la mission des Augustines ont donc été traduits par deux volets principaux de l'offre du Monastère où le patrimoine est entendu comme ayant un rôle social et comme pouvant contribuer au mieux-être de la population (FPCA, MDA, FMAMJ, 2016 : 10), soit ce qui confère au Monastère une

respect et l'enracinement à une longue tradition, caractérise les Augustines » (Gaumont, 2018 : 91). Cette traduction de leur mission serait donc une nouvelle adaptation des Augustines.

²¹⁶ En 2018, Berthold constatait d'ailleurs que la muséologie met depuis une dizaine d'années l'accent sur l'action sociale des communautés religieuses. Il cite en exemple les expositions *L'académie des demoiselles* (2017) présentée au Musée des Ursulines de Québec et *Audace et persévérance : l'héritage des Oblats O.M.I.* (2014), présentée par l'Écomusée du Fier Monde et le Centre St-Pierre (2018 : 9).

²¹⁷ Comme le soulignent Marcotte et Bourdeau, conscientes de leur disparition prochaine, les communautés religieuses « veulent d'autant plus démontrer toute la pertinence contemporaine de leur œuvre et la transmettre dans le présent » (2018 : 297).

²¹⁸ On peut penser par exemple à l'accueil ou à la compassion, valeurs auxquelles nous reviendrons.

part de son caractère novateur (Robitaille, 2015 : 12). Ces deux volets sont la mission sociale, qui cherche à « prendre soin de ceux et celles qui prennent soin » (FPCA, s.d.d : 6), et la programmation de ressourcement ancrée dans le concept de la santé globale.

4.3.1.1 La mission sociale du Monastère des Augustines

Nous avons déjà énoncé les grandes lignes de la mission sociale du Monastère, mais nous voulons y revenir ici afin d'explorer davantage les fondements et les ramifications de cette mission par laquelle les Augustines ont voulu prendre soin des soignants, qu'elles perçoivent comme leurs héritiers naturels (Robitaille, 2015 : 13).

Une partie de la mission sociale du Monastère concerne une « hospitalité renouvelée » (Tanguay, 2013 : 85. Cf. Mathieu-Bédard, 2017d) qui s'inscrit somme toute dans la perpétuation des valeurs d'accueil et d'hospitalité des religieuses (Cf. Parcs Canada, 2007 : 15). D'abord, nous l'avons vu, une partie de la mission sociale constitue le prolongement de l'Accueil Catherine-de-Longpré créé en 1976 par les sœurs du MAHDQ pour héberger des accompagnateurs de malades hospitalisés venus de régions éloignées. Ainsi, jusqu'à sept chambres authentiques sont offertes à cette fin, les accompagnateurs de malades y recevant « le gîte et la sollicitude dont ils ont besoin pour demeurer présents au chevet d'un malade » (MDA, s.d.f), tout en ayant un accès privilégié à l'hôpital adjacent²¹⁹. Ensuite, les proches aidants, qui prodiguent quotidiennement des soins à un être cher, bénéficient aussi d'un programme d'hébergement à moindre coût²²⁰ qui comprend une composante de ressourcement. Rappelons que les proches aidants avaient été identifiés comme une clientèle en croissance « qui dispose de très peu de ressources » (Robitaille, 2006b : 11) et dont l'accueil s'inscrit dans la continuité de l'Accueil Catherine-de-Longpré (CCR, 2006 :

²¹⁹ Comme nous l'avons vu, une part de la mission de la FPCA est de financer une partie des coûts associés à cet hébergement.

²²⁰ Encore une fois, la FPCA finance une partie du séjour. Elle dispose aussi, pour ce volet, de L'APPUI Capitale-Nationale pour les proches aidants d'ainés comme partenaire financier (MDA, s.d.f).

8). Une autre part de la mission sociale consiste donc à offrir un répit et à inviter « ces personnes dévouées à reprendre leur souffle et à se ressourcer dans un lieu patrimonial apaisant » (MDA, s.d.f). En plus de l'hébergement, les proches aidants qui se prévalent de cette offre ont accès au Musée et aux activités de la programmation quotidienne. Tout comme les Augustines se dévouaient aux soins et au réconfort des malades, ce volet cherche à prendre soin des proches aidants, en leur offrant un accompagnement personnalisé et un « espace d'écoute et de reconnaissance²²¹ » (MDA, s.d.d) afin de les aider à poursuivre leur engagement (FPCA, s.d.e).

En plus de l'hébergement social, la mission sociale du Monastère concerne le ressourcement des soignants – ici compris comme les professionnels de la santé au sens large – qui vivent, entre autres choses, des problématiques d'épuisement, de quête de sens liée à la déshumanisation des soins et des « conditions de pratiques difficiles » (Gélineau *et al.*, 2016 : 49). L'offre de ce ressourcement aux soignants émane de la volonté des Augustines qui « souhaitent que le patrimoine, sous forme d'histoire, de valeurs, d'expériences du soin, d'hospitalité et de miséricorde, puisse inspirer une approche permettant de prendre soin non plus des malades, mais des soignants » (*Ibid.* : 45), leurs héritiers naturels (*Ibid.* : 49 ; Duchesneau, Gaumont et Robitaille, 2012 : 14). Des démarches ont donc été entreprises²²², et soutenues notamment par la FPCA et la Fondation Béati, pour trouver une « signature des Augustines²²³ » (Gélineau *et al.*, 2016 : 45) – c'est-à-dire une traduction contemporaine et non confessionnelle de ce patrimoine immatériel – et « identifier en quoi l'expérience des Augustines peut inspirer et soutenir les soignants d'aujourd'hui » (Tanguay, 2014 : 7. Cf. Papin et Gélineau, 2015 : 36-37 ; Papin, 2014 : 3), afin d'assurer la transmission de ce legs.

²²¹ Le Monastère n'offre pas de service de thérapie, mais bien de l'accompagnement, du répit et de l'écoute (Duchesneau, Gaumont et Robitaille, 2012 : 15).

²²² Des événements et des formations de la programmation du Monastère sont également pensés spécifiquement pour les soignants (Robitaille, 2015 : 13).

²²³ Ces démarches faisaient suite au rapport déposé en 2006 par le Comité sur le ressourcement.

Lors de rencontres préliminaires avec les Augustines, il est vite apparu à l'équipe de recherche que ce ne sont pas tant des pratiques et des savoir-faire qui seraient à transmettre que des valeurs, des charismes²²⁴, des façons de faire et de penser qui guidaient les gestes et les savoir-être des sœurs envers les malades (Gélineau *et al.*, 2016 : 50 ; Papin et Gélineau, 2015 : 37). Les démarches pour transmettre et traduire ce legs des Augustines se sont donc poursuivies à partir des dimensions de leur charisme qui forment aussi les assises thématiques de l'exposition permanente : les soins, la vie en communauté, la vie de prière et l'hospitalité (Gélineau *et al.*, 2016 : 50-51). Afin de traduire ces charismes, un cercle de chercheurs²²⁵ a été mis sur pied en 2014-2015. Au fil de rencontres incluant réflexions et expérimentations, en échangeant à propos du charisme des Augustines et en explorant les besoins²²⁶ et l'expérience des soignants, on a proposé diverses tentatives de traduction du charisme (*Ibid.* : 45) ; on a par exemple traduit l'hospitalité par le fait d'« être attendu, accueilli, écouté avec bienveillance et simplicité » (*Ibid.*).

Par la suite, un cercle d'hospitalité – soit un espace dédié au ressourcement et modelé sur les cercles de parole – a été créé « en vue d'expérimenter et d'explorer des lieux d'expression des charismes revisités » (*Ibid.* : 53). Les soignants étaient invités à venir y partager leur histoire et leur expérience, afin de « (re)découvrir personnellement et collectivement le sens profond de l'acte de prendre soin » (*Ibid.*). Au terme des rencontres, les participants étaient encouragés à « décoder » leur expérience et à y identifier les manifestations du charisme des Augustines (Papin et Gélineau, 2015 : 38).

²²⁴ Rappelons que le charisme d'une communauté religieuse « se compose de trois éléments – une spiritualité, des axes de mission, un projet de vie communautaire – mais il se définit par la mission d'ensemble reliée à une vision particulière » (Charron, 2009 : 136).

²²⁵ Le cercle était formé de soignants de divers milieux et d'une augustine, accompagnés d'une anthropologue et d'une intervenante en soins spirituels travaillant pour la FPCA sur ce projet (Gélineau, *et al.*, 2016 : 51).

²²⁶ Les besoins évoqués incluaient : « besoin de calme, de silence, de sacré, de communion, de repos, de mouvement, de donner, de ralentir. Besoin de dire, de décanter, d'échanger sur son expérience, d'écouter l'histoire de l'autre, de se sentir utile » (Papin, 2014 : 4. Cf. Papin et Gélineau, 2015 : 37).

À partir des expériences des cercles de cochercheurs et d'hospitalité, l'équipe responsable de la recherche-action participative a pu dégager les « fondements d'une Signature des Augustines » (Gélineau *et al.*, 2016 : 46) qui se distingue des approches basées sur « l'expertise d'une personne-ressource » (Papin et Gélineau, 2015 : 39). Outre l'ancrage des activités dans le charisme des sœurs, ces fondements incluent le fait « d'inscrire son histoire de soignant dans celle élargie des Augustines ; de s'immerger dans l'esprit du lieu : le Monastère ; de goûter à la présence du sacré et au silence, seul ou collectivement » (*Ibid.*). Au final, le but de ces recherches et démarches de traduction – toujours en cours en août 2019²²⁷ – est de créer des activités de ressourcement (Gaumond, 2018 : 100) qui sauraient « préserver l'esprit du legs [des Augustines] tout en répondant aux aspirations des soignants » (Gélineau *et al.*, 2016 : 54).

4.3.1.2 Le concept de ressourcement et la programmation en santé globale

Comme nous l'avons déjà établi, initialement envisagé comme un volet secondaire du projet du Lieu de mémoire (Mathieu-Bédard, 2017e), le ressourcement est devenu, avec l'embauche d'Isabelle Duchesneau comme directrice du développement du concept en 2012²²⁸, un « concept englobant qui détermine la façon d'être dans le monastère et d'y d'habiter » (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3). Elle nous a relaté qu'à son arrivée dans le projet, elle a voulu repenser le concept du Lieu de mémoire afin qu'il soit plus intégré et cohérent et qu'il n'y ait donc pas, par exemple, « un hôtel et un musée et [une offre] de ressourcement à côté²²⁹ » (Mathieu-Bédard, 2017c. Cf. Duchesneau dans Tanguay *et al.*, s.d. : 37). C'est ainsi que le concept de

²²⁷ Depuis 2015, le ressourcement offert aux soignants se fait dans un cadre de recherche participative (ex. cercles d'hospitalité, de parole, de silence dédié) (MDA, s.d.f ; Papin, 2018 ; MDA, 2018).

²²⁸ Catherine Gaumond et Denis Robitaille ont tous deux souligné le rôle d'Isabelle Duchesneau dans le développement du ressourcement au sein du Monastère (Mathieu-Bédard, 2017a ; *Id.*, 2017e).

²²⁹ Rappelons que la programmation de ressourcement n'avait pas encore été mise sur pied à l'époque. Le ressourcement était vu comme « un complément à l'expérience de séjour et une offre adaptée aux besoins des soignants [...] en particulier » (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3). On voulait commencer avec le musée, les archives, l'hôtellerie et les activités pour accompagnateurs de malades et développer le ressourcement par la suite parce que « la bouchée était grosse » (Mathieu-Bédard, 2017a).

ressourcement au Monastère a été approfondi, placé au cœur du projet et orienté vers le mieux-être des personnes²³⁰ (Tanguay, 2014 : 7). Le changement ainsi opéré ouvre aussi davantage le Monastère à la population, dans le respect de la volonté des Augustines, et, comme démontré plus tôt, il désaisonnalise et bonifie l'offre²³¹ (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3 ; Mathieu-Bédard, 2017c), ce qui favorise l'entrée de revenus autonomes (Tanguay, 2014 : 7 ; Duchesneau dans Tanguay *et al*, s.d. : 39). Plus qu'un hébergement d'expérience culturelle dans un lieu patrimonial, le séjour devenait, comme la visite et la programmation, plus activement orienté vers le ressourcement (Mathieu-Bédard, 2017a. Cf. Tanguay, 2014 : 7).

C'est ainsi qu'en 2012, les responsables du projet présentent le concept de « faire mémoire par le ressourcement », qui inclut la santé globale²³². Il se base sur l'intention qu'avait le projet d'offrir à la fois une expérience culturelle typique (liée aux archives et au musée, par exemple) et une expérience culturelle atypique (liée à l'expérimentation du lieu, à l'hébergement, aux clientèles sociales), et ce, afin de « faire comprendre et expérimenter le patrimoine matériel et immatériel, les valeurs qui ont toujours habité les Augustines » (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 3). « Faire mémoire par le ressourcement », c'est créer une offre où « découvrir un monastère et la mémoire des soignantes qui l'ont habité se fera non seulement par la découverte d'un contenu notionnel, mais aussi par une réelle expérience personnelle et

²³⁰ Issue du domaine de l'hôtellerie, Isabelle Duchesneau nous a aussi raconté qu'au moment de son embauche, elle caressait depuis plusieurs années le projet de créer un endroit où les gens pourraient venir se refaire une santé. Elle était intéressée par la santé et la spiritualité. C'est la raison pour laquelle elle a été approchée pour le projet des Augustines (Mathieu-Bédard, 2017c). Pour développer le concept et établir des comparatifs, elle a visité des centres de retraites spirituelles et de mieux-être, notamment aux États-Unis, dont le Kripalu Center for Yoga and Health (Massachusetts), le Esalen Institute (Californie), le Mercy Center (Californie), Mount Madonna (Californie) et le Omega Institute (New York) (MDA, 2013 : 37 suiv. ; Mathieu-Bédard, 2017c).

²³¹ Catherine Gaumond a souligné lors de son entrevue que, selon elle, cela avait aussi éloigné le ressourcement de son aspect initialement très « social » pour l'orienter vers quelque chose de plus « marketing » (Mathieu-Bédard, 2017e), vers ceux qui peuvent par exemple se payer des séjours de retraite.

²³² Isabelle Duchesneau nous a confié qu'elle a dû vendre son idée, qui était vue comme ésotérique, et qu'elle était perçue au départ un peu comme « une fille de l'hôtellerie » débarquant dans un monde de patrimoine (Mathieu-Bédard, 2017e).

actualisée » (*Ibid.*), qui s'inspire de l'engagement des sœurs et que l'ensemble de l'offre favorise. En effet, le concept se base sur la traduction de l'approche des soins des Augustines, qui vise à la fois le corps et l'âme (*Ibid.* : 5 ; MDA, 2013 : 78). Cette vision holistique des soins qu'on veut perpétuer devient, par le truchement d'une approche contemporaine non confessionnelle, la santé globale, la quête d'un esprit sain dans un corps sain (MDA, s.d.f). Le schéma ci-dessous illustre cette offre intégrée de ressourcement (figure 4.11), qui pousse encore plus loin l'idée de poursuivre la mission des Augustines.



Figure 4.11 Schéma de l'offre de ressourcement au Monastère des Augustines (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 4)

Concrètement, en plus de l'hébergement, cette expérience culturelle atypique²³³ se traduit par une invitation à vivre « des temps et des activités qui favoriseront l'intériorité, la vie saine, le repos, la coupure avec l'effervescence du quotidien » (*Ibid.*). Le patrimoine matériel, l'exposition et le lieu y participent en contribuant, comme nous

²³³ Notons par ailleurs que cette expérience culturelle « atypique » proposée par le Monastère, notamment caractérisée par une « expérience personnelle et actualisée » (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 4), rejoint une forte tendance dans l'expérience de visite qui tend même à devenir une norme : le visiteur est de plus en plus appelé à être « acteur » et à personnaliser son séjour et son parcours (Cf. Mairesse, 2011b).

l'avons vu, à « un esprit et [à] une ambiance qui sont largement propices au réconfort [...] au recentrement sur des valeurs profondes, au contact avec les convictions et le dévouement, [...] et] à l'hospitalité » (*Ibid.*). Le ressourcement orientant la programmation, le visiteur est invité à participer par exemple à des ateliers et des conférences liées au mieux-être, à la relaxation, à la méditation²³⁴ (*Ibid.* : 5) ou encore à manger au restaurant où on désire que « tous les repas favorise[nt...] un éveil de conscience et de prise en charge de sa santé globale²³⁵ » (MDA, 2013 : 14. Cf. *Id.*, s.d.a). L'offre ne comprend pas de thérapie ou des soins, mais elle cherche à accorder un temps de répit et à accompagner les gens dans leur démarche²³⁶ (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 5), comme le montre le schéma de l'expérience-visiteur au Monastère (annexe E), qui inclut « engager une prise de conscience sur sa santé globale, s'outiller pour un bien-être personnel et collectif », en plus de « vivre une expérience apaisante, humanisante et inspirante » (MDA, 2013 : 15).

Pour conclure sur le ressourcement, rappelons que l'intention qui sous-tend le concept est que le Monastère soit un lieu de continuation et d'expérimentation de la mémoire des Augustines (Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 5) et, comme nous l'a souligné Isabelle Duchesneau, qu'il continue de participer à l'évolution des soins comme les religieuses l'ont toujours fait (Mathieu-Bédard, 2017c). Par le biais de la programmation en santé globale et de l'ensemble du ressourcement offert, l'objectif est en somme de « poursuivre l'écriture de cette histoire et [de] s'engager dans des initiatives d'innovation sociale en santé durable » (MDA, s.d.f).

²³⁴ C'est ainsi que la prière a été traduite dans un contexte laïc et contemporain (Mathieu-Bédard, 2017e).

²³⁵ La prise du déjeuner en silence est aussi un bon exemple de traduction et « d'outil » issu du mode de vie des Augustines afin de favoriser ressourcement et intériorité (Mathieu-Bédard, 2017c).

²³⁶ Afin que la programmation demeure dans la continuité de la mission des Augustines et pour assurer la qualité de l'offre en santé holistique tout en innovant (étant donné que c'est un domaine assez nouveau « où le meilleur et le pire [se] côtoient » [Duchesneau, Gaumond et Robitaille, 2012 : 12]), des points de repère sont fixés et un comité consultatif est créé pour établir la programmation (*Ibid.* : 5 ; MDA, s.d.g).

4.3.2 Une muséologie qui mise sur la traduction

La dernière forme de traduction servant à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine que nous aborderons concerne la muséologie, dont un objectif de contenu était de « rendre perceptible et compréhensible l'engagement spirituel des Augustines dans leurs institutions hospitalières et [de] traduire dans un langage accessible l'œuvre active et contemplative des Augustines » (Gaumond et Bournival, 2010 : 7), dans un contexte où la pratique et les repères religieux se perdent et pourraient possiblement « devenir un frein au succès du projet » (Gaumond, 2018 : 95). Pour Catherine Gaumond, une des maîtres d'œuvre de l'exposition, la traduction – qui concerne aussi, disions-nous, la mission sociale du Monastère – est interne, c'est-à-dire que la transmission du sens ne passe pas d'une langue à une autre, mais bien d'un groupe à un autre, soit d'une communauté religieuse à une communauté laïque, autant intellectuellement qu'affectivement²³⁷ (*Ibid.* : 87-88). Dans le cadre de l'exposition, la « traduction » nous semble surtout renvoyer à une médiation, soit à « l'action visant à réconcilier ou mettre d'accord [...] le public du musée avec ce qui lui est donné à voir » (« Médiation », 2011 : 215), et se veut une stratégie de communication. Des dispositifs sont ainsi utilisés pour faire sens et permettre une appropriation (Montpetit, 2005 : 126).

En plus de l'actualisation du vocabulaire employé dans l'exposition (Gaumond et Bournival, 2011 : 7), une première stratégie de traduction a été de privilégier une approche contemporaine, autant dans le rendu du Musée – actuel et épuré – que dans le contenu présenté (*Ibid.* : 6 ; Gaumond, 2018 : 97). Ainsi, la muséologie proposée n'est pas figée dans le passé, tout comme le Monastère dans son ensemble. Par exemple, la vitrine horizontale lumineuse (se déployant dans toute l'exposition et semblant flotter dans l'espace et se détacher du bâtiment patrimonial) est une intervention résolument contemporaine (figure 4.12) (*Id.*, 2016 : 4). De plus, l'inclusion dans

²³⁷ Pour elle, la muséologie d'environnement (dont la continuité de l'usage des espaces) et la disposition de mobilier à travers le Monastère sont également des formes de traduction (Gaumond, 2018 : 97 suiv.).

l'exposition de témoignages vidéo d'augustines qui racontent différentes facettes de leur vie, en plus d'être contemporaine parce qu'une des rares intégrations technologiques dans l'exposition, permet de rapprocher les sœurs du visiteur et du monde contemporain : les Augustines apparaissent ainsi toujours en vie et, bien qu'elle puisse sembler éloignée du visiteur moyen, leur vocation existe encore aujourd'hui et peut inspirer (Cf. Mathieu-Bédard, 2017e). D'ailleurs, l'exposition incorpore des références au monde contemporain. Par exemple, un panneau évoque la conception actuelle des soins, soulignant des appels à un retour vers une approche globale du corps en réaction à la surspécialisation de la médecine, à laquelle on réfère comme au « corps éclaté ».



Figure 4.12 Vitrine contemporaine lumineuse qui traverse l'exposition
(Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

La seconde stratégie de traduction que nous désirons aborder se rapporte à l'émotion et au désir de toucher les gens. En effet, certains dispositifs employés par les concepteurs de l'exposition « s'adressent davantage aux sens qu'à la cognition²³⁸, [ils] visent l'affect du visiteur plus que la présentation détachée » (Gaumond, 2018 : 97).

²³⁸ Rappelons que « l'exposition est un lieu d'un apprentissage non formel et [qu']elle propose une expérience cognitive, didactique, mémorable ou émotive » (Tari, 2009 : 7).

Catherine Gaumont nous a souligné son vœu que la muséologie au Monastère soit utile, qu'elle rejoigne une spiritualité universelle et qu'elle puisse inspirer, notamment les soignants d'aujourd'hui (Mathieu-Bédard, 2017e). Si le visiteur ne soigne peut-être pas le Christ à travers le malade comme les Augustines le faisaient, il est fort probable qu'il ait déjà connu la maladie (*Ibid.*). On l'invite donc à « se réinscrire dans une perspective humaine et historique plus large où nous sommes tous appelés un jour à soigner ou à être soigné » (Robitaille dans Dalcourt, 2011 : 58). L'installation impressionniste (Gaumont, 2018 : 97) et immersive²³⁹ (Gaumont et Bournival, 2011 : 37) du lit dans la salle *Soigner et guérir* illustre bien un tel dispositif qui fait appel à l'émotion (figure 4.13). Le lit se trouve au centre de la pièce. Il flotte au-dessus du sol, doucement éclairé. Des fleurs y sont déposées, évoquant le corps et la compassion, et une chaise se trouve tout juste à côté. Cette « scénographie symbolique [...] évoque le geste de prendre soin dans la perspective d'une augustine, elle transmet la présence humaine empreinte de compassion et d'attention » (Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 24). Elle souhaite aussi inciter à prendre une pause, cherche à faire écho à une expérience du visiteur (Gaumont, 2015 : 24) et devient un point de rencontre entre muséologie et ressourcement (Gaumont, Bournival et Castonguay, 2014 : 24).

²³⁹ Faisant référence à un article d'Alessandra Mariani sur l'immersion sensible (2007), Gaumont et Bournival soulignent que « cette muséologie immersive [...] donne à l'utilisateur le tout premier rôle dans la perception ce qui lui est présenté » (2011 : 37).



Figure 4.13 Installation du lit dans la salle *Soigner et guérir* (Photo : Myriam Mathieu-Bédard, 2019)

Un second exemple de ce type de dispositif est l'incorporation du récit fictif d'une augustine à l'exposition. En effet, en plus des textes traditionnels qui relèvent davantage du cognitif et sont relativement peu nombreux, les concepteurs de l'exposition ont engagé une auteure afin qu'elle écrive un récit racontant le parcours et la vie d'une augustine au monastère (Cf. Mathieu-Bédard, 2017e). Ce récit ponctue l'exposition et vise à toucher le visiteur en personnalisant l'expérience des religieuses.

Finalement, ayant examiné divers moyens employés par les concepteurs du Monastère pour mettre en valeur et favoriser la transmission du patrimoine des religieuses – transmission qui en compléterait la patrimonialisation selon Davallon –, nous avons pu constater qu'ils concernent la mise en place de conditions propices à ce que le visiteur puisse vivre une véritable expérience « de cheminement vers le mieux-être et de contact avec le patrimoine et la mémoire des Augustines » (MDA, s.d.g), expérience qui susciterait l'appropriation souhaitée. C'est à cette fin que différentes expériences et façons d'habiter le Monastère sont proposées au visiteur, qui est « acteur de sa propre découverte, de son séjour ou de son parcours » (Gaumond et Bournival, 2010 : 7). Les

moyens employés pour favoriser ces expériences comprennent le fait de conserver et de révéler l'esprit du lieu par une (1) réhabilitation qui respecte entre autres l'ambiance et le caractère architectural des bâtiments, par (2) une muséologie d'environnement qui maintient une continuité dans l'usage des espaces puis (3) par la disposition de pièces de mobilier des Augustines un peu partout à travers le complexe patrimonial, notamment en redonnant des fonctions utilitaires à des meubles des religieuses qui ne sont pas des objets de musée. Ensuite, la transmission du patrimoine est aussi favorisée par des efforts de traduction et par l'actualisation de la mission des religieuses, tant dans la mission sociale du Monastère (hébergement des accompagnateurs de malades et des proches aidants, ressourcement des soignants) et la programmation en santé globale que par une muséologie qui tente de traduire l'univers religieux des sœurs pour un public laïc. D'ailleurs, la mise en valeur du patrimoine social des Augustines, y compris l'offre d'hébergement social, et la muséologie mettant l'accent entre autres sur le ressourcement contribuent également à préserver l'esprit du lieu, dans la mesure où les lieux « continue[nt ...] à entendre parler d'accueil, de compassion, de mieux-être, de prière, de soins, d'amour et d'équilibre » (Gaumont, 2018 : 95).

De façon générale, les trois axiomes conceptuels avancés par Annette Viel structurent l'expérience proposée, soit, rappelons-nous, l'expérience de sens liée à l'émotion suscitée par le lieu, l'expérience de connaissance que propose le contenu (objets, sujet) montré et interprété et, finalement, l'expérience de conscience engendrée par la réflexion que suscitent les deux autres²⁴⁰ (2003 : 227). En effet, notre travail démontre qu'au Monastère, l'objectif est bel et bien que l'esprit du lieu et l'exposition – tant par ses thématiques que les objets et les installations présentés – suscitent une forme de réflexion et de ressourcement auxquels se conjuguent, si le visiteur le désire, d'autres expériences liées par exemple à l'hébergement et à la programmation, l'ensemble

²⁴⁰ On pourrait aussi faire référence aux différentes formes d'authenticité (objective, construite et existentielle) qui maximisent l'expérience d'un site historique (Montpetit et Bergeron, 2009 : 41).

invitant le visiteur à « engager une prise de conscience » (MDA, 2013 : 15) et à être inspiré dans sa vie quotidienne, notamment par une approche holistique de la santé (Cf. Mathieu-Bédard, 2017c). C'est dire que l'expérience rejoint ici à la fois la quête de sens des visiteurs et de nombreuses préoccupations contemporaines (Montpetit, 2000 : 2).

CONCLUSION

Nous avons cherché à montrer avec ce travail dirigé comment, en l'espace de 25 ans et alors que la question du patrimoine religieux était en pleine effervescence, les orientations du projet du Monastère des Augustines se sont développées, précisées puis concrétisées. Pour ce faire, nous avons d'abord tenté de cerner l'élaboration des volets patrimoniaux du Monastère non seulement en nous référant à la littérature publiée sur le projet et à celle produite lors de sa conception, mais encore au moyen de cinq entrevues semi-dirigées réalisées auprès d'acteurs clés. Nous avons ensuite essayé de décrire cette élaboration du « Lieu de mémoire habité » de façon diachronique en retraçant le processus de patrimonialisation des collections, des archives et du monastère fondateur des Augustines du Québec. Nous avons enfin voulu expliquer le choix et l'usage de certains moyens employés pour concrétiser ces orientations en nous attardant davantage à la gestion, à la mise en valeur et aux efforts de transmission du patrimoine²⁴¹.

Il est ressorti de notre analyse que l'impulsion du projet est venue des Augustines, en réaction à la diminution de leurs moyens financiers et humains et corollairement à la volonté de Rome d'empêcher la dispersion des biens d'Église dans la perspective d'une nouvelle évangélisation. Après la réalisation d'inventaires et le classement de certains éléments du patrimoine des sœurs grâce à un partenariat établi avec la Ville de Québec et le MCCQ, le projet, qui concernait principalement le patrimoine matériel et comportait une composante catéchétique, a évolué avec l'arrivée d'un chargé de projet et la réalisation d'une première étude de faisabilité. Afin d'augmenter les revenus autonomes, une hôtellerie d'expérience et sociale ainsi qu'un centre de ressourcement

²⁴¹ Cette démarche nous a donc permis de discuter des quatre grands enjeux du patrimoine religieux soulignés par la Commission de la culture en 2006 (connaissance, protection, gestion et transmission).

se sont ajoutés au centre d'archives et au musée initialement envisagés. Ainsi, au fil des études préparatoires et avec l'apport de multiples partenaires, les objectifs du projet ont évolué et incluent dorénavant l'actualisation de la mission hospitalière des Augustines ainsi que les transferts et transmission de leur patrimoine à la société civile, dans un geste qui s'apparente peut-être même à une forme de désacralisation. Bien que l'ensemble de la population soit visé par le legs des religieuses, les soignants – leurs héritiers naturels –, sont devenus le public de référence des concepteurs. Désormais projet non confessionnel, ce qui est susceptible de faciliter son financement et sa gestion à long terme dans la perspective de la disparition éventuelle des Augustines, le « Lieu de mémoire habité » a vu ses volets hôtelier et de ressourcement gagner en importance, notamment dans le but de contribuer à l'autofinancement de l'opération.

De plus, pour assurer la pérennité du projet et de leur patrimoine, les Augustines ont créé une fiducie d'utilité sociale à laquelle elles ont cédé leurs actifs physiques et financiers. Responsable du respect des intentions des religieuses établies dans son acte de création, cette fiducie mandate deux OSBL pour remplir sa mission, soit le Monastère des Augustines et le Centre Catherine-de-Saint-Augustin. Une loi d'intérêt privé exemptant le complexe patrimonial de certaines taxes ainsi qu'un fonds de dotation ont aussi été institués afin de favoriser la viabilité financière de l'ensemble.

Finalement, nous avons constaté que les principaux moyens employés pour mettre en valeur le patrimoine des Augustines et en favoriser la transmission se rapportent à l'expérience (ou aux expériences) proposée(s) au Monastère, qui concerne(nt) entre autres le contact avec le patrimoine et le maintien des fonctions d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. En effet, afin de mettre en place des conditions propices à une (ou des) véritable(s) expérience(s) et à l'appropriation du patrimoine, les concepteurs du Monastère ont d'abord voulu sauvegarder l'esprit du lieu, au moyen par exemple d'une réhabilitation architecturale et d'une muséologie d'environnement. Ils ont ensuite misé sur la traduction et le

prolongement actualisé de l'œuvre des Augustines en articulant le concept autour du ressourcement et de la santé globale, en incorporant un volet d'hébergement social et en recourant à une muséologie qui favorise une approche contemporaine et s'adresse aux sens davantage qu'à la cognition.

Au terme de notre recherche, nous constatons que quelques éléments conceptuels et méthodologiques initialement choisis parce qu'apparemment cohérents avec notre démarche et prometteurs en fonction de nos objectifs se sont avérés moins fructueux qu'escompté. D'abord, lors de l'analyse, nous avons réalisé le besoin d'élargir notre cadre conceptuel afin d'inclure la notion d'expérience de visite, dont l'importance et la pertinence pour notre réflexion n'avaient pas été pleinement saisies au départ. Prenant conscience du rôle central de l'esprit du lieu dans le concept muséologique et l'expérience proposée au Monastère, nous avons également intégré les travaux d'Annette Viel sur ce sujet comme clé d'interprétation supplémentaire, ce qui, croyons-nous, a enrichi notre propos. Par ailleurs, force est de constater que toutes nos questions de recherche secondaires ne se sont pas révélées aussi fécondes qu'anticipé. Par exemple, la question concernant des entreprises de mise en valeur patrimoniale ayant inspiré les concepteurs du Monastère, bien que révélant quelques sources d'inspiration générales à l'international, ne nous a pas permis d'obtenir une réponse aussi éclairante que souhaité. Cela dit, c'est peut-être là un indicateur du caractère novateur du Monastère. Finalement, bien qu'elles nous aient éclairé à plusieurs égards – notamment sur la posture des intervenants – , qu'elles aient permis de consigner une mémoire du projet et que notre échantillonnage nous apparaisse adéquat, et ce, tant au niveau des types d'acteurs considérés que de leur nombre, nos entrevues semi-dirigées n'ont pas révélé autant de contenu inédit que ce que nous avons anticipé au départ. Il faut dire que le projet s'est avéré particulièrement bien documenté, limitant de ce fait l'éventuel apport de ces entrevues.

Comme énoncé à l'amorce de ce travail, notre étude de cas du Monastère des Augustines avait comme principal objectif de documenter une démarche et non d'aboutir à une généralisation ou à une schématisation, et ce, d'autant plus que nous croyons que le projet des Augustines ne peut pas être dupliqué tant il s'avère unique à maints égards. Cependant, nous estimons qu'il peut servir d'inspiration à d'autres cas similaires et, au fil de notre analyse, nous avons relevé divers éléments qui semblent avoir contribué positivement à la mise sur pied et au développement du projet et qui pourraient se révéler être des clés de son succès. Parmi ceux-ci, nommons l'implication constante des Augustines dans le projet, la multiplication des partenariats, l'innovation suscitée par l'exigence de revenus autonomes et la mixité des fonctions, le développement du projet sur le temps long, l'abandon du volet d'évangélisation, la mise sur pied d'un modèle corporatif et de gestion adapté ainsi que la volonté de s'inscrire dans la continuité tout en misant sur l'actualisation de la mission et la transmission des valeurs des Augustines.

Ces divers constats nous confortent dans le choix de notre cas d'étude et dans notre croyance en sa pertinence et en son potentiel d'exemplarité, notamment en ce qui a trait au respect et à la continuité de la mission et des intentions de la communauté, et ce, dans le développement d'un concept et d'une structure organisationnelle qui doivent aussi permettre l'autofinancement des opérations²⁴². À ce sujet, il pourrait être intéressant de poursuivre des recherches pour comparer la démarche des Augustines quant à l'avenir de leur patrimoine à celles d'autres communautés religieuses fondatrices de la Nouvelle-France, par exemple les prêtres du Séminaire de Québec, les Sulpiciens ou même les Ursulines. Nous formulons l'hypothèse qu'à l'heure actuelle, de telles comparaisons montreraient que le projet des Augustines se distingue par son originalité et par la responsabilité de la démarche. À cet effet, il nous semble

²⁴² D'ailleurs, les Augustines, comme les autres communautés religieuses, ont toujours été préoccupées par la question de leur autofinancement. En ce sens, le projet du Monastère s'inscrit aussi dans la continuité.

qu'il serait aussi pertinent de revenir sur l'une des utilités sociales potentielles envisagées à l'amorce de ce travail et d'examiner si d'autres communautés religieuses pourraient s'inspirer (ou se sont inspirées) du parcours des Augustines et de la position adoptée pour mettre sur pied le Monastère. Des projets comme celui du Pôle culturel du monastère des Ursulines de Québec, lancé en 2017, ou encore la création annoncée par les Sœurs grises de Montréal de l'Espace Marguerite-d'Youville, un pôle patrimonial, culturel et éducatif qui serait aménagé dans la Maison de Mère d'Youville, pourraient se révéler instructifs à ce propos.

Le Monastère étant ouvert au public depuis quatre ans, à notre avis, il serait aussi des plus intéressant de procéder une évaluation rigoureuse et détaillée de la réception du projet par les individus qui le visitent et y séjournent afin d'établir le degré de succès de la transmission et de l'appropriation désirées²⁴³. Par ailleurs, le Monastère est inéluctablement appelé à évoluer et l'enjeu de l'équilibre à maintenir entre la mise en valeur du patrimoine, le respect des intentions des sœurs et celui de la nature de leur patrimoine ainsi que la rentabilité de l'organisme continuera d'être l'un de ses plus grands défis (Mathieu-Bédard, 2017c). C'est pourquoi il serait éventuellement pertinent de s'intéresser à la façon dont l'équipe en place de traitera cette question tout en permettant au Monastère de continuer à être un lieu d'innovation sociale qui participe à l'évolution des soins de santé. À ce sujet, le Monastère a lancé en 2017 un Carrefour d'innovation en santé globale dans l'objectif « d'expérimenter, de générer et de partager de nouvelles connaissances sur les bienfaits de séjours de ressourcement et d'interventions en santé globale » (MDA, 2017 : 1).

Chose certaine, le projet du Monastère des Augustines nous apparaît fort révélateur du potentiel de signification du patrimoine religieux dans le monde contemporain, un

²⁴³ Nous savons que le projet est bien reçu dans l'ensemble, comme en témoignent ses nombreux prix (Cf. Provencher St-Pierre, 2018 : 55), mais il serait intéressant d'évaluer le degré de réussite des efforts de transmission du patrimoine, par exemple.

potentiel que peut dévoiler un travail d'interprétation et d'actualisation patient et sensible bénéficiant d'un soutien adéquat, par exemple de la part de la communauté religieuse qui a constitué ce patrimoine et des instances gouvernementales. D'ailleurs, la réception globale du Monastère depuis son ouverture semble elle aussi témoigner de la soif des publics pour ce type de projet porteur, encore trop rare, où un patrimoine, ici fondateur, est mis en valeur d'une façon dynamique qui vise à préserver son sens tout en rejoignant les besoins de la société actuelle. Ainsi intégrée à la philosophie de mise en valeur, la dimension économique du projet ne semble pas s'opposer à sa mission culturelle et sociale ou à son concept, mais bien plutôt en faire partie intégrante. Comme les intentions des religieuses sont protégées par la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines et séparées de l'OSBL qui gère les opérations, il est possible d'espérer que cette recette s'avèrera pérenne et sera couronnée de succès. Cela dit, seul le temps nous permettra d'en juger.

ANNEXE A

CERTIFICATS D'APPROBATION ÉTHIQUE POUR LA RÉALISATION D'ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

UQAM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains

No. de certificat: 1597
Certificat émis le: 17-02-2017

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2: communication, science politique et droit, arts) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

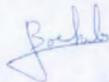
Titre du projet:	La mise en valeur d'un patrimoine religieux : l'élaboration et la concrétisation des orientations philosophiques du Monastère des Augustines à Québec
Nom de l'étudiant:	Myriam MATHIEU-BÉDARD
Programme d'études:	Maîtrise en muséologie
Direction de recherche:	Yves BERGERON

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Mouloud Boukala
Président du CERPE 2 : Facultés de communication, de science politique et droit et des arts
Professeur, École des médias

No. de certificat: 1597-R1

Certificat émis le : 22-01-2018

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2: communication, science politique et droit, arts) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet : La mise en valeur d'un patrimoine religieux : l'élaboration et la concrétisation des orientations philosophiques du Monastère des Augustines à Québec

Nom de l'étudiant : Myriam MATHIEU-BÉDARD

Programme d'études : Maîtrise en muséologie

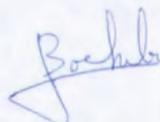
Direction de recherche : Yves BERGERON

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Mouloud Boukala
Président du CERPE 2 : Facultés de communication, de science politique et droit et des arts
Professeur, École des médias

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE RENOUVELLEMENT

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet: La mise en valeur d'un patrimoine religieux : l'élaboration et la concrétisation des orientations philosophiques du Monastère des Augustines à Québec

Nom de l'étudiant: Myriam MATHIEU-BÉDARD

Programme d'études: Maîtrise en muséologie

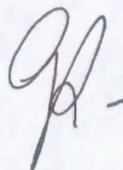
Direction de recherche: Yves BERGERON

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing

ANNEXE B

LIGNE DU TEMPS DU PROJET DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES²⁴⁴

AVANT LE DÉBUT DU PROJET

- | | |
|---------------------|--|
| 1930 | Création d'un musée à l'Hôpital général de Québec par les Augustines |
| 1933 | Création d'un musée à l'Hôtel-Dieu de Québec par les Augustines ²⁴⁵ |
| 1936 | L'Hôtel-Dieu de Québec (monastère et hôpital) est désigné Lieu historique national du Canada. |
| 1974 ²⁴⁶ | Début de l'accueil d'accompagnateurs de malades de l'Hôtel-Dieu de Québec au monastère. Le service est connu sous le nom d'Accueil Catherine-de-Longpré. |

DÉBUT DE L'ÉLABORATION DU PROJET

- | | |
|------|---|
| 1990 | La question du regroupement des biens culturels est évoquée lors du Chapitre général de l'ordre par la sous-commission sur l'avenir des archives, musées et bibliothèques historiques. |
| 1995 | Décision de créer un comité intermonastères sur l'avenir du patrimoine culturel au Chapitre général de l'ordre, pour donner suite aux recommandations de la sous-commission sur l'avenir des archives, musées et bibliothèques historiques. Des scénarios de regroupement doivent être étudiés par le Comité du patrimoine. |
| 1996 | Création du Comité du patrimoine. Le regroupement des biens culturels concerne surtout les trois monastères de Québec et les |

²⁴⁴ Cette ligne du temps est basée sur un document non publié préparé par Denis Robitaille, que nous avons étoffé et détaillé.

²⁴⁵ Il s'agit en fait davantage d'expositions ponctuelles. Le véritable musée ouvre ses portes en 1958.

²⁴⁶ D'autres documents citent l'année 1976.

monastères fermés (Montmagny, Beauce, Gaspé, Lévis – qui est alors en voie de fermer).

- 2000 Lors du Chapitre général de l'ordre, dépôt du rapport du comité intermonastères sur l'avenir du patrimoine culturel recommandant des études sur la possibilité de regrouper les archives et les collections. Résolution sur l'étude de scénarios de regroupement d'ici cinq ans, pour l'ensemble des monastères ou par régions.
- 25 octobre 2000 Début du partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec.
- Décembre 2000 Les augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec font une demande de classement de leur monastère.
- 29 janvier 2001 Le Comité intermonastères du patrimoine religieux et culturel identifie le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec comme emplacement pour le futur lieu de mémoire, à tout le moins pour les monastères de Québec et les monastères fermés.
- 2001 Le monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec est en réorganisation en raison notamment du besoin de mise aux normes. Une étude est commandée pour évaluer quelles parties seront occupées par les membres de la communauté et quelles parties pourraient servir à d'autres usages.
- 2001-2002 Une équipe multidisciplinaire réalise l'inventaire et l'analyse du patrimoine (archives, collections et architecture) des monastères de Québec, dans le cadre d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Québec.
- 2002 Les religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec prennent la décision de regrouper leurs activités dans l'aile Saint-Augustin, ce qui libère les ailes anciennes pour d'autres usages.
- 2002-2003 Première étude de faisabilité pour un lieu de mémoire par ABCP et consultants
- 20 octobre 2003 Embauche de Mario Dufour comme chargé de projet
- 13 novembre 2003 Classement du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, de quatre fonds d'archives et de 735 objets en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec
- 2004 Étude de faisabilité pour l'ajout au lieu de mémoire d'une hôtellerie culturelle et d'un centre de ressourcement pour les soignants, réalisée par Pluram Urbatique (plan d'affaires)

Avril 2004	Enquête ethnologique orale auprès des Augustines
7 mars 2005	Embauche de Denis Robitaille comme nouveau chargé de projet
2005	Le Chapitre général de l'ordre confirme la décision de regrouper le patrimoine des Augustines au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour l'ensemble des monastères de l'ordre. Il est aussi décidé que le centre Marie-Catherine-de-Saint-Augustin, qui est intégré dans le projet, sera géré par la Fédération des monastères des Augustines.
2005	Sept comités d'experts sont formés pour mieux définir le projet : architecture, archives et collections, Centre Catherine-de-Saint-Augustin, ressourcement, hôtellerie, financement, direction.
Automne 2005	La proposition de regroupement des archives et des collections en un seul lieu est entérinée par le Chapitre général de l'ordre. La décision est prise que tous les monastères des Augustines sont concernés par le regroupement des collections et des archives.
Automne 2005	Enquête ethnologique sur les savoir-faire des Augustines sous la responsabilité de Diane Audy.
Février 2006	La Ville de Québec s'engage financièrement dans le projet : inscription de 6M\$ au programme triennal d'immobilisation
Juin 2006	Étude du volume nécessaire pour l'entreposage des collections
Été 2006	Relevés et analyse architecturale du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec par l'École d'architecture de l'Université Laval
Septembre 2006	Les comités Archives et collections, Ressourcement, Hôtellerie monastique et Centre Catherine-de-Saint-Augustin remettent leurs rapports qui permettent de mieux définir le projet. Les comités sont « mis en dormance » le temps de trouver le financement, décider de la structure légale et d'établir un plan d'affaires.
30 novembre 2006	Désignation de l'apport des Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec au domaine de la santé au Canada comme Événement d'importance historique nationale
Printemps 2007	Fouilles archéologiques réalisées par Artefactuel dans une pièce au sous-sol de l'aile ouest du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec.
Printemps 2007	Inventaire des livres anciens
Juin 2007	Dépôt d'un plan d'affaires par Planam (avait été précédé en 2006 par une proposition de Lieu de mémoire habité)

Juillet 2007	Parcs Canada dépose un énoncé d'intégrité commémorative lié à la désignation de l'Hôtel-Dieu de Québec (monastère et hôpital) comme Lieu historique national du Canada.
Été 2007	Histoire opérationnelle des bâtiments réalisée par l'École d'architecture de l'Université Laval
Janvier 2008	Le gouvernement du Québec s'engage financièrement dans la réalisation du projet.
Été 2008	Recherche sur la logique spatiale du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec réalisée par École d'architecture de l'Université Laval
Avril 2009	Embauche de nouvelles ressources en muséologie, dont Catherine Gaumond, qui deviendra conservatrice puis directrice du musée et des archives
Printemps 2009	Réalisation d'études architecturales, des sols, des contaminants, etc.
Printemps 2009	Dépôt du document énonçant les intentions muséologiques

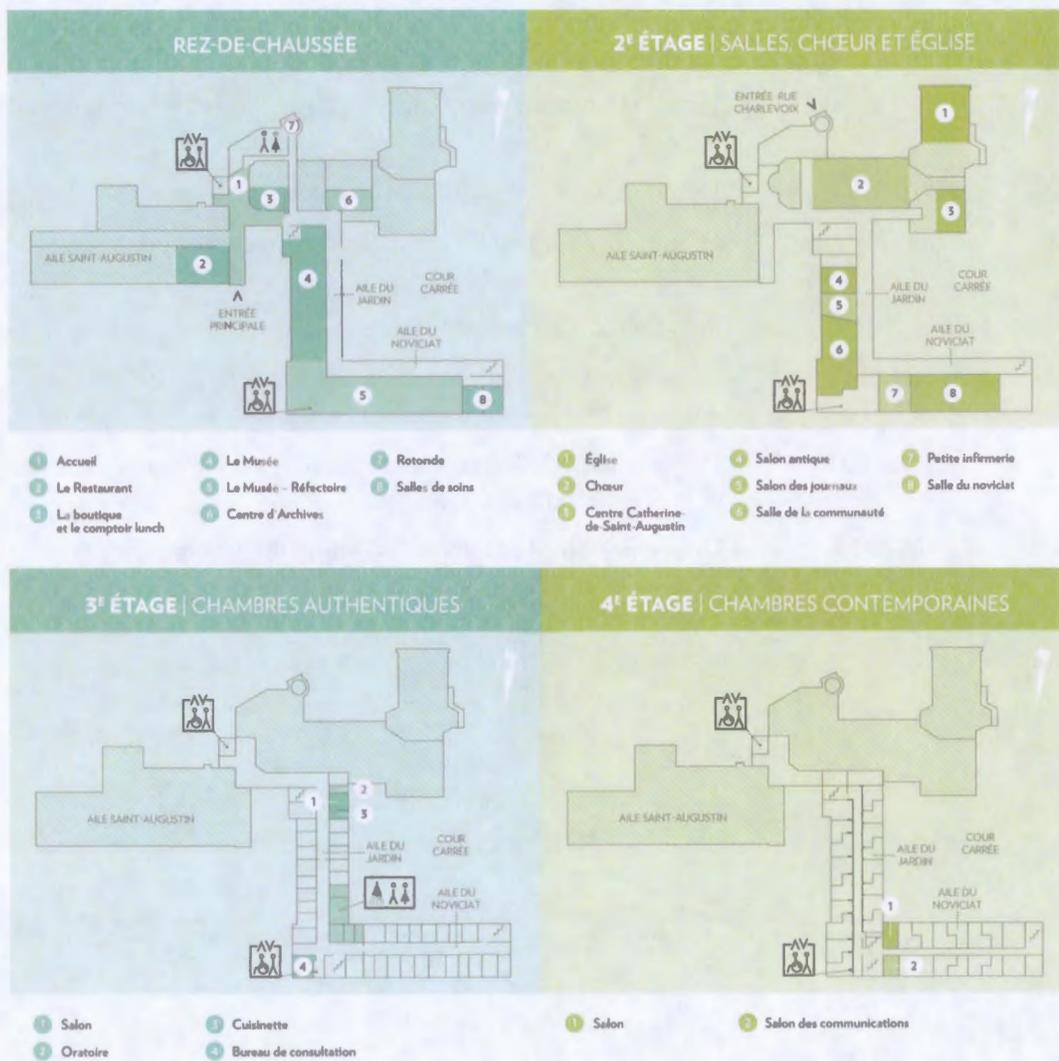
CONCRÉTISATION DU PROJET

1 ^{er} octobre 2009	La structure corporative du projet est créée.
9 octobre 2009	Le gouvernement du Canada s'engage financièrement dans la réalisation du projet.
Hiver 2010	Embauche d'une chargée de projet de construction
Automne 2010	Complétion du préconcept muséologique et dépôt du programme préliminaire de construction.
Février 2011	Le conseil d'administration de la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines est activé.
Juin 2011	Adoption à l'Assemblée nationale d'une loi d'intérêt privé (loi 201) : <i>Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec</i>
Automne 2011	Entente finale pour l'octroi du financement pour les travaux
2011-2012	Embauche des professionnels pour les travaux (Strategia Conseil, ABCP, Genivar, Cima+, Pomerleau)
Février 2012	Arrivée d'Isabelle Duchesneau, consultante en hébergement et ressource qui deviendra directrice générale du Monastère des Augustines.

Mars 2012	Transfert du fonds de dotation constitué par les monastères
Été 2012	Décision de la construction de la réserve muséale sur l'aile Saint-Augustin
Août 2012	Entrée en fonction d'une directrice générale à la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines
Octobre 2012	Adoption d'une nouvelle image institutionnelle
Novembre 2012	Finalisation du concept de « faire mémoire par le ressourcement » qui deviendra la santé globale au sein du Monastère des Augustines
2013	Dépôt d'un nouveau plan d'affaires qui prend en considération le développement du volet ressourcement
Été 2013	Début de la construction de la réserve muséale
Janvier 2014	Début de l'embauche de davantage de personnel pour le projet Le Monastère des Augustines
Février 2014	Présentation du concept muséal
Mai 2014	Le conseil d'administration de l'OSBL Le Monastère des Augustines : lieu de mémoire habité est activé.
Automne 2014	Dévoilement de la programmation du Monastère des Augustines et lancement du site Internet.
1 ^{er} août 2015	Ouverture du Monastère des Augustines au public

ANNEXE C

PLAN DES ÉTAGES DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES



Voir MDA, s.d.c. : n.p.

ANNEXE D

MISSION DU LIEU DE MÉMOIRE DU MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC (ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE 2003)

Le Lieu de mémoire du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec sera un lieu dont le caractère unique et l'intégrité témoigneront de l'œuvre d'une communauté religieuse intégrée à la société québécoise depuis le 17^e siècle. Sa mission s'articule autour de sept (7) énoncés principaux.

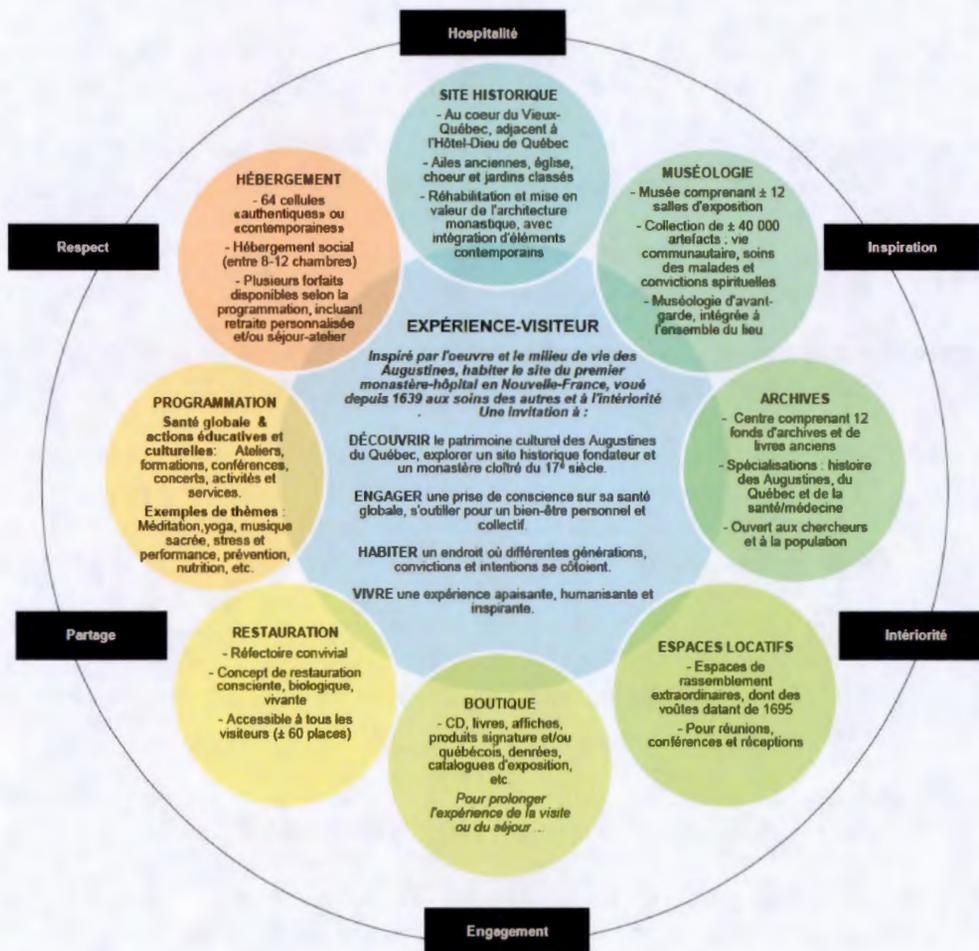
- Le Lieu de mémoire sera un lieu de transmission de valeurs spirituelles, humaines et matérielles, notamment par le témoignage des religieuses encore actives dans la communauté et la société ;
- Le Lieu de mémoire sera un lieu d'échanges visant à favoriser l'expérience de vie du visiteur en lui donnant accès à des lieux de recueillement et en le sensibilisant à la signification de l'héritage spirituel, humain et matériel laissé par les Augustines ;
- Le Lieu de mémoire sera un lieu de diffusion de l'histoire de la communauté des Augustines par la mise en valeur de son patrimoine matériel, spirituel et vivant ;
- Le Lieu de mémoire sera un lieu de conservation du patrimoine immobilier, mobilier et archivistique témoignant de la vie et de l'histoire de la communauté et ouvert aux chercheurs ;
- Le Lieu de mémoire sera un lieu de sensibilisation à l'histoire de la médecine au Québec particulièrement en ce qui a trait à l'évolution des soins aux malades depuis le début de la colonie jusqu'à nos jours ;

- Le Lieu de mémoire sera un lieu d'éducation largement orienté vers l'histoire et la culture (spirituelle, matérielle et vivante) au Québec depuis le début de la colonie jusqu'à nos jours ;
- Le Lieu de mémoire sera un lieu témoignant de l'histoire de l'art et de l'architecture au Québec depuis le début de la colonie jusqu'à nos jours.

Voir ABCP et consultants, 2003 : 17.

ANNEXE E

SCHÉMA DU CONCEPT DU MONASTÈRE DES AUGUSTINES (2013)



Voir MDA, 2013 : 15.

BIBLIOGRAPHIE

- ABCP. (2001a, mars). *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus. Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Étude de faisabilité. (Scénarios 1 et 2)*. Québec : ABCP.
- ABCP. (2001b, juillet). *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus. Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Étude de faisabilité, Scénario 3*. Québec : ABCP.
- ABCP Architecture. (2011, novembre). *Lieu de mémoire habité des Augustines. Offre de services professionnels en architecture*. Québec : ABCP Architecture.
- ABCP Architecture, CIMA et Genivar. (2012a, 2 novembre). *Monastère des Augustines. Dépôt du concept*. Québec : Le Monastère des Augustines.
- ABCP Architecture, CIMA et Genivar. (2012b, 7 décembre). *Le projet Monastère des Augustines*. Québec : Le Monastère des Augustines.
- ABCP Architecture et urbanisme. (2006, novembre). *Mise à jour des coûts relatifs aux travaux de restauration et de mise aux normes identifiés dans l'étude de 2003. Rapport préliminaire*. Québec : Ville de Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec et Commission de la capitale nationale du Québec.
- ABCP et consultants (groupe de ressources en réalisation de musée). (2003, décembre). *Un lieu de mémoire au Monastère des Augustines de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Archives du Monastère des Augustines. [s. d]. *Découvrez les monastères-hôpitaux*. Récupéré de <https://archives.monastere.ca/monastery>.
- Assemblée nationale du Québec, Commission de la culture. (2005, juin). *Patrimoine religieux du Québec. Mandat entrepris à l'initiative de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec. Document de consultation*. Récupéré de <http://tinyurl.com/jgwrgsh>.
- Assemblée nationale du Québec, Commission de la culture. (2006, juin). *Croire au patrimoine religieux du Québec. Mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture : rapport*. Québec : Assemblée nationale du Québec, Secrétariat des commissions.

- Audy, D. (2005). Le patrimoine religieux immatériel : clé de voûte de la sauvegarde intégrale du patrimoine religieux québécois. Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.225-238). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Bail, P. et al. (2009, juin). *Les intentions muséologiques du Lieu de mémoire habité des Augustines*. Québec : Entente de développement culturel de Québec et Musée de la civilisation du Québec.
- Bergeron, Y. (2011). Collection. Dans A. Desvallées et F. Mairesse (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (p.55-70). Paris : Armand Colin.
- Bernier, H. (2001). *Le patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec : archives et livres anciens*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Bernier, H. (2002a, avril). *Le patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec : archives et livres anciens*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Bernier, H. (2002b). *Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec. Archives et livres anciens*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Berthold, É. (2015). *Une société en héritage. L'œuvre des communautés religieuses pionnières à Québec*. Québec : Les Publications du Québec.
- Berthold, É. (2018). Une nouvelle voie pour l'étude du patrimoine des communautés religieuses. Dans É. Berthold (dir.), *Le patrimoine des communautés religieuses. Empreintes et approches* (p. 1-20). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Bisson, C. (2001, 29 janvier). *Lettre à l'intention des membres du Comité du patrimoine*. Québec : Archives du Monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Brodeur, B. (2009). Entre le matériel et l'immatériel : quelques considérations sur la transmission du sens du patrimoine religieux. Dans S. Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens* (p.87-98). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Charron, A. (2009). La reconnaissance du charisme d'une communauté religieuse. Le cas de la Congrégation de Sainte-Croix, *Théologiques*, 17 (1) : 117-137.

- Chhim, K., McKinnon, C. et Truchon, C. (2005). *Patrimoine religieux : problématiques, réflexions et pistes de solution*. Québec : Musée de la civilisation.
- Comité sur le Centre Catherine-de-Saint-Augustin. (2006, septembre). *Le Centre Catherine-de-Saint-Augustin du Lieu de mémoire Le Monastère des Augustines. Le patrimoine spirituel des Augustines*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Comité sur le Centre de ressourcement. (2006, septembre). *Le Centre de ressourcement du Lieu de mémoire Le Monastère des Augustines. Un lieu pour les personnes soignantes*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Comité sur les archives et collections. (2005, décembre). *La chapelle de fondation. Un espace unique à redécouvrir et à conserver à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Comité sur les archives et les collections. (2006). *Les collections du lieu de mémoire Le Monastère des Augustines. Principes et orientations*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Comité sur les archives et les collections, Sous-comité sur les archives. (2006, juin). *Le centre d'archives du Lieu de mémoire Le Monastère des Augustines. Document d'orientation. Programme de gestion et plan d'action*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Commission de la capitale nationale du Québec. (2005). *Relever le défi de la gestion du patrimoine religieux québécois par une vision globale et des moyens adaptés*. Mémoire déposé à la Commission de la culture sur le patrimoine religieux du Québec. Récupéré de <http://tinyurl.com/hy wz9zs>.
- Commission des biens culturels du Québec. (2000, 28 juillet). *Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec : problématique, enjeux, orientations*. Québec : Commission des biens culturels du Québec.
- Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. (1994, 10 avril). *Lettre aux révérendes mères générales et aux révérends pères généraux. Les biens culturels des instituts religieux*. Récupéré de <http://tinyurl.com/gulkkfd>.
- Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. (1997, 2 février). *Lettre circulaire. La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y65jcx78>.

- Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. (1999, 8 décembre). *Lettre circulaire. Nécessité et urgence de l'inventoriage et du catalogage des biens culturels de l'Église*. Récupéré de <http://tinyurl.com/jcfpj3a>.
- Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église. (2001, 15 août). *Lettre circulaire. La fonction pastorale des musées ecclésiastiques*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y2xnqfup>.
- Conseil du patrimoine religieux du Québec. (2016, 29 avril). *Rassembleur pour un patrimoine d'avenir*. Mémoire déposé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre des consultations publiques portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Récupéré de <http://tinyurl.com/jpd8rkb>.
- Conseil du patrimoine religieux du Québec. (2018). *Rapport annuel 2017-2018*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3boe6cj>.
- Dalcourt, I. (2011, mai-août). Instituer l'hospitalité, hier et aujourd'hui. Entrevue avec Denis Robitaille, *Cahiers de spiritualité ignatienne*, 131 : 51-59.
- Davallon, J. (1992). Entre installation et mise en exposition. Dans Annette Viel et Céline de Guise (dir.), *Muséo-sédution, muséo-réflexion* (p.169-177). Québec et Ottawa : Musée de la civilisation et Service des parcs d'Environnement Canada.
- Davallon, J. (2006). *Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*. Paris : Lavoisier.
- Davallon, J. (2014, 27 novembre). À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions. Conférence d'ouverture du colloque *Patrimonialização e sustentabilidade do património : reflexão e prospectiva*. Lisbonne, Université nouvelle de Lisbonne, 27-29 novembre 2014. Récupéré de <https://tinyurl.com/yy6odshw>.
- Desmeules, C. (2001, décembre). *Le patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec : collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Desmeules, C. (2002). *Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus de Québec : étude de collections de biens mobiliers. Analyses et recommandations*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.

- Desmeules, C. (2003, janvier). *Le patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec : collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Drouguet, N. (2015). *Le musée de société : de l'exposition de folklore aux enjeux contemporains*. Paris : Armand Colin.
- Duchesneau, I., Gaumond, C. et Robitaille, D. (2012, 8 novembre). *Le ressourcement au Monastère des Augustines. Un ressourcement unique au cœur d'un patrimoine exceptionnel*. Québec : Monastère des Augustines.
- Dufaux, F. (2007, mars). *Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Relevés et analyse architecturale*. Québec : École d'architecture de l'Université Laval, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Dufaux, F. (2008, mars). *Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une histoire opérationnelle des bâtiments*. Québec : École d'architecture de l'Université Laval, Ville de Québec et ministère de la Culture, des Communications du Québec.
- Dufaux, F. (2012). Reconnaître la spiritualité des lieux : la concrétisation des valeurs immatérielles dans l'acte de bâtir le patrimoine religieux du Québec, *Études d'histoire religieuse*, 78, 2 : 5-24.
- Dufaux, F. et Bisson, J. (2008, octobre). *Le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Une recherche sur la logique spatiale des bâtiments*. Québec : École d'architecture de l'Université Laval, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Dufaux, F. et Martin, T. (2009). Le devenir du patrimoine religieux. Pour la sauvegarde d'un domaine immobilier à vocation communautaire, *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, 2 : 75-86.
- Dufour, M. (2004a, 9 juin). *Un lieu de mémoire des Augustines au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec : Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec.
- Dufour, M. (2004b, 18 juin). *Lieu de mémoire des Augustines de la Miséricorde de Jésus au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Rapport annuel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.

- Dufour, M. (2009). Le patrimoine religieux au Québec : difficultés et défis de transmission. Dans S. Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens* (p.35-45). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Dufour, M. [s.d.]. *Appel d'offres pour le projet : Plan d'affaires d'un centre de ressourcement et d'hôtellerie culturelle à être intégrés au Lieu de mémoire Les Augustines-de-la-Miséricorde-de-Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec*. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.
- Dufour, M. et Hamel, N. (2008). Esprit du lieu : espaces de silence et regards croisés. [papier]. 16^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Colloque scientifique international : *Où se cache l'esprit du lieu ?*, Québec, 29 septembre au 4 octobre 2008. Récupéré de <https://tinyurl.com/y6hefo76>.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus, Comité du patrimoine. (2000a, 10 octobre). *Résolution no 6. Avenir des archives, musées, bibliothèques historiques*. Québec : Archives du monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus, Comité du patrimoine. (2000b, 11 octobre). *Résolution no 14. Capital disponible pour le partage, Fonds du patrimoine des Augustines*. Québec : Archives du monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus, Comité du patrimoine. (2001a, 29 janvier). Procès-verbal de la rencontre du Comité du patrimoine religieux et culturel concernant les archives, les musées et les bibliothèques historiques de nos monastères. Québec : Archives du monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus, Comité du patrimoine. (2001b). *Mandat du Comité du patrimoine concernant les archives, les musées et les bibliothèques de nos monastères*. Québec : Archives du monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus, Comité du patrimoine. (2002, 22 mai). Procès-verbal de la rencontre du Comité du patrimoine religieux et culturel concernant les archives, les musées et les bibliothèques historiques de nos monastères. Québec : Archives du monastère des Augustines, FED-F1-B5, 1/12.
- Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus et Rousseau, F. (2000). *Guide de gestion et de mise en valeur des archives et du patrimoine*

religieux des Augustines. Québec : La Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. (2019). *Rapport annuel 2018*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y34ak8gs>.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. [s.d.a] *Centre Catherine-de-Saint-Augustin*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3om4g7d>.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. [s.d.b]. *Hôpital général de Québec*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y2zxrrov>.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. [s.d.c]. *Qui sommes-nous ?* Récupéré de <http://www.augustines.ca/fr/home/index>.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. [s.d.d]. *Un patrimoine solidaire et en santé*. Québec : La Fiducie du patrimoine culturel des Augustines.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, Le Monastère des Augustines, Fédération des monastères des Augustines. (2016a, avril). *Le Monastère des Augustines, un patrimoine d'innovations*. Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Récupéré de <http://tinyurl.com/hcwwfy>.

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines, Le Monastère des Augustines et la Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus. (2016b, juin). *Le Monastère des Augustines : Innover en patrimoine au cœur du Vieux-Québec*. Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de la Ville de Québec pour l'élaboration d'une Vision patrimoine. Récupéré de <https://tinyurl.com/y6mg2dn7>.

Fortin, C. (2006, mai). *Le Monastère des Augustines. Les collections du lieu de mémoire, document de travail, rédaction de la politique de gestion des collections*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.

Gagné, B. S., et al. (2016, 11 octobre). *Vivre l'esprit du lieu : le monastère se dévoile*. Conférence présentée dans le cadre de la programmation culturelle du Monastère des Augustines, Québec, Québec.

Gagnon, C. (2001, 6 juin). *Informations au Comité du patrimoine*. Québec : Archives du Monastère des Augustines. FED-F1-B5, 1/12.

Gagnon, C. (2002, 10 mai). *Partenariat entre la Ville de Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et les Augustines de l'Hôtel-Dieu de*

- Québec. Communication présentée au colloque de Mission Patrimoine Religieux. Québec : Archives du Monastère des Augustines. FED-FI-B5, 1/12.
- Gaumond, C. (2014, 26 mars). *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Québec. Guide de regroupement des collections*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Gaumond, C. (2015, janvier-avril). Le récit d'objets ou « comment le sens vient aux objets », *Cahiers de spiritualité ignatienne*, 142 : 23-27.
- Gaumond, C. (2016, 7 octobre). *Entre préservation et continuité. L'expérience du Monastère des Augustines : traduire pour signifier*. Ébauche d'une communication présentée dans le cadre des États généraux sur les commémorations historiques tenus du 6 au 8 octobre 2016, Gesù – Centre de créativité à Montréal, Montréal.
- Gaumond, C. (2018). Le Monastère des Augustines de Québec : traduire pour maintenir un héritage vivant. Dans É. Berthold (dir.), *Le patrimoine des communautés religieuses. Empreintes et approches* (p. 85-102). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Gaumond, C. et Bournival, M.-T. (2010, novembre). *Soigner, corps et âmes, L'amour et le don de soi réconfortent le corps et l'âme. Préconcept d'aménagement du Lieu de mémoire habité des Augustines*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Gaumond, C. et Bournival, M.-T. (2011, décembre). *Concept muséologique du Lieu de mémoire habité des Augustines. Répartition spatiale des thématiques, des expériences offertes et des besoins techniques*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Gaumond, C., Bournival, M.-T. et Castonguay, D. (2014, 27 janvier). *Scénario d'exposition. Version préliminaire*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Gélineau, L. et al. (2016). Mécanismes de pérennisation du savoir-faire ancestral des Augustines : vers la traduction et la formalisation d'une signature du « prendre soin », *Revue internationale d'ethnographie*, 6, 2 : 45-57. Récupéré de <http://tinyurl.com/zj4foay>.
- Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec (sous la direction de Roland Arpin). (2000, novembre). *Notre patrimoine, un présent du passé*. Proposition présentée à madame Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications. Récupéré de <https://tinyurl.com/y4gzbkpr>.

- Hamel, J. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Montréal-Paris : Les Éditions L'Harmattan.
- Institut de la statistique du Québec. [s.d.] Santé globale. Dans *Statistiques et publications*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y2r4gett>.
- Lamarre, E. C. (2011, février). *Fiducie du Patrimoine culturel des Augustines, Présentation et avis juridique*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Lefebvre, S. (2015). Managing and enhancing the religious heritage of Quebec. Dans A. Fornerod (dir.), *Funding religious heritage* (p.197-211). Farnham : Ashgate Publishing Limited.
- Le Monastère des Augustines. (2013, mai). *Plan d'affaires Monastère des Augustines. Présenté au Conseil d'administration de la Fiducie*. Québec : Le Monastère des Augustines, en collaboration avec DAA Stratégies.
- Le Monastère des Augustines. (2014, 5 novembre). *Le Monastère des Augustines dévoile le concept de son musée et des détails inédits sur sa toute première exposition permanente*. [communiqué de presse]. Récupéré de <http://tinyurl.com/guxdqa8>.
- Le Monastère des Augustines. (2017, 7 décembre). *Le Monastère des Augustines lance le projet du Carrefour d'innovation en santé globale* [communiqué]. Récupéré de <https://tinyurl.com/y4sg9pkv>.
- Le Monastère des Augustines. (2018, 9 mai). L'engagement du Monastère pour le bien des soignants. Dans *Blogue*. Récupéré de <https://tinyurl.com/yxquhmf>.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.a]. *Concept*. Récupéré de <http://monastere.ca/fr/pages/concept>.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.b]. *Hébergement*. Récupéré de <http://monastere.ca/fr/hebergement>.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.c]. *Le Monastère des Augustines. Entrez dans l'histoire* [brochure explicative avec plan]. Québec : Le Monastère des Augustines.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.d]. *Le Monastère des Augustines. Lieu de répit pour les proches aidants d'ainés*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3qehbyh>.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.e]. *Musée et archives*. Récupéré de <http://monastere.ca/fr/pages/museum>.

- Le Monastère des Augustines. [s.d.f]. *Notre mission sociale*. Récupéré de <https://monastere.ca/fr/notre-mission-sociale>.
- Le Monastère des Augustines. [s.d.g]. *Qui sommes-nous?* Récupéré de <http://monastere.ca/fr/pages/about/index>.
- Le Robert. (2017). *Le Grand Robert de la langue française*. [version électronique]. Paris : Éditions Le Robert.
- Loi concernant le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. (2011). RLRQ, c. 40. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3yson55>.
- Lucier, P. (2008, 29 septembre). *L'esprit du lieu ou le désenchantement du monde*. Communication présentée lors de la séance inaugurale de la 16^e Assemblée générale symposium scientifique international d'ICOMOS, Québec. Récupéré de <https://tinyurl.com/y328vt2e>.
- Lucier, P. (2009). La signification culturelle du patrimoine religieux. Dans S. Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens* (p.139-149). Québec, Presses de l'Université Laval.
- Lucier, P. (2012). Le patrimoine immatériel des communautés religieuses et ses traces dans la culture, *Études d'histoire religieuses*, 78, 1 : 5-11.
- Lucier, P. (2015a). Préface. Dans É. Berthold, *Une société en héritage. L'œuvre des communautés religieuses pionnières à Québec* (n.p.). Québec : Les Publications du Québec.
- Lucier, P. (2015b). Traditions spirituelles et esprit du lieu. Dans L. Noppen, T. Coomans et M. Drouin (dir.), *Des couvents en héritage* (p.479-493). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mairesse, F. (2002). *Le musée, temple spectaculaire. Une histoire du projet muséal*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Mairesse, F. (2011a). Gestion. Dans A. Desvallées et F. Mairesse (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (p.176-199). Paris : Armand Colin.
- Mairesse, F. (2011b). Public. Dans A. Desvallées et F. Mairesse (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (p.499-525). Paris : Armand Colin.
- Marcotte, P. et Bourdeau, L. (2018). La mise en tourisme du patrimoine des communautés religieuses : entre transmission et imaginaire. Dans É. Berthold

(dir.), *Le patrimoine des communautés religieuses. Empreintes et approches* (p. 283-301). Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Mariani, A. (2007). L'immersion sensible, une autre façon de transmettre les contenus ?, *Muséologies : les cahiers d'études supérieures*, 2 (1) : 48-75.

Martin, T. (2005). Le patrimoine conventuel québécois : désacralisation, resacralisation ou « profanisation » ? Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.89-112). Québec : Presses de l'Université Laval.

Mathieu-Bédard, M. (2017a, 20 avril). *Entrevue avec Denis Robitaille, directeur général de la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines*. 104 minutes. Québec.

Mathieu-Bédard, M. (2017b, 21 avril). *Entrevue avec Bernard Serge Gagné, architecte senior associé, ABCP*. 70 minutes. Québec.

Mathieu-Bédard, M. (2017c, 21 avril). *Entrevue avec Isabelle Duchesneau, directrice générale du Monastère des Augustines*. 93 minutes. Québec.

Mathieu-Bédard, M. (2017d, 24 avril). *Entrevue avec sœur Lise Tanguay, supérieure générale de la Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus*. 72 minutes. Québec.

Mathieu-Bédard, M. (2017e, 13 mai). *Entrevue avec Catherine Gaumont, ancienne directrice Musée et archives du Monastère des Augustines*. 76 minutes. Québec.

Médiation. (2011). Dans A. Desvallées et F. Mairesse (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie* (p.215-216). Paris : Armand Colin.

Ministère de la Culture et des Communications (2004a). *Fonds et collections des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Les carnets du patrimoine*. Québec : Ministère de la Culture et des Communications.

Ministère de la Culture et des Communications. (2004b). *Site historique et ensemble conventuel des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Les carnets du patrimoine*. Québec : Ministère de la Culture et des Communications.

Ministère de la Culture et des Communications. (2013). *À propos de la Loi sur le patrimoine culturel*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y5jcgq74>.

- Ministère de la Culture et des Communications (2015). Histoire de la protection du patrimoine au Québec. Dans *La loi en bref*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y6mjc5qb>.
- Montminy, P. (2007, 29 septembre). *Monastère des Augustines : lieu de mémoire habité. Propositions pour une structure organisationnelle*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Montpetit, R. (2000, mai). *Les musées, générateurs d'un patrimoine pour aujourd'hui. Quelques réflexions sur les musées dans nos sociétés postmodernes*. Québec : Ministère de la Culture et des Communications, Direction des politiques culturelles et des programmes. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3u8cg9b>.
- Montpetit, R. (2005). Expositions, parcs, sites : des lieux d'expériences patrimoniales, *Culture et musées*, 5 : 111-133.
- Montpetit, R. et Bergeron, Y. (2009). *L'expérience des visiteurs dans les sites historiques. Rapport final*. [document non publié]. Québec : Parcs Canada.
- Morisset, G. [v. 1943-v. 1950]. *Québec, Québec. Hôpital de Hôtel-Dieu*. Fonds ministère de la Culture et des Communications, Publications et archives gouvernementales (E6,S8,SS1,SSS1468). Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec. Récupéré de <https://tinyurl.com/y27ppfz9>.
- Morisset, L.K. et Noppen, L. (2005). L'avenir des églises du Québec : contours et enjeux. Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.73-88). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Noppen, L. et Morisset, L.K. (2015). La renaissance des couvents au Québec. Dans L. Noppen, T. Coomans et M. Drouin (dir.), *Des couvents en héritage* (p.111-174). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Nora, P. (1997). Entre mémoire et histoire : la problématique des lieux. Dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire* (p.23-43) (tome 1). Paris : Gallimard. [1984].
- Papin, C. (2014, 26 mai). *Récit d'une quête de transmission de sens. Cercle de cochercheurs*. Québec : Le Monastère des Augustines.
- Papin, C. (2018, 5 septembre). S'inspirer des premières hospitalières pour réapprendre à prendre soin. Dans *Blogue*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y34s9ovm>.
- Papin, C. et Gélinau, L. (2015). Un retour aux sources. Prendre soin des soignants à la manière des Augustines, *SpiritualitéSanté*, 8 (3) : 36-39.

- Parcs Canada. (2007). *Énoncé d'intégrité commémorative. Lieu histoire national du Canada de l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, Québec)*. [document non publié]. Québec : Parcs Canada.
- Pelchat, M. (2015, janvier-avril). Le patrimoine religieux : transmission d'un esprit et esprit de la transmission, *Cahiers de spiritualité ignatienne*, 142 : 9-22.
- Piacenza, M. (2005). La fonction pastorale des musées ecclésiastiques. Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.59-72). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Planam (Cabinet-conseil en gestion récréotouristique). (2006, octobre). *Monastère des Augustines. Proposition d'un lieu de mémoire habité. Rapport final*. Québec : Centre local de développement de Québec, Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Planam (Cabinet-conseil en gestion récréotouristique). (2007, juin). *Le Monastère des Augustines. Lieu de mémoire habité. Plan d'affaires. Rapport final*. Québec : Planam.
- Pluram Urbatique et Architectes Lemay et Associés. (2004, décembre). *Plan d'affaires — Les Augustines de la Miséricorde de Jésus. Rapport final. Plan d'affaires en construction*. Québec : Centre local de développement de Québec et Fondation Saint-Roch de Québec.
- Prieur, L. (2015, 9 juin). *Augustines, soigner corps et âmes. Exposition permanente du Musée. Visite commentée grand public*. Québec : Le Monastère des Augustines.
- Provencher St-Pierre, L. (2018). Ethnologie en contexte muséal : étude exploratoire de la collection du Monastère des Augustines, *Devenirs de l'ethnologie*, 40 (2) : 51-73.
- Robitaille, D. (2005a, juin). *Le Monastère des Augustines. Un lieu-témoin à partager. Rapport annuel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2005b, juin). *Le Monastère des Augustines. Un lieu-témoin à partager. Mémoire à l'intention des déléguées au Chapitre de 2005 et de leur communauté*. Québec : Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus.
- Robitaille, D. (2005c, août). *Mémoire soumis à l'attention de la Commission parlementaire de la culture dans le cadre de sa Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec*. Récupéré de <http://tinyurl.com/gsx5jym>.

- Robitaille, D. (2006a, janvier). *Le Monastère des Augustines. Une année charnière. Rapport et planification 2005-2006*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2006b, octobre). *Différentes invitations à vivre une expérience unique, les rapports des comités du Lieu de mémoire des Augustines. Comités Archives et collections, Centre Catherine-de-Saint-Augustin, Centre de ressourcement, Hôtellerie monastique*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2006c, octobre). *Le Monastère des Augustines. Une année déterminante*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2007a, juin). *Le Monastère des Augustines. Construire sur des bases solides*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2007b, juin). *Un chargé de projet en Bourgogne, formation internationale intensive en gestion et administration de sites patrimoniaux et découverte du patrimoine hospitalier en France. Rapport de mission, réflexions et observations*. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2008a, janvier). *Le Monastère des Augustines. Le temps des décisions*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2008b, 11 février). *Exempter de taxes le patrimoine religieux. L'exemple du lieu de mémoire des Augustines*. Mémoire présenté à la consultation publique sur la révision de la Loi sur les biens culturels. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.
- Robitaille, D. (2008c, juin). *Le Monastère des Augustines. La force d'un appui*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.
- Robitaille, D. (2008d, septembre). Habiter un lieu de mémoire. Le Monastère des Augustines. [papier]. 16^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Colloque scientifique international : *Où se cache l'esprit du lieu ?*, Québec, 29 septembre au 4 octobre 2008. Récupéré de <https://tinyurl.com/yy6jacot>.
- Robitaille, D. (2008e, décembre). *Le Monastère des Augustines. Construire dans l'attente*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.

- Robitaille, D. (2009a, juillet). *Le Monastère des Augustines. Un engagement à réussir. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec*. Québec : Lieu de mémoire des Augustines.
- Robitaille, D. (2009b, août). *Le patrimoine hospitalier des Augustines au Québec. Un engagement qui se perpétue. Lieu de mémoire habité des Augustines. 1639-2009. Douze fondations en constante évolution*. Entente de développement culturel de Québec. Québec : Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Canada.
- Robitaille, D. (2010a, janvier). *Le Monastère des Augustines. Le projet va de l'avant*. Rapport semestriel (juin-décembre 2009) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2010b, avril). *Le Monastère de l'Hôpital Général de Québec, quatre vocations culturelles dans la continuité. Amélioration des infrastructures de conservation et de mise en valeur*. Québec : Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Canada.
- Robitaille, D. (2010c, juillet). *Le Monastère des Augustines. Le temps des démarrages*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2010d, décembre). *Le Monastère des Augustines. L'arrivée d'une nouvelle étape*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2011, juin). *Le Monastère des Augustines. Délais involontaires*. Rapport semestriel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Québec. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. (2013a). Le monastère des Augustines, lieu de mémoire habité. Dans Y. Bergeron et V. Ferey (dir.), *Archives et musées : le théâtre du patrimoine (France-Canada)* (p.305-309). Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Robitaille, D. (2013b). Le Monastère des Augustines. Un patrimoine en fiducie, *Continuité*, 137 : 10-12.
- Robitaille, D. (2015). Lorsque le patrimoine devient hospitalité, *SpiritualitéSanté*, 8, 1 : 12-13.

- Robitaille, D. *et al.* (2010, juin). *Lieu de mémoire habité des Augustines. Les murs parleront*. Rapport de la Commission du Patrimoine culturel, Chapitre général 2010. Québec : Lieu de mémoire habité des Augustines.
- Robitaille, D. et LeBlanc, G. (2014, 9 février). *Le Monastère des Augustines. Une aventure en soi*. Présentation préparée pour l'Assemblée du conseil d'administration, Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire. Québec : Le Monastère des Augustines.
- Roy, M. (2006, juin). *Lieu de mémoire. Rapport final calculs volumétriques*. Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Roy, S. N. (2006). L'étude de cas. Dans Bernard Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (p.159-184). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Saint-Pierre, L. et Simard, F. (2010). Dialogue sur le parvis : pour une approche intégrée du patrimoine religieux, *Musées*, 29 : 62-71.
- Savard, G. (2006, août). *L'Hôpital général de Québec. Mise en valeur dans le cadre du projet Lieu de mémoire des Augustines*. Québec : Comité sur les archives et les collections, Lieu de mémoire des Augustines.
- Services Québec. [s.d.]. Fonds de dotation. Dans *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y4b5log8>.
- Simard, J. (1979). Avant-propos. Dans J. Simard (dir.), *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois* (p.1-3). Montréal : Éditions Hurtubise HMH.
- Simard, J. (1998). *Le patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*. Québec : Gouvernement du Québec, Commission des biens culturels.
- Simard, J. (2004). *Le Québec pour terrain. Itinéraire d'un missionnaire du patrimoine religieux*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Simard, J. (2005). Le patrimoine religieux du Québec : perspectives d'avenir ? Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.547-554). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Simard, J. [s. d.]. Monastère des augustines de Québec. Dans *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*. Récupéré de <http://tinyurl.com/h77toxh>.

- Tanguay, L. (2005). Un passé qui a de l'avenir ! Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.189-199). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Tanguay, L. (2013). Vieillir et transmettre, l'exemple des Augustines, *Cahiers de spiritualité ignatienne*, 136 : 81-86.
- Tanguay, L. (2014, août). *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Canada. Patrimoine culturel et lieu de mémoire*. Rapport présenté dans le cadre du Chapitre général 2014. Québec : Fédération des monastères des Augustines de la Miséricorde de Jésus.
- Tanguay, L. et al. [s.d.] *Le Monastère des Augustines. Lieu de mémoire habité. Renaissance d'un cloître du 17^e siècle, une hospitalité renouvelée*. [présentation PowerPoint, document non publié]. Québec : Monastère des Augustines.
- Tari, K. (2009, 23 septembre). *Les récentes approches muséographiques et l'expérience du visiteur dans le cadre du renouvellement de lieux historiques nationaux de Parcs Canada au Québec : portrait d'un échantillon d'institutions muséales d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Australie*. [document non publié]. Québec : Parcs Canada.
- Tobelem, J.-M. (2010). *Le Nouvel âge des musées. Les institutions culturelles au défi de la gestion*. Paris : Armand Colin.
- Tourisme Québec. (2008, 15 mars). Inauguration de l'Hôtel-Musée Premières Nations à Wendake, *Bulletin Totalement tourisme !*, 1 (5). Récupéré de <https://tinyurl.com/y4w8mkrk>.
- Trépanier, P. (2001, octobre). *Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec : étude de l'architecture*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Trépanier, P. (2002a, février). *Le patrimoine des Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec : étude de l'architecture*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Trépanier, P. (2002b, septembre). *Le patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec : étude de l'architecture*. Québec : Ville de Québec et ministère de la Culture et des Communications du Québec.

- Trudel, J. (dir.). (1984a). *Le Grand Héritage. L'Église catholique et la société du Québec* (tome 1). Québec : Musée du Québec.
- Trudel, J. (dir.). (1984b). *Le Grand Héritage. L'Église catholique et les arts du Québec* (tome 2). Québec : Musée du Québec.
- Turcotte, J. C. (2000, novembre). Sauver et conserver notre patrimoine religieux, *L'Église canadienne*, 33 (11) : 311-318.
- Turgeon, L. (2005). Introduction. Dans L. Turgeon (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel* (p.17-39). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Turgeon, L. (2008, 29 septembre). *L'esprit du lieu : entre le matériel et l'immatériel : Présentation de la thématique du colloque*. Communication présentée lors de la séance inaugurale de la 16^e Assemblée générale symposium scientifique international d'ICOMOS, Québec. Récupéré de <https://tinyurl.com/y2kjuaau>.
- Turgeon, L. (2009). Introduction. L'esprit du lieu : pour mieux penser et pratiquer le patrimoine culturel, dans Laurier Turgeon (dir.), *L'esprit du lieu : entre le patrimoine matériel et immatériel* (p.XLIX-LXII). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Turgeon, L. (2010). Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux. *Ethnologie française*, 3 (40), 389-399.
- Turgeon, L. (2015). L'inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec : bilan et perspectives, *Rabaska : revue d'ethnologie de l'Amérique française*, 13 : 325-371.
- Turgeon, L. et Saint-Pierre, L. (2009). Prolégomènes à une base de données multimédia du patrimoine religieux immatériel du Québec : conserver pour communiquer. Dans S. Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec. Éducation et transmission du sens* (p.47-65). Québec : Presses de l'Université Laval.
- UNESCO. (2003, 13 octobre). *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Paris : UNESCO. Récupéré de <https://tinyurl.com/yyvfr87x>.
- Viel, A. (2003). Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de l'« esprit des lieux ». Dans C. Younès (dir.), *Art et philosophie, ville et architecture* (p.221-235). Paris : La Découverte.
- Viel, A. (2008). Quand souffle l'esprit des lieux [papier]. 16^e Assemblée générale de l'ICOMOS, Colloque scientifique international : *Où se cache l'esprit du lieu ?*,

Québec, 29 septembre au 4 octobre 2008. Récupéré de <https://tinyurl.com/y23sz2y3>.

Ville de Québec, Direction générale. (2017, 29 novembre). *Sommaire décisionnel DG2017-096*. Récupéré de <https://tinyurl.com/y3ov7tof>.

AVIS FINAL DE CONFORMITÉ

Titre du projet: La mise en valeur d'un patrimoine religieux : l'élaboration et la concrétisation des orientations philosophiques du Monastère des Augustines à Québec

Nom de l'étudiant: Myriam MATHIEU-BÉDARD

Programme d'études: Maîtrise en muséologie

Direction de recherche: Yves BERGERON

Objet : Fin du projet

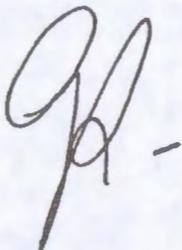
Bonjour,

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a bien reçu votre rapport éthique final et vous en remercie. Ce rapport répond de manière satisfaisante aux attentes du comité.

Merci de bien vouloir inclure une copie du présent document et de votre certificat d'approbation éthique en annexe de votre travail de recherche.

Les membres du CERPE plurifacultaire vous félicitent pour la réalisation de votre recherche et vous offrent leurs meilleurs vœux pour la suite de vos activités.

Cordialement,



Raoul Graf
Président du CERPE plurifacultaire
Professeur, Département de marketing